

Hommage éclatant à Sir Wilfrid

Le club Laurier, de Québec-Est, célèbre avec enthousiasme le trentième anniversaire de la première victoire du premier ministre

L'HON. M. GOUIN ET PLUSIEURS MINISTRES PROVINCIAUX FONT L'ELOGE DU GRAND HOMME D'ETAT

Résolution et télégramme de félicitations

(Dépêche spéciale)
Québec, 28. — C'est aujourd'hui le trentième anniversaire de la grande victoire électorale que Sir Wilfrid Laurier remporta en 1877 dans Québec-Est sur toutes les cohortes conservatrices conjurées, ou plutôt de la première élection de notre éminent homme d'Etat dans cette grande et importante division électorale.
L'événement ne pouvait pas, ne devait pas passer inaperçu. Les membres d'un Club Laurier de Québec-Est qui a l'honneur de porter son nom, le Club Laurier l'a compris et a su se montrer à la hauteur des circonstances par une démonstration qui sera certainement époque dans les annales du parti, si jamais elles sont écrites.
La fête a eu lieu à huit heures et demie, ce soir, dans les salles du Club Salaberry qui avaient été décorées d'une manière pompeuse pour la circonstance. On y avait invité tous les membres du gouvernement provincial, tous les sénateurs, conseillers législatifs et députés libéraux du district ou demeurant à Québec, ainsi que tous les survivants parmi les partisans qui prenaient une part active à l'élection du 28 novembre 1877.
Voici la liste complète des survivants que l'on avait invités:
Sir H.G. Joly de Lotbinière, L.H. Fréchet, H.R. Thibault, A. L. LaRue, Sir C.A.P. Pelletier, Sir J. Langille, Hon. Jos. Sheehy, Hon. J. Ed. Remillard, Hon. Alex. Chénouet, Hon. H. Fabre, Hon. E.T. Caspey, L. Lévassuer, Hon. L. J. Cannon, H. Root, Hon. J. Tassier, ad. Québec, L. Bolduc, Celestin Morneau, P. Goulet, Montréal, F. Wm. Roy, G. Paquet, C. A. Parent, N. Dion, sir, J. B. Dubé, Guillaume, Brochu, Dr. E. H. Casgrain, J.B. Poirer, J. Lachance, Jean Drouin, E. Martel, Jean Pinault, M. Coleman, Martin Dion, Victor Parent, F. X. Lachance, Jos. Archer, Etienne Bois, Victor Bourget, Marcel Rodette, Hon. Beaulieu, P. C. Fortin, Jos. Gauthier, L.S. Dussault, J. H. Parry, Jos. Letarte, Geo. Perrin, Hon. S.N. Parent, Pierre l'Hérault, Stadacona, Wilford Pampaloni, Telesphore Drolet, L.S. Dion, M. D. J. E. Martineau, F. X. Lavigne, Eloi Picard, Israël Montreuil, Louis Marois, Eloi Picard, L. N. Bolduc, père, L. N. Bolduc, fils.
Il y eut d'abord réception des invités.
On leur distribua un insigne-souvenir et on les conduisit ensuite aux sièges qu'on leur avait spécialement réservés sur l'estrade. L'insigne consistait en un ruban rouge grenat, portant l'effigie de Laurier avec le millésime 1877-1907 et les mots: Complices du Club Laurier.
Au centre de la salle on remarquait sur une grande draperie la liste suivante des diverses élections de Sir Wilfrid dans Québec-Est:
1877, 1878, 1886, 1887, 1891, 1896, 1900, 1904.
Sir Wilfrid Laurier avait pour adversaire en 1877, M. Tourangeau et il l'emporta par 315 voix.

En 1878, il avait à faire la lutte contre M. Philippe Vallière et il l'emporta cette fois-ci par 778 voix.
En 1886, son adversaire était M. Drouin, avocat, et la majorité de Sir Wilfrid était de plus de 2,000 voix.
Il était élu par acclamation en 1887 et 1891. En 1896 il avait pour adversaire M. Cléophas Leclerc et l'emporta par plus de 2,400 voix.
Ses adversaires en 1900 et 1904 étaient M. Chapleau, avocat, et le Dr Michel Fiset et sa majorité dans les deux cas était de plus de 3,000 voix.
A la fête de ce soir, on regrettait l'absence du héros, Sir Wilfrid, retenu forcément à Ottawa par ses devoirs parlementaires.
On remarquait aux sièges d'honneur: le premier ministre, l'hon. M. Gouin, l'hon. M. Turgeon, l'hon. M. Roy, et l'hon. M. Devlin, l'hon. J. Kane et MM. A. Robitaille, député, Cyr Delage, député, J. E. Caron, député, et A. Lachance, député.
La séance fut ouverte par le président actuel, qui remercia les ministres et les députés d'avoir bien voulu honorer la fête de leur présence, les survivants des vétérans de la première élection de Sir Wilfrid et les nombreux admirateurs de Sir Wilfrid qui avaient bien voulu répondre par leur présence à l'invitation du club. Puis le président actuel passa le fauteuil au président honoraire du club, le Dr Côté, député.
En prenant le fauteuil, le Dr Côté félicita chaleureusement le club Laurier de l'heureuse idée qu'il avait eue de fêter d'une manière aussi éclatante l'événement mémorable de la première élection de Sir Wilfrid dans Québec-Est, puis il donna lecture de lettres d'excuses adressées au secrétaire du club, M. J. A. Paradis, par les Hon. Allard, Weir, Sheehy, le sénateur Choquette, le juge Pelletier, ancien député de Québec-Est, MM. Wm. Power, député, Art. Lachance, député, Albert Jobin, député, et enfin une lettre conçue dans des termes admirables et provenant d'un vétéran empêché de prendre part à la fête par son grand âge (86 ans), M. Narcisse Dion.
Le Dr Côté présenta à l'assistance qui la applaudit à outrance, le premier ministre, l'hon. M. L. Gouin.
Le premier ministre rappela en termes heureux qu'il était encore, où il se trouvait encore que collègue, lorsque Sir Wilfrid remporta sa première victoire dans Québec-Est, mais grâce, dit-il, aux idées sympathiques de leur maître de salles, ou à son esprit de tolérance, ils avaient pu au collège même chanter, le soir de la victoire de Sir Wilfrid, avec tout autant d'enthousiasme que ses propres électeurs, la chanson si populaire alors de "Pas d'Thibault", c'est Laurier qu'il nous faut". C'est alors qu'il apprit à admirer Sir Wilfrid et son admiration pour notre grand homme d'Etat n'a fait que grandir depuis.
A suivre à la page 2

L'ELECTION DE COLCHESTER

M. Stanfield l'emporte par 203 voix, grâce à la corruption effrénée pratiquée par les conservateurs.

(Dépêche spéciale)
Truro (Nouvelle-Ecosse), 28. — Le comté de Colchester est revenu à ses anciennes amours et a élu M. Stanfield, conservateur, son député par une majorité substantielle.
Cette majorité a été obtenue en cette ville et à Acadia Mines. La majorité dans ces deux bureaux de vote est de beaucoup plus forte que la majorité obtenue dans tout le comté.
La proposition de conservateurs de faire une élection honnête a été ouvertement mise de côté par eux, non seulement ici, mais aussi dans plusieurs autres districts.
Les libéraux, d'autre part, s'en sont tenus strictement à leur détermination de conduire une élection honnête conformément à la loi.
Il y a des preuves en abondance du fait qu'il y a eu un véritable carnaval de corruption dans le camp de Stanfield. Dans plusieurs cas, des électeurs qui ont accepté de l'argent des conservateurs l'ont apporté aux listes de comités libéraux et l'ont remis entre les mains des agents libéraux.
Les libéraux ne sont aucunement découragés, car l'élection d'aujourd'hui va leur permettre de prouver au milieu de la campagne de pureté de M. Borden on a pratiqué en gros la corruption en sa faveur.
Stanfield a remporté Truro par 279 voix, tandis que Hill a remporté les districts extérieurs par 76 voix. Le vote total a été comme suit:
Stanfield 2,437 voix
Hill 2,234 voix
Majorité de Stanfield 203 voix

L'INTERCOLONIAL

Une résolution de l'hon. M. Emmerson, prévoyant l'extension de sa sphère d'influence.
Ottawa, 28. — L'hon. H. R. Emmerson a donné avis qu'il soumettrait la résolution suivante à la Chambre: "Il est résolu que dans l'opinion de cette chambre il est désirable pour la continuité des intérêts de transport du Dominion que la sphère d'influence du chemin de fer Intercolonial comme chemin de fer administré par le gouvernement soit étendue en acquérant par location ou autrement, tels embranchements de lignes de chemins de fer reliés actuellement à l'Intercolonial qui serviraient à alimenter d'une façon directe et profitable le trafic du dit chemin de fer en pourvoyant à l'extension des opérations du dit chemin de fer aux centres industriels de l'ouest du Canada et à un point ou points des grands lacs du Canada, ou en acquérant tels droits de parcours sur les lignes existantes qui permettraient au chemin de fer Intercolonial d'étendre ses avantages et de promouvoir le trafic intérieur et interprovincial et de faciliter le commerce d'importation et d'exportation du Dominion par des voies canadiennes."

L'HON. M. LEMIEUX A TOKIO

Le ministre canadien a été reçu, hier, en audience par l'impératrice du Japon.
Tokio, 28. — L'hon. Rodolphe Lemieux, ministre des postes et du travail du Canada a été reçu en audience par l'impératrice, aujourd'hui, et a pris le déjeuner avec Sa Majesté. On a observé les cérémonies ordinaires. L'empereur, souffrant d'un rhume, n'a pu assister à l'audience.
M. Ishii, chef du bureau du commerce au ministère des affaires étrangères, est attendu ici le 30 novembre. On croit qu'après son arrivée les négociations relatives à l'émigration en Amérique marcheront plus rapidement.
Il est entendu que le vicomte Hayashi, ministre des affaires étrangères, a donné à l'hon. M. Lemieux l'assurance que le gouvernement japonais est prêt à rencontrer les vues du Canada relativement à la limitation de l'émigration.

L'EMIGRATION JAPONAISE

L'ambassadeur américain fait des représentations au gouvernement de Tokio, qui promet d'avoir l'œil ouvert à l'avenir.
Tokio, 28. — Il est entendu que l'ambassadeur des Etats-Unis, M. O'Brien, a officiellement attiré l'attention du gouvernement japonais sur l'augmentation du nombre des Japonais qui arrive sur la côte du Pacifique. Il a exposé l'opinion du département d'Etat que cela ne peut être considéré conforme aux promesses du gouvernement japonais, et a en conséquence demandé une enquête sérieuse et des mesures promptes en vue d'empêcher l'émigration en Amérique de toute personne qui, entrant en qualité d'étudiant, pourrait ensuite devenir un ouvrier.
Il y a lieu de croire que les compagnies d'émigration du Japon, tirant parti de la facilité avec laquelle se fait l'inspection des émigrants et s'enrichissent dans la pratique de méthodes frauduleuses. C'est pourquoi une réunion des compagnies a été convoquée pour le 3 décembre.
On a fait au correspondant de la Presse Associée, au ministère des affaires étrangères, la déclaration suivante: "Nous sommes à étudier les meilleures méthodes de contrôler et de limiter davantage l'émigration et de corriger toutes les erreurs qui ont pu être commises récemment."
"Les conditions ici sont différentes de celles qui existent en Amérique. Les étudiants japonais qui ont atteint un certain degré de connaissance dans les écoles japonaises, et qui désirent visiter l'Amérique, s'enregistrent de bonne foi comme étudiants. Mais une fois rendus en Amérique, ils obtiennent de l'ouvrage afin de pouvoir poursuivre leurs études. Il est très probable que des fraudes ont été commises, mais cela s'est fait hors de la connaissance du gouvernement. Nous prenons maintenant toutes les précautions possibles pour empêcher la répétition de semblables fraudes."

LE SCANDALE DE BERLIN

Des poursuites seront prises contre le journaliste Harden, à la demande du prince Zu Eulenberg.
Berlin, 28. — Le "Lokal Anzeiger" annonce aujourd'hui que le prince Philip Zu Eulenberg, l'ancien ambassadeur allemand à Vienne, qui a été accusé par le journal "Die Zukunft" d'actes méprisables en rapport avec la récente exposition de la camériste, a demandé au procureur général de prendre des poursuites contre Maximilien Harden, le rédacteur de ce journal, et contre son avocat Herr Bernstein qu'il accuse de l'avoir calomnié dans leurs plaidoyers au cours du procès intenté à Harden par le général Kuno Von Moltke pour diffamation de caractère.
Le procureur général a décidé de se rendre à cette demande, parce qu'il croit que le langage employé par les accusés était de nature à nuire à la réputation du prince.

LA FRANCE EN AFRIQUE

Une partie de l'armée marocaine envahit l'Algérie, mais est finalement repoussée au-delà de la frontière.
Paris, 28. — Des rapports officiels reçus d'Oran (Algérie) déclarent qu'une partie de l'armée marocaine a envahi l'Algérie hier. Les Français ont été forcés de reculer. Ils ont eu onze hommes tués et quinze blessés. Plus tard, cependant, ayant reçu des renforts, ils ont réussi à repousser les Arabes de l'autre côté de la frontière.
COUPABLES DE CONSPIRATION
(Dépêche spéciale)
Sorel, 28. — Le procès de Pearson et Prudhomme, accusés de conspiration, s'est terminé cet après-midi. Les accusés ont été trouvés coupables et envoyés en prison en attendant leur sentence qui sera prononcée le 10 décembre prochain.

Chaussures de Beauté

Année de la Chaussure Slater
Quelques mots de l'annonceur de la Chaussure Slater
Une chaussure, pour être bien vue du public, doit combiner en elle les vrais éléments de valeur, quand au prix, de durée, de confortable et de beauté.
La "Chaussure Slater" pour s'imposer hardiment à l'attention du public, ne doit pas seulement se porter aisée, ne doit pas seulement bien durer, mais elle doit aussi bien paraître — car tout ce qu'on annonce d'elle est inconsidérément pesé et critiqué, d'après la première impression qu'en laisse la première vue, le premier examen.
Ainsi la "Chaussure Slater," vu le haut prestige que lui ont acquis de longues années d'annonces, ne doit pas seulement répondre à l'attente du client, pour le bien faire, le maintien de la forme et la durée, mais il faut aussi que sa beauté rencontre, sur le champ, l'approbation de celui qui la met, au moment le plus critique, savoir: à première vue puis à l'examen plus minutieux qui s'en suit.
C'est pourquoi les fabricants de la "Chaussure Slater," convaincus de ce fait important, en ont fait non seulement des chaussures confortables pour le pied, mais belles d'apparence.
La Chaussure Slater
Manufacturée au Canada 40 ans. Trépointe "Goodyear."
Pour hommes et femmes. \$4.00 et \$5.00 la paire.

Leduc & Borden, 205, rue St-Catherine et St-Christophe, McCruden & Thompson, 225, rue Saint-Jacques, Nap. Dorval, 93, boulevard Saint-Laurent, Thos. Hickey, 144, rue Centre, (Pointe St-Charles), F. Donnelly, 244, Saint-Joseph, (Lachine), A. LaSalle, 1637, rue Notre-Dame, (Saint-Henri), T. Corbett, 1806, Saint-Hubert, (Boulevard St-Denis), Boile Frères, 107, rue Saint-Catherine, a été transportée au nouveau magasin de chaussures Slater, édifice Dupuis.

Meurtre et suicide

John Whitley tue sa femme de deux coups de revolver, puis se jette d'une fenêtre du neuvième étage dans la rue
ON IGNORE LE MOTIF DE CE DOUBLE CRIME, LES AFFAIRES DE WHITLEY SEMBLANT ETRE DANS UNE CONDITION PROSPERE

New-York, 28. — John Whitley, un des principaux marchands de poêles et appareils de chauffage de Brooklyn, et vice-président de la Reliance Ball Bearing Door Hanger Company, a tué sa femme de deux coups de revolver, ce matin, pendant qu'elle dormait dans sa chambre au neuvième étage de l'hôtel Belle Claire, à l'angle de Broadway et de la 7e rue. Whitley sauta ensuite par la fenêtre, se tuant dans sa chute.
Whitley était âgé de soixante ans, et sa femme de trente-huit. Ils possédaient une maison dans le quartier à la mode de Brooklyn, mais habitaient temporairement à l'hôtel Belle Claire.
On n'a pu découvrir aucun motif du meurtre et du suicide. La police, qui a essayé de s'assurer si cette double tragédie ne devait pas être attribuée à des difficultés financières, a trouvé dans la chambre occupée par M. et Madame Whitley, un livre de chèques démontrant que tous leurs fonds étaient épuisés, le dernier chèque ayant été fait pour payer leurs dépenses d'hôtel. Les époux Whitley ont tous deux mené grand train, et il n'y a pas de preuve réelle de revers de fortune.
Un cocher de fiacre qui a vu le cadavre de Whitley, vêtu seulement de pajamas, étendu sur le trottoir, a le premier donné la nouvelle de ce drame de famille. On monta immédiatement à l'appartement occupé par les époux Whitley, et on trouva la femme étendue sur son lit, la tête percée de deux balles de revolver. Elle a dû être frappée durant son sommeil, et rien n'indiquait qu'elle eût repris ses sens avant de mourir. Après avoir tué sa femme, Whitley essaya évidemment d'écrire une note explicative. Sur la table de toilette était une enveloppe tachée de sang sur laquelle il avait écrit d'une main tremblante: "Je ne puis écrire... (Signé) JOHN". D'après l'apparence que présentait la suite essayée de se lever, une balle dans la tête en s'aidant d'une glace à main pour mieux viser, mais qu'au dernier moment son courage l'abandonna, et il préféra mourir en se jetant par la fenêtre.
On a trouvé dans la chambre une grande quantité de bijoux de prix. Dans une des poches du suicide était une carte portant ces mots: "En cas d'accident, avertir Madame E. Logan, 347 dix-huitième avenue, à Brooklyn."
Des lettres écrites l'été dernier et portant la signature de J. F. Bryant, de Philadelphie, indiquent que Whitley a placé des capitaux dans des actions de mines, mais il n'est pas démontré qu'il ait perdu de l'argent dans cette spéculation. Les propriétaires de l'hôtel Belle Claire disent cependant que Whitley était depuis plusieurs semaines sous les soins d'un médecin, souffrant de nervosité apparemment causée par des troubles financiers.
Des informations auprès de parents de M. et Mme Whitley ont révélé le fait que M. Whitley souffrait depuis longtemps d'un dérangement nerveux et que son principal but en vivant à l'hôtel était de se rapprocher du médecin qui le soignait.
Whitley avait inventé un appareil de chauffage et de ventilation qu'il avait installé dans les maisons de plusieurs riches habitants de New-York, et tout porte à croire que ses affaires prospéraient.

LA DUREE DES SEANCES

M. Wright, du comté de Renfrew, propose de limiter la durée des séances de la chambre.
(Dépêche spéciale)
Ottawa, 28. — M. A. Wright, député fédéral de Renfrew, a déposé sur la table de la chambre un projet de loi sur la durée des séances de la chambre.
Il propose que les séances ne se prolongent pas après 10 heures 30 p.m. tous les jours, excepté, lorsque la table de la chambre, pour des raisons spéciales, les croira devoir tenir une assemblée plus tard.
Le but de M. Wright, en faisant cette proposition, est de compenser l'habitude de s'asseoir le soir jusqu'à minuit et quelquefois, même, plus tard.
De plus, cette obligation de s'asseoir jusqu'à une heure aussi avancée est très préjudiciable à la santé des députés ainsi qu'à celles des ministres qui sont obligés d'assister à des séances chaque jour, d'une durée de 12 à 14 heures.
Ce projet, dont l'urgence est démontrée, n'affecterait en rien le programme des travaux adopté par la chambre.



FOURRURES

EN DETAIL AU PRIX DU GROS

Assortiment complet de Paletots en Chat sauvage naturel.

Paletots garnis de fourrure depuis **\$55.00**

Manteaux moutons de Perse, confectionnés avec des peaux strictement de première classe. Demander nos prix avant de placer votre commande.

Haute Qualité de Manteaux Near Seal à **\$29.00**

O. Normandin
FOURRURES EN GROS ET DETAIL
350 BOULEVARD ST-LAURENT
SUCC. 220 ST-JACQUES

OUTILS POUR RAILS

Pinces, pinces à pied de biche, hourvris, éleaux, tonnelles à rails, soles à rails, grappins, crochets à dresser, massés à pointes, tourne-vis, jacks, charrs à bras, charrs à poussée, appareils pour remplacer les charrs, etc.

EN ASSORTIMENT--TRES BAS PRIX

RECHERCHER POUR AVOIR LE CATALOGUE

F. H. Hopkins & Co., Successeurs de feu JAS. COOPER 8-p-7-v-o

Tel. Main 3420-3421
New Imperial Bank Building

FUMEURS, faites cesser ces brulements d'estomac, fumez le tabac

JACQUES - CARTIER

le seul qui ne les donne pas.

IMPORTATEURS et Vendeurs généraux de Plaquages pour Chaudières, Réservoirs et Ponts, Feuilles d'Acier et Feuilles de Fer, Tuyaux pour Chaudières, Tuyaux pour Gaz et Vapeur, Poutrelles de Fer en U, en T et Cornières. Un assortiment considérable arrive à Montréal.

JAS. W. PYKE & CIE.,

Marchands de Fer et d'Acier,
EDIFICE "SOVEREIGN BANK," - MONTREAL

LA PESTE DANS L'INDE

Le fanatisme des Musulmans empêche le gouvernement de combattre le fléau avec succès.

Lahore, 28. — Les efforts du gouvernement de l'Inde en vue de combattre la peste ont été jusqu'ici empêchés par le refus des mahométans de quitter les villages infestés, sous prétexte que le Coran leur défend de "faire la colère de Dieu", et au moins un quart de million de pertes de vies parmi les musulmans doit être attribué à cette croyance. Mais voici que les chefs de la religion musulmane, à la demande pressante du gouvernement, ont lancé une proclamation rappelant que cette idée est intenable et déclarant que le Coran enjoignait expressément aux mahométans de quitter les endroits frappés par Allah. Le gouvernement répondant autant que possible cette proclamation.

LE NAUFRAGE DU "STANDART"

Plusieurs officiers punis pour l'accident arrivé au yacht du tsar.

Saint-Petersbourg, 28. — La commission nommée pour faire enquête sur l'accident arrivé au yacht impérial "Standart", qui a donné sur des rochers au large de Helsingfors, le 11 septembre, alors que l'empereur et les membres de la famille étaient à bord, a fait son rapport. Le contre-amiral Miloff et le capitaine Taccuin son réprimandés, le lieutenant-colonel Kononchikov est renvoyé du service, et le lieutenant Sultantoff est condamné à huit jours d'arrêts. Le général Schernann, directeur du service de pilotage sur la côte de Finlande, est acquitté.

LE FEU DANS UN HOTEL

Sept hommes périssent dans les flammes, et deux autres sont blessés mortellement.

Kansas City (Missouri), 28. — Sept hommes ont été tués et deux autres blessés mortellement dans un incendie dans un hôtel garni de l'avenue Union, causé par une explosion de gaz, ce matin. Les sept victimes ont été brûlées au point d'être méconnaissables, et on doute que leur identité puisse jamais être établie.
L'hôtel était habité par des employés de chemin de fer, et comme le propriétaire ne tenait pas de registre, on ne connaît pas le nombre exact de personnes qu'il contenait au moment de l'incendie.
Le propriétaire, nommé O'Connell, dit qu'il y avait place dans son hôtel pour deux cents personnes, mais il ne croit pas qu'il y en ait eu plus de cinquante quand l'explosion s'est produite. On croit que l'explosion a été causée par un pensionnaire qui aura allumé une allumette dans une chambre où il y avait une fuite de gaz.
Quand les pompiers arrivèrent, les flammes avaient fait tant de progrès que la tâche de combattre l'incendie était extrêmement difficile. Quand ils purent enfin pénétrer dans l'édifice, ils trouvèrent les cadavres des sept victimes empiéçés les uns sur les autres au second étage. Il est évident que les malheureux avaient péri en cherchant une issue.
On a retiré de l'édifice un homme brûlé au point qu'il ne peut survivre à ses blessures, et un autre s'est blessé mortellement en sautant d'une fenêtre.

LE Malaxeur SMITH

Employée par tous les grands entrepreneurs.
N'a jamais été connue pour avoir fait défaut, parce qu'elle

Est d'un Bon Modèle, Mélange Bien et est Construite pour Faire une Longue Durée

MUSSENS LIMITED

299 RUE SAINT-JACQUES

Pure, Hygiénique, Rafraîchissante Apollinaris

"LA REINE DES EAUX DE TABLE."

ECHOS

ILS NE POURRONT VOTER

Sept cents électeurs du township d'York vont se trouver privés du droit de vote aux élections prochaines.

La requête demandant leur inscription sur les listes électorales, avait été présentée par M. W. W. Burgess, d'Etobicoke.

Le juge Morcan s'appuyant sur la décision rendue par le juge Osler, dans l'affaire de Fredericksburg Sud, a rejeté la demande d'inscription, le requérant devant, aux termes de la loi, résider dans la municipalité où résident les électeurs eux-mêmes.

Dans l'affaire de Fredericksburg, 19 libéraux avaient été rayés des listes électorales. C'est aujourd'hui le tour des conservateurs.

LES MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. M. Gouin sera à Montréal, aujourd'hui.

L'hon. M. Weir est parti, hier soir, pour Québec où il assistera aujourd'hui, à une réunion du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique.

Demain, le Trésorier Provincial assistera à l'inauguration de l'embranchement de la Tuque (Québec et Lac St-Jean.)

BANQUET A L'HON. M. DEVLIN

C'est le 19 décembre prochain qu'aura lieu le banquet offert à l'hon. M. Devlin, ministre de la Colonisation et des Mines, par l'Association d'Irlandais.

SIR WILFRID PARLERA

Il est définitivement arrangé que, à la convention des libéraux d'Ottawa qui aura lieu le 3 décembre pour choisir un candidat à la prochaine élection, Sir Wilfrid Laurier prononcera un discours. L'hon. M. Pugsley et l'hon. M. Graham adresseront aussi la parole aux électeurs.

L'HON. DR RHEAUME

Une dépêche de Toronto apprend à un confrère que l'hon. Dr Rheaume, ministre des travaux publics, qui est actuellement à Windsor, se reposant des fatigues de l'opération qu'il a subie au Grace Hospital de Toronto, est beaucoup mieux et qu'il sera probablement à son bureau, au Parlement, aujourd'hui même.

LA PREFERENCE COMMERCIALE

M. D. H. Ross, agent commercial du Canada, à Melbourne, Australie, mande que le gouvernement australien se propose, après avoir terminé la révision de son tarif douanier, de mettre à l'étude un projet de tarifs préférentiels, qui seraient offerts au Canada, à la Nouvelle-Zélande et à quelques autres Etats de l'Empire Britannique.

La révision du tarif ne sera pas achevée avant quelques mois.

LES ADIEUX DE L'HON. M. BELCOURT

Nous extrayons de l'éloquente lettre que l'hon. M. Belcourt a adressée à ceux qui l'avaient élu, le passage suivant. Ces quelques lignes constituent un court résumé des travaux accomplis grâce au zèle et au travail de l'ancien député.

"Libéré de mon mandat et en vous rendant compte de ma conduite parlementaire il me sera sans doute permis de vous rappeler brièvement la part que j'ai eu l'honneur, comme le devoir, de prendre, pour ne mentionner que certains exemples, à l'extension du chemin de fer de la Gaspésie et autres chemins de fer aboutissant à l'érection des ponts Alexander, Laurier et Concession, du nouveau Musée National, de la Gare Centrale et d'une nouvelle salle d'exercices militaires, au bien-être et à l'amélioration du Service Civil, qui compte un grand nombre de membres parmi vous. C'est une source de légitime fierté et de satisfaction qu'il m'ait été permis de coopérer dans une large mesure à la création de la "Commission d'Embellissement d'Ottawa" et aux travaux artistiques très remarquables que cette Commission a déjà opérés et qu'elle est en voie de compléter d'une manière si admirable. Depuis le commencement, et pendant la durée de ma carrière parlementaire, j'ai au meilleur de mes forces constamment travaillé pour le grand projet national du canal de la Baie Georgeienne, et tous nous pouvons maintenant nous réjouir dans la croyance que cette œuvre sera bientôt commencée."

CHATEAUGUAY

M. Mercier est choisi candidat dans Châteauguay. C'est le moment d'aller voter, un bon parlementaire gâté de fureurs et un habilement chez J. Hudon, marchand-tailleur, 55 St-Charles-Borromée, près Lagacothère. 264-1

BENEFICE DE L'ECOLE ST-PATRICE

Les anciens élèves de l'Ecole St-Patrice se sont réunis, hier soir, au St-Patrice hall rue St-Alexandre, pour la se rendre à la salle Nazareth, où a eu lieu une réunion mondaine sous les auspices des athlètes amateurs de Saint-Patrice. Le programme comprenant de nombreux morceaux de musiques des chansons, et des danses, a été des mieux rempli. Et, cette réunion ayant pour but de fournir des fonds à l'Ecole St-Patrice, tous les anciens élèves de cette institution y avaient en masse apporté leur concours dévoué.

NOUVEAU DEPUTE-PROTONOTAIRE

Québec, 28.—M. Ephrem Chomard, ancien directeur-gérant du "Soleil", vient d'être promu au titre et fonctions de député-protonotaire de la Cour Supérieure, pour le district de Québec.

LA LOI DES LICENCES

Quatorze épiceries et un hôtelier poursuivis pour l'avoir violée.

Quatorze épiceries et un hôtelier du quartier Ste-Anne ont été traduits devant le recorder sous l'inculpation d'infraction à la loi des licences. Les épiceries sont accusées d'avoir vendu de la biisson au verre et l'hôtelier d'avoir tenu son bar ouvert le dimanche.

L'ouverture de la session fédérale

Le discours du trône.—Le nouveau traité franco-canadien déposé.—Présentation des nouveaux sénateurs et députés

L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE REMISE A LUNDI

(De notre envoyé spécial)

La quatrième session du dixième parlement canadien s'est ouverte, cet après-midi, avec les solennelles et coutumières formalités.

Comme il semble être de tradition en pareil jour, la température était plutôt maussade, il neigeait abondamment.

Mais cela n'a pas arrêté la curiosité extrême que soulève toujours l'ouverture de la session : une foule nombreuse s'étendait devant le Parlement, s'étagée aux gradins du vaste escalier et suivait les deux grandes courbes de la terrasse, attendant sous la neige drue l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Vers trois heures, le landau de Son Excellence, flanqué de quatre laquais et escorté par les dragons de la Princesse Louise et des gardes du gouverneur par la grille du Parlement.

La foule remuante se massait pour mieux voir, tandis que l'écho apportait le son affaibli des coups de canon réglementaires, éclatant à la Pointe Nepean.

Son Excellence se rendit au Sénat, où s'étaient déjà rendus les sénateurs ainsi que les juges de la Cour Supérieure, drapés dans leurs costumes de gala.

Quelques minutes plus tard, on frappe les trois coups officiels à la porte de la Chambre des Communes, où se sont rassemblés les députés, et l'huisier de la Verge Noire entre les prévenir que Son Excellence le Gouverneur-Général les attend au sénat.

Les députés s'y rendent aussitôt, et en leur présence, Son Excellence y lit le discours du Trône.

En voici le texte :

LE DISCOURS DU TRONE

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes.

Il m'est agréable en vous rencontrant à un moment de l'année le plus convenable pour la dépeche des affaires, de pouvoir vous féliciter de la remarquable expansion du commerce du Canada avec les autres pays.

Le montant total de l'exercice courant dépasse de beaucoup celui des années précédentes. Comme heureuse suite de cette expansion, les recettes des neuf derniers mois ont été plus que suffisantes pour faire face aux dépenses du fonds consolidé, du chemin de fer national transcontinental, aux dépenses à compte du capital, aux services et à tous les autres déboursés du pays, laissant un surplus de trois millions applicable à l'amortissement de la dette publique.

Le courant d'immigration vers le Canada continue à augmenter de volume. L'année qui tire à sa fin accuse un nombre plus considérable d'immigrants que la précédente, et il est agréable de noter qu'un grand nombre d'entre eux venaient des îles Britanniques.

Le Canada a été favorisé par une longue suite d'années prospères et bien qu'en ce moment les affaires soient gênées par la rareté de l'argent, qui sévit par tout l'univers, je suis certain que cette crise n'est que temporaire et que les ressources inépuisables du pays et le fait qu'elles ont une réputation mondiale, nous assurent amplement la continuation du progrès matériel.

La conférence tenue à Londres au mois de mai dernier entre le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements des possessions britanniques au-delà des mers, s'est occupée de questions qui intéressent l'empire en général. Le compte-rendu de ses travaux sera mis entre vos mains.

Deux de mes ministres, régulièrement autorisés par Sa Majesté, à cette fin, et agissant de concert avec l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris ont dernièrement négocié une convention avec le gouvernement de la République Française, concernant les relations commerciales entre la France et le Canada, sujette à l'approbation des Chambres françaises et du parlement du Canada. Copie de cette convention vous sera immédiatement soumise et vous serez priés de lui donner votre sanction.

Le gouvernement de Terre-Neuve s'étant trouvé engagé dans une discussion avec le gouvernement des Etats-Unis, relativement au véritable sens de l'article 1 de la convention concernant les pêcheries, conclue en l'année 1818 entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et le Canada se trouvant ainsi intéressé dans la question, en litige, mon gouvernement s'est concerté avec celui de Terre-Neuve, pour soumettre tous les points contestés soulevés par ledit article 1, au tribunal de La Haye.

La difficulté de trouver des ouvriers et des matériaux au milieu d'un grand mouvement d'affaires, dans une certaine mesure, retardé les travaux de construction du chemin de fer national transcontinental. Cependant, ils ont été poursuivis avec énergie sur la division de l'est et sur la section de la prairie de la division de l'ouest. Une section de cette dernière, d'environ deux cent cinquante milles, a pu pourvoir aux fins du trafic durant la présente saison.

Les contrats pour la partie de la section de la prairie à l'ouest d'Edmonton, sont à la veille d'être adjugés. On doit immédiatement prendre des mesures pour commencer les travaux aux extrémités est et ouest de la division des montagnes. Ainsi, en très peu de temps, tous les tra-

voux de construction de Moncton à l'océan Pacifique seront poussés avec vigueur.

L'arrivée attendue d'immigrés de l'Extrême-Orient dans la Colombie Britannique a soulevé de fortes protestations. Un membre de mon gouvernement a été délégué au Japon pour conférer sur ce sujet avec le gouvernement du Japon.

L'écroulement subit et imprévu du pont en voie de construction sur le Saint-Laurent, dans le voisinage de Québec, peut être regardé comme une calamité nationale. Les pertes de vie occasionnées par cette catastrophe ont provoqué partout de grands regrets. Une commission a été nommée aux fins de s'enquérir des causes de ce désastre. Lorsque son rapport aura été reçu, il vous sera présenté. Il faudra aviser aux moyens de compléter le pont dans un temps raisonnable.

Il est très satisfaisant de constater que, nonobstant les réductions considérables faites dans le tarif postal, les recettes du ministère des postes ont continué leur marche progressive. Les recettes considérables de cette partie de l'administration permettront à ce ministère de donner encore de plus grands développements aux communications postales du Canada.

Le moment est venu de placer dans l'intérêt public sous le contrôle du gouvernement fédéral, les compagnies de télégraphes et de téléphones pourvu de chartes du parlement fédéral. Un projet de loi sera présenté à cette fin.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes publics pour les neuf mois finissant le 31 mars dernier, vous seront présentés sans délai. Les prévisions budgétaires pour le prochain exercice fiscal seront soumises prochainement à votre approbation.

Honorables messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes.

Parmi les projets de loi qui seront soumis à votre étude se trouveront un projet de loi pour l'extension des frontières du Manitoba et d'autres provinces, un projet de loi à l'effet de pourvoir à la création d'annuités pour les vieillards, un projet de loi concernant les assurances, des projets de loi modifiant la loi électorale et l'acte des terres du Canada.

Je recommande à votre attention réfléchie les divers sujets dont je viens de parler et j'espère que la lumière divine présidera à vos délibérations.

Après lecture faite, les députés reviennent à la Chambre Basse.

On a fait aussitôt la présentation des nouveaux ministres et députés.

L'hon. M. Pugsley, ministre des Travaux Publics et député de Saint-John, est présenté par Sir Wilfrid et l'hon. M. Fielding.

L'hon. Geo. Graham, ministre des Chemins de fer, et député de Brockville, est présenté par l'hon. Wm. Patterson et M. Calvert.

Le major Beattie, député de London, conservateur, est présenté par M. R. L. Borden et Monk.

M. L. Owen, député de East Northumberland, conservateur, est présenté par M. R. Borden et Northrup.

Enfin, M. A. Martin, député de North Wellington, libéral, est présenté par Sir Wilfrid Laurier et M. H. Miller.

Sur proposition du premier ministre, l'adresse en réponse au discours du trône est remise à lundi.

Sont ensuite nommés pour former les comités : Sir Wilfrid Laurier, M. R. L. Borden, les hon. Patterson et Fielding, M. Calvert, Haggart et Taylor.

Un des faits saillants de cette courte séance, est la présentation à la Chambre du texte du nouveau traité franco-canadien, dont nous expliquerons ailleurs la portée.

Quelques rapports sont aussi déposés : les Comptes Publics, un des volumes du rapport de l'Auditeur Général et le rapport du département de l'Intérieur.

Un peu avant quatre heures, la Chambre adjourne jusqu'à demain.

Tous les ministres, à l'exception des hon. Aylesworth et Lemieux, étaient présents : dans la gauche, MM. Borden, Bergeron, Haggart et Monk représentaient la vieille garde tor.

Al. Sénat, après lecture du discours du Trône, on a présenté les trois nouveaux sénateurs, les hon. Belcourt, Campbell et Derbyshire.

De nombreuses questions sont déjà posées par les députés au gouvernement : on y remarque une interpellation de M. Smith, de Nanaimo, pour lundi, au sujet de la loi Lemieux, demandant le nombre de grèves et "lock-outs" auxquels on l'a appliquée et les détails les concernant. M. Gauvreau, de Temiscouata, demandera lundi, au ministre de la Marine, si c'est son intention de classer les différents phares de la province, et d'augmenter les salaires des gardiens de phares.

M. Borden s'occupera aussi des démarches qu'a faites le gouvernement, pour autoriser les investissements de fonds dans le Royaume-Uni, d'après les dispositions du "Imperial Colonial Stock Act", de 1900 ; le Chef de l'Opposition pose aussi une question sur



Comme changement aux remèdes répugnants, prescrits pour l'indolence des reins, essayez un verre à liqueur du

VERITABLE
Genièvre de Hollande
"BOLL & DUNLOPS"

Et notez ses bons Effets

WILLIAM FARRELL, Limited

Seuls Agents pour le Canada, Montréal.

Un hommage éclatant à Sir Wilfrid Laurier

Suite de la page 1

Le premier ministre rappelle ensuite en termes des plus éloquentes les grandes œuvres de Sir Wilfrid, à partir de la mémorable conférence qu'il donna à Québec sur les principes du libéralisme politique canadien. L'une des grandes œuvres de Sir Wilfrid a été l'établissement de la paix et de la concorde dans le pays, au moment où on était menacé de la guerre civile.

En 1896, les affaires étaient dans le marasme, la population émigrifuge en masse aux Etats-Unis, l'agriculture et la colonisation n'étaient pas encouragées, l'industrie périlait. Sir Wilfrid donna alors le tarif Fielding qui a fait la fortune du pays. Nous avons presque doublé le commerce depuis ce temps-là. Nos travaux publics se payent à même nos surplus. On verra probablement tout le transcontinental se construire sans emprunt, au moyen de nos surplus.

Mais une des grandes œuvres de Sir Wilfrid qui nous touche de plus près, c'est le réajustement du subside fédéral à l'établissement de l'enseignement technique ainsi que celui des hautes études commerciales dans la province. Espérons que la Providence permettra que Sir Wilfrid reste encore longtemps au timon des affaires. Il a encore de grandes œuvres à accomplir pour son pays. L'honorable M. Gouin entre alors dans une dissertation des plus éloquentes sur le mot "patrie", et il termine au milieu d'applaudissements frénétiques, en disant qu'il espérait que dans 10 ans il lui serait donné d'assister à la commémoration du quarantième anniversaire de la première victoire de Sir Wilfrid dans Québec-Est, et d'y voir, cette fois-là, le héros même de la fête.

Sir Wilfrid a eu des détracteurs, il en a encore, il en aura toujours, on n'appréciera bien la grandeur de son œuvre que lorsqu'on aura le temps de la mesurer, vingt-cinq ou trente ans après lui.

Le premier ministre termine son éloquent discours en appliquant à Sir Wilfrid ces trois vers du grand poète :

"Le Dieu poursuivra sa carrière
Vers les sommets de la lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs."

Il s'est excusé de ne pouvoir dire d'avantage parce qu'il devait partir ce soir même pour Montréal, pour préparer dans un autre comté une lutte électorale aussi heureuse que celle dont on venait d'être témoin dans le district de Québec.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Après le premier ministre, le secrétaire provincial, l'hon. M. Karzine, ainsi que M. Cyrille Delage, député, Lane, ex-député de Québec-Est, à la législature provinciale, le major Levasseur, qui était en 1877 secrétaire du comité central d'organisation de l'élection de Sir Wilfrid, M. Turcotte, sont appelés à prendre la parole, et la séance se termine enfin à 11 heures par la résolution suivante adoptée à l'unanimité et avec enthousiasme :

"Résolu que le Club Laurier de St-Sauveur de Québec est heureux de trouver cette occasion de prouver une fois de plus son entier dévouement à la cause libérale, et plus particulièrement à notre illustre chef, Sir Wilfrid Laurier, en commémorant par une manifestation enthousiaste le trentième anniversaire de sa première élection à Québec-Est."

"Que les survivants de cette mémorable lutte sont également heureux de se joindre à cette manifestation."

"Que le triomphe du Très Hon. Sir Wilfrid Laurier en 1877, marque une date importante dans l'histoire politique du pays, en ce qu'il fut le début du grand mouvement qui s'est depuis répandu dans tout le Dominion et qui a porté au pouvoir notre illustre représentant aux Communes, et que les libéraux de Québec-Est, en sont d'autant plus fiers qu'ils l'ont sans interruption réélu depuis trente ans."

"Qu'en conséquence, une dépêche de félicitation soit adressée à Sir Wilfrid Laurier, séance tenante à l'occasion de cet émouvant anniversaire, le priant de faire partager l'hommage de notre respect à Lady Laurier, et que copie de la présente résolution lui soit officiellement transmise."

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

"J. A. PARADIS, Secrétaire."

Inutile de dire que les salles du Club Salaberry regorgeaient d'amis et d'admirateurs de Sir Wilfrid et que l'enthousiasme a été presque à son paroxysme tout le temps.

Voici maintenant le texte de la dépêche adressée à Sir Wilfrid :

"Le Club Laurier, réuni en assemblée extraordinaire à laquelle assistaient les ministres et députés libéraux présents à Québec, vous envoie ses respectueuses félicitations et l'expression de son entier dévouement à l'occasion du trentième anniversaire de votre première élection à Québec-Est. Les survivants de ce mémorable événement sont ici présents et se joignent à nous pour vous féliciter. Veuillez faire partager à Lady Laurier l'expression de notre profond respect."

THE
Garth Co.

RUE STE-CATHERINE

Entre les rues Stanley et Drummond

Gazeliers, Electrolliers,

Appliques pour Gaz et Electricité,

Accessoires pour Salles de Bain.

Nous sollicitons la visite de notre

STOCK DE NOEL

196-10

PAR LE COMMENCEMENT

(Service spécial du "Canada")

Wichita, Kan., 28.—M. Stuyvesant Fish, fils de l'ancien président de l'Illinois Central, directeur de "Missouri Pacific" et membre du conseil d'administration de la "National Park Bank," de New York, après avoir travaillé quelques mois comme commis dans les bureaux de la gare des marchandises à Muskogee, Okla., est maintenant employé comme chauffeur sur le chemin de fer de "Rock Island." Les amis du jeune homme furent d'abord surpris de le voir entrer comme petit employé à 12 dollars par semaine, mais combien grande fut leur stupéfaction de reconnaître le jeune Fish sous la veste humble et noire d'un chauffeur, pelletant le charbon dans les locomotives du Rock Island. Le jeune Fish a l'intention d'apprendre tous les métiers concernant les chemins de fer en commençant par le dernier échelon de l'échelle. Il est très populaire parmi les ouvriers de la compagnie, et est membre de leurs associations.

FUTURS EUCHRES

Dorénavant et jusqu'en avril prochain, il y aura euche et bal, tous les quinze jours, le samedi, aux salons artistiques, No 88 St-Denis.

Le premier de ces euches aura lieu demain soir.

En Passant dans l'Ouest

n'oubliez pas d'arrêter et de visiter notre établissement.

Entrez voir nos importations de

Rugs, Soieries, Draperies, Rideaux.

Nous nous occupons spécialement de la décoration des maisons.

Castle & Son

568 Ste-Catherine OUEST MONTREAL

206-4-11-2-3-4

Edmond HARDY
Près Eglise Notre-Dame
38 rue Notre-Dame Ouest
MUSIQUE et INSTRUMENTS de MUSIQUE
Réparations de tous genres
Fournisseurs des Maisons d'Education.
Soleil agent pour C. Maillat & Co, Jérôme Thibault, Lamy & Co, Paris etc.
Attention spéciale aux commandes par la maille.
288-11-

COLONIAL HOUSE ★ Square Phillips

VENTE DE DEUX JOURS

OFFRES SPECIALES POUR VENDREDI ET SAMEDI

RAYON DES ETOFFES A ROBES DE COULEUR

CRYSTALLINE DE SOIE, 42 POUCE.

Blanche avec raies et carreaux de couleur, Régulier 75c, pour 45c la verge.

Un bel assortiment pour vêtements de soirée.

CREPE DE CHINE.

Soie et laine, 42 pouces, couleurs : marine, rouge, nil, brun, violet, beige et mauve. Régulier 80c, pour 45c la verge.

3 pièces de voile de soie ombrée, Régulier \$1.90, pour 95c la verge.

4 pièces de tissu crème de choix à des prix très spéciaux.

Reste de châlys à 35c et 45c la verge, pour 20c et 19c la verge.

Reste de châlys brodé, valant jusqu'à \$1.00, pour 45c la verge.

Ce lot de riches tissus, convenables pour cadeaux de Noël.

OFFRE TRES SPECIALE.

25 pièces de drap, panier, cheviote et Amazone croisé, belles nuances de rouge, marine, brun, gris, bleu, vin, etc. Vendus régulièrement 65c lavez ; à écrouler à 31c la verge.

Un splendide tissu pour jupes et costumes.

Aussi sur un comptoir spécial, un lot considérable et bien assorti de tweeds, canevass, cheviote, etc., à 29c, 39c, 40c et 75c la verge.

Coupons de draps, cheviotes, etc., moins 33 1-3 p.c.

Ce lot comprend plusieurs bonnes longueurs de jupes.

RAYON DES ETOFFES A ROBES NOIRES

Amazone croisé, 50 pouces (5 pièces seulement), pour 31c la verge. Régulier 65c la verge.

MOHAIR, 2 pièces seulement, de 60c pour 45c la verge, de 80c pour 64c la verge.

HENRIETTA, qualité spéciale, pure laine, 2 pièces seulement, de 75c pour 60c, et de \$1.25 pour \$1 la verge.

Serge à manteaux, 58 pouces. Régulier \$1.25 pour 95c la verge.

UNE TABLE SPECIALE.

Contenant voiles de choix, Armure, Panamas, Eoliennes, etc., etc., moins 20 p.c.

RAYON DE LA SOIE

SOIES NOIRES.

2 pièces taffetas pure soie. Régulier 75c, pour 49c.

4 pièces taffetas, teinture Lyon. Régulier \$1.00, pour 80c.

2 pièces taffetas, très résistant. Régulier \$1.10, pour 85c.

CREPE DE PARIS.

7 pièces, 44 pouces, fond gris clair avec petit pois, aussi à raies mauve, marine, rose et gris foncé. Aussi tout crème, tout blanc et tout noir. Prix régulier \$1.50 la verge pour 75c la verge.

SOIES DE FANTAISIE.

35 splendides longueurs de robes en nouvelles soies de fantaisie, à carreaux noirs et blancs, nouveau rayé romain, quelques-unes à raies Pékin, couleurs des plus convenables pour vêtements de soirée. Prix régulier 80c, 90c et \$1.00, pour 59c la verge.

SOIE JAPONAISE BLANCHE, une verge de large, valant 75c pour 45c la verge.

RAYON DES ARTICLES DE FANTAISIE

Dessus de coussin de fantaisie en satin, soie, taffetas, velours, couill lithographié, colorié et de fantaisie, moins 50 p.c.

Quelques coussins en fait de dessus de coussin en toile, taffetas, moins 75 p.c.

Un bon choix de sacs de buanderie ; le reste de nos doilies, centres et dessus de bureau en toile, brochés à la main, moins 50 pour cent.

Lot spécial de doilies, centres, napperons à cabarets, tapis de table, en toile japonaise et de bronze à coussins de "serim" de fantaisie, de différentes nuances, moins 20 pour cent.

Draperies de fantaisie pour manteaux de cheminée. Couleurs : Cardinal, bleu pâle, rose, jaune et blanc. Moins 20 p.c.

Un lot de piqué à pois blancs, moins 50 p.c.

Un lot spécial de Nansouk français blanc ou noir, moins 50 pour cent.

RAYON DE L'INDIENNE

Guingan à Carreaux écossais, 25c pour 10c la verge.

Matelassé rayé ou à dessins de fantaisie, 25c moins 20 p.c.

Linen blanc à pois de couleur, 30c, moins 33 1-3 p.c.

Cheviote blanche de fantaisie, 30c, moins 33 1-3 p.c.

Cretonne, 45c, pour 20c la verge.

Ligne spéciale de cretonne, moins 33 1-3 p.c.

TOILES, 20 p.c. D'ESCOMPTE

Nappes, serviettes de table, es-sui-mains, coupons de toile de table, articles garnis de points d'ourlets, tels que tapis de bureau et de buffet, napperons à thé et à cabaret, coupons de toile de cuisine et à rouleau.

RAYON DES RUBANS

Ruban de Dresde de fantaisie, toutes largeurs, moins 20 p.c.

Ruban à ceintures de fantaisie, à rayures, à carreaux et à fleurs, moins 20 p.c.

Lignes désassorties de rubans de fantaisie, moins 50 p.c.

Ruban de satin, sans envers, moins 50 p.c.

Ruban de satin, sans envers, moins 50 p.c.

Coupons de rubans, moins 50 p.c.

Ruban ottoman tout étroit, de couleurs, 17c pour la pièce de 9 verges.

Ruban à dessin de houx, 1-4 de pouce de large, 45c pour la pièce de 10 verges.

Ruban, dessin de houx, 1-2 de pouce de large, 55c pour la pièce de 10 verges.

Ruban romain à ceintures, moins 50 p.c.

Assortiment de rubans à carreaux, 5 et 6 pouces, à 50c la verge.

DENTELLES

Dentelles allover, Paris, ivoire, et noires, 18", moins 20 p.c.

Tulle et chiffon blancs, plissés, 27" de large, moins 25 p.c.

Dentelle et insertion de Val, à mailles carrées, 1-4 et 2", moins 50 p.c.

Berthes en dentelle orientale, crème et blanche, moins 75 p.c.

Voiles d'automobilistes, toutes les plus nouvelles nuances, moins 33 1-3 p.c.

COLLETS ET CRAVATES POUR DAMES

Collets en toile brodée, moins 20 p.c.

Cravates en tulle et crepe de Chine, moins 50 p.c.

Collets droits en soie, et lavables, pour 25c chacun.

Coupons de plissé, moins 50 p.c.

Lot spécial de mouchoirs de toile, \$1 la douzaine.

Mouchoirs brodés, de 25c à 50c, à écrouler à 15c chacun.

Ligne spéciale de mouchoirs de toile, à points d'ourlets et initiales, \$1.50 la boîte.

RAYON DE LA MERCERIE

Sous-bras, ligne spéciale, à \$1.50 la douzaine.

Jarretelles, Spécial, 25c chacune.

Ligne spéciale d'épingles à cheveux, en os, 12 épingles par boîte, pour 25c.

Barrettes de fantaisie, 25c chacune.

Stock considérable de ceintures, à 50c, 75c et \$1.00 ; à écrouler à 25c chacune.

Cordonnets à coussins de fantaisie, moins 20 p.c.

Cordonnets et glands à coussins, moins 20 p.c.

RAYON DES GARNITURES DE ROBES

Une ligne de guipure perlée de couleur, de 20c à \$1.00 ; à écrouler à 5c la verge.

Garnitures de plumes d'autruche, en marine et vieux rose. A écrouler à 25c la verge.

Garnitures en plume de marabout brun. Régulier \$1.50 pour 25c la verge.

Ligne d'application de couleur soie et drap, moins 75 p.c.

Coupons d'application noire et de couleur, moins 50 p.c.

Services à manucure, \$1.00 à \$12.50 chacun, moins 10 p.c.

RAYON DE LA BIJOUTERIE

Boucles de fantaisie, moins 20 p.c.

Boucles en acier taillé, moins 20 p.c.

Cabarets spéciaux de broches de fantaisie, à 40c, 45c, 50c et \$1.

Peignes de fantaisie, unis et ornés d'une pierre du Rhin, garnis d'acier et or, moins 20 p.c.

Ceintures de fantaisie, moins 20 p.c.

Bagues en or, moins 50 p.c.

Toute autre bijouterie de fantaisie, moins 20 p.c.

COUVERTURES

Lot spécial, de \$6.00 pour \$4.50.

Lot spécial, de \$6.30, pour \$5.04.

Lot spécial, de \$7.20, pour \$5.76.

Quelques lignes désassorties, moins 20 p.c.

EDREDONS

Lot d'edredons en satinette, \$8.00 pour \$6.40.

Lot d'edredons en satinette, \$9.50 pour \$7.60.

Lot d'edredons en satin, \$10.00 pour \$8.00.

Lot d'edredons en satin, \$11.50 pour \$9.20.

Lot de grands edredons en satin \$12.50 pour \$9.50.

Lot de grands edredons en satin \$14.00 pour \$11.20.

ARTICLES ARGENTES

Lignes spéciales, moins 20 pour cent.

Tables spéciales de \$5 et \$7.50 contenant de splendides valeurs.

FLANELLES

Lot spécial de belles serges de laine, 50c et 60c, pour 37c.

Lot spécial de flanelle d'opéra française, 50c, pour 25c.

Lot spécial de flanelle française, 60c pour 30c.

Lot spécial de flanellette à blouses et à robes de matin, 22c et 28c pour 17c.

COTONS

Une ligne de beau coton circulaire anglais à oreiller, toutes les largeurs, moins 10 pour cent.

Lot spécial de beau coton Horrocks & Crewdsons, fini doux, en longueurs de 10 verges, moins 10 pour cent.

Un lot de coton blanc anglais, en pièces de 10 verges, moins 10 pour cent.

Une table de coupons de coton et de coton à draps, moins 20 pour cent.

Lot de courtpointes brodées, simples et doubles, moins 10 pour cent.

RAYON DU PAPIER A TAPISSER

Lignes spéciales de papiers à tapisser, convenables pour chambre à coucher, passages, salle à manger et salons, moins 50 p.c.

Lignes spéciales de moulures d'appartement, moins 50 p.c.

Coupons de Burls en tapestry, moins 50 p.c.

Commandes pour décorations intérieures, peintures et papiers-tentures, soigneusement et rapidement remplies.

Estimations données. Dessins soumis à l'approbation.

RAYON DES ARTICLES POUR HOMMES

Tricot marine, marron et blancs, pour garçonnets. Spécial, \$1.

Mouchoirs à points d'ourlets, en pure toile de Belfast, un solide. Rég. \$3.50, pour \$2.25 la douzaine.

Gants en peau de chien, non doublés, pour hommes. Vente spéciale à 85c la paire.

Bretelles françaises, 10 douzaines. Spécial, 2 pour 15c.

Mouchoirs français de fantaisie. Rég. 75c, pour 45c.

Un lot de beaux pyjamas en flanelle anglaise de la meilleure qualité, pour hommes. Rég. \$4.00 pour \$2.50.

Chemises en Oxford avec ou sans collet, chemises modèles, pour garçonnets. Spécial, 10c.

Belles chemises en flanelle, 2 pesantiers, pour hommes. Rég. \$2.50, pour \$1.75.

Le reste de nos chemises blanches, non de toilette. Rég. \$1.50 pour 75c.

Chaussette en cachemire de fantaisie, un beau choix, brodées en rouge, bleu et blanc. Prix, 50c et 75c, pour 40c la paire.

Corps et caleçons en laine naturelle anglaise, points, 32 à 44, pesantier d'hiver. Rég. \$2.25, pour \$1.35 la paire.

Chaussettes en tricot irlandais noir, gris et bruyère, pour hommes. Points : 9 1-2 à 11 1-2. Rég. 35c et 40c, pour 25c la paire.

Tricotés pesants pure laine, marron, marine, gris et blancs, pour hommes. Spécial, \$1.25.

RAYON DES MANTEAUX

75 manteaux en tweed et en drap, pour dames, valeurs \$20 jusqu'à \$45 ; pour \$5.00 jusqu'à \$10.00.

70 robes de soie et tuniques, pour dames, moins 50 p.c.

15 manteaux en velours, pour dames ; valeurs \$40 et \$65 ; pour \$12.00 à \$10.

90 morceaux en drap et en tweed, pour enfants, moins 50 p.c.

15 robes de chambre en soie japonaise, pour dames, moins 50 p.c.

50 robes de chambre fantaisie, pour dames. Spécial \$3.50.

100 jupons en moirette, pour dames ; spécial \$2.

75 jupons en moirette pour dames. Spécial \$3.

25 costumes en drap et en tweed pour dames, moins 50 p.c.

Une ligne de costumes en cheviote et en drap pour dames, moins 33 1-3 p.c.

RAYON DE LA CONFECTION

Reste de complets d'hommes et d'adolescents, en tweed et en worsted, grandeurs 33 à 42. Prix réguliers \$15.00 et plus pour \$9.

Pardessus d'hommes et d'adolescents, en tweed, styles à parements simples et doubles, longueur ulster, grandeurs 33 à 44. Prix réguliers \$15.00 à \$20.00, moins 50 p.c.

SPECIAL — 150 complets Norfolk de garçonnets, en tweed et en worsted, grandeurs 26 à 34. Prix réguliers \$6.50 à \$8.50 ; pour \$3.50.

RAYON DE L'OPTIQUE VUE EXAMINEE GRATUITEMENT OFFRE SPECIALE

Montures de Pince-Nez et Lunettes en or roulé de 14 carats, \$2. Jumelles Lemaire, moins 20 pour cent. Ligne spéciale de Jumelles à moitié prix.

RAYON DE LA PYROGRAPHIE

Table spéciale de bois blanc, moins 33 1-3 pour cent. Thermomètres pour l'extérieur, moins 20 pour cent. Table spéciale de Thermomètres de fantaisie à moitié prix. Stéréoscope et Vues, moins 25 pour cent.

RAYON DES MODES

500 Blouses de dames, en flanelle, cachemire, de laines et alpagas, valeur de \$2.75 à \$5.00 pour \$2.50 ; En soie japonaise et taffetas, valeur de \$3.50 à \$6.25 pour \$3 ; En taffetas, en dentelle et en lingerie, valeur de \$6.50 à \$7.50 pour \$4.00 ; En crêpe de Chine et en dentelle, valeur de \$8.00 à \$21.00 pour \$5.00.

25 douzaines de formes en feutre, valant jusqu'à \$2.50 pour 25c chacune. Tous les styles de cette saison.

RAYON DE LA CONFISERIE

Marrowbone, 40c pour 35c la livre.

Jujubes roses, 40c pour 30c la livre.

Pastilles assorties, 40c, pour 30c la livre.

Cachous Alphabet, 40c, pour 30c la livre.

Cachous-outil, 40c, pour 30c la livre.

Cachous annual, 340c pour 30c la livre.

Fudge au sirop d'érable et à la noix de coco, 40c pour 30c la livre.

Petits Pept. Bulls, 30c pour 25c la livre.

Fudge au chocolat et à la vanille, 30c pour 25c la livre.

Petits Pept. Kisses, 25c pour 20c la livre.

Maple Wal., 20c pour 15c la livre.

Boîtes de 1-2 livre de chocolat assorti, 18c pour 15c.

Petites boîtes de chocolat assorti, 4c 3 boîtes pour 10c.

Turkish Delight, en boîtes de ferblanc, 25c pour 20c.

Turkish Delight, en boîtes de ferblanc, 10c 3 pour 25c.

Morceaux de 1-2 livre de chocolat ordinaire, 35c pour 20c ; morceaux de 1-4 livre, 20c pour 15c.

Nugats français à 45c, 25c, 15c et 5c chacun.

RAYON DES CHAPEAUX ET CASQUETTES POUR HOMMES

Casquettes d'hiver à bande en fourrure, pour garçonnets. Spécial, 85c.

Casquettes en tweed pour l'hiver bande glissière, pour garçonnets. Régulier, 60c et 85c, pour 25c.

Bérets marine pour enfants. Réguliers, 75c et \$1.00 pour 50c.

Chapeaux de feutre et en tweed pour garçonnets. Prix variant jusqu'à \$2.00, pour 25c.

Parapluies de bonne qualité, couverture en serge, broches zébrées élégantes poignées pour hommes et garçonnets. Prix spécial, 85c.

Casques forme "coin", en mouton de Perse, de la meilleure qualité, pour hommes et garçonnets. Rég. \$8.00, pour \$5.00.

Casques en fourrure pour garçonnets et enfants à des prix spéciaux.

CHAUSSURES D'HOMMES

Bottines hautes, à l'épreuve de l'eau, pour hommes. Points : 8, 9, 10. Rég. \$6.50, pour \$4.

Bottines en veau ciré, pointes étroites, pour hommes. Points : 9, 9 1-2 et 10. Rég. \$5.00, pour \$3.50.

Bottines à l'épreuve de l'eau, en veau tan, hautes, pour hommes. Points : 6, 7, 8 et 10. Régulier \$7.00, moins 20 p.c., \$5.60.

Bottines à boutons en cuir verni, pour hommes. Rég. \$6.00, moins 20 p.c.

Bottines à lacets pour hommes, \$5.00, moins 20 p.c.

Bottines à lacets en veau Box, pour hommes. Rég. \$5.00, moins 20 p.c.

BOTTINES DE DAMES

Bottines de première qualité, points irréguliers, pour dames. Prix réduit à \$3.

Le Canada

MONTREAL 29 Novembre 1907.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Les points saillants des négociations des hons Fielding et Brodeur à Paris

Une lecture attentive du texte du nouveau traité franco-canadien, conclu à Paris par les hons. Fielding et Brodeur, et dont connaissance vient d'être donnée à la Chambre et au public, démontre clairement l'immense progrès acquis depuis celui de 1893.

Ce progrès est de triple nature: par rapport à notre autonomie fiscale; par rapport à la réciprocité parfaite entre la France et le Canada; par rapport aux articles de commerce qu'il embrasse.

AUTONOMIE FISCALE

On a déjà fait remarquer que ce traité avait été négocié directement, de nation à nation, par nos ministres conjointement avec les ministres français.

Il y a maintenant plus de soixante ans, que l'Angleterre avait pour habitude de conclure des traités de commerce qui s'appliquaient automatiquement et sans réserve à ses colonies.

De cette dépendance absolue à la liberté d'aujourd'hui, l'évolution s'est faite graduellement, depuis les traités auxquels nous pouvions ne pas participer, pourvu que notice officielle en fut signifiée, jusqu'à ceux dont nous pouvions obtenir les avantages sur demande formelle; et jusqu'à ceux, comme celui de 1893, conclus spécialement pour nous, mais par des représentants du gouvernement britannique.

Le traité actuel marque l'affirmation absolue de notre autonomie fiscale: l'ambassadeur anglais à Paris s'est contenté, sur instructions de son gouvernement, de présenter les ministres canadiens au ministre des Affaires Etrangères. Il n'assistait pas aux négociations; il n'a réapparu que pour apposer sa signature, une fois celles-ci terminées.

Voilà un fait nouveau, d'une importance capitale.

Si maintenant l'on examine la rédaction même du traité, on observera partout cette forte teinte de liberté fiscale.

Dans tous les articles—à l'exception du premier qui n'est que l'entrée en matière formelle et qui diffère sensiblement de la rédaction habituelle—il n'est partout question que du Canada et de la France.

On remarquera également que LE GOUVERNEMENT CANADIEN, en un des articles, SE RESERVE LE DROIT DE NOMMER DES AGENTS QUI AURONT AUTORITE de viser les certificats d'origine.

On remarquera qu'en un autre article il est stipulé qu'en dehors des dispositions tarifaires, toute restriction comme tout avantage, en quelque matière que ce soit énumérée en cet article, concédée ou exigée par le Canada ou la France, vis-à-vis d'une autre nation (cela comprend l'Angleterre elle-même), sera applicable à l'une ou l'autre des parties contractantes.

Il s'en suit donc que la seule et unique différence du traitement accordé à l'Angleterre et à la France, réside dans la différence des droits eux-mêmes; et que nous ayons pu conclure un traité comportant cet article, cela indique à quel point de liberté fiscale nous avons atteint.

RECIPROCITE PARFAITE

Par l'article 2 du traité de 1893, nous nous engageons à accorder à la France tout avantage commercial, sans exception, concédé à une autre nation: en retour, la France ne nous accordait une réduction de droits que sur quelques articles de commerce.

Il y avait disproportion évidente.

Le présent traité stipule une réciprocité parfaite: dans la cédule "A" sont inscrits les produits canadiens jouissant d'un tarif de faveur en France; dans la cédule "B", les produits français jouissant de notre tarif intermédiaire; dans la cédule "C", les produits français jouissant d'un tarif spécial.

Le traité (nonce très nettement que tous ces produits, sans distinction, jouissent des mêmes droits sur les deux marchés.

Le malheureux article 2 de 1893 n'existe plus; il y a maintenant une réciprocité absolue entre les deux pays.

ARTICLES DE COMMERCE INSCRITS

Mais pour que cette réciprocité soit pratiquement avantageuse au Canada, il est nécessaire que les articles de commerce ou produits inscrits à la cédule soient de ceux que nous pouvons exporter en France, avec chance de concurrence heureuse.

La France a obtenu des concessions principalement sur les vins et les soieries.

Le Canada à notre avis profitera surtout des concessions faites sur les articles suivants: (cédule A) produits agricoles, surtout le bétail, les fruits et légumes, le beurre salé et le fromage; les poissons d'eau salée (en 1893, nous n'avions que les poissons d'eau douce); l'acier, le fer, le cuivre, le nickel et autres métaux; la cordonnerie (beaucoup plus complète qu'en 1893); les meubles de toute nature; le bois (beaucoup plus complet qu'en 1893); le ciment; le charbon; les fourrures; les pianos, voitures et machines à coudre; les alcools.

L'EXPEDITION PAR VOIE CANADIENNE

On remarque qu'un des articles du traité stipule que les seules marchandises expédiées directement par les ports canadiens ou français jouiront des faveurs de ce traité.

C'est l'application du principe de la motion Logan, (adoptée l'an passé touchant la préférence britannique) aux marchandises françaises.

Les dites marchandises ne pouvant venir par les Etats-Unis et jouir en même temps du traité, nous pouvons espérer voir surgir des lignes de navigation franco-canadiennes, ou voir des lignes transatlantiques étrangères entrer chez nous. On a déjà parlé, comme effet de ce traité, de l'établissement par la Cie Transatlantique Française d'un service de paquebots entre le Havre et le Saint-Laurent.

CONCLUSIONS

Ce traité franco-canadien

1o est une affirmation, dans le fait et la forme, de notre liberté fiscale;

2o applique le principe posé à la dernière Conférence Impériale que le Canada ne doit accorder de préférence à l'Angleterre qu'en vue d'avantages réciproques, et dans le cas contraire, les rechercher ailleurs;

3o stipule une réciprocité parfaite entre la France et le Canada; et fait disparaître les inégalités de 1893;

4o embrasse un nombre de produits que nous pouvons facilement exporter, avec profit, sur le marché français;

5o par sa clause d'expédition par voie canadienne, favorise le développement de nos ports, le passage du commerce de l'Ouest par l'Est, et ainsi l'union parfaite du Dominion.

C'est donc une transaction des plus avantageuses et des plus importantes qu'ont conclue, à Paris, les hons. Fielding et Brodeur.

F. R.

Un bureau de contrôle

On demande un plébiscite

Comme nos lecteurs l'ont vu dans l'entrevue que nous avons publiée hier, M. l'échevin Payette est en faveur d'un bureau de contrôle pour l'administration des affaires civiles.

Il est également en faveur de la réduction du nombre des échevins à un par quartier.

Ces deux réformes, qui ont ainsi l'appui du "leader" du conseil, ne sont donc pas si mauvaises après tout.

Nous sommes certains qu'il y a parmi les électeurs municipaux un bon nombre de partisans de ces réformes.

Il ne serait que juste de leur fournir l'occasion de faire connaître leur opinion.

Cette occasion va se présenter bientôt. Ils vont être appelés à voter, au commencement de février, pour élire des échevins.

Le conseil de ville pourrait profiter de cette occasion, pour prendre leur avis, par voie de Referendum ou de Plébiscite.

Ce qu'il y aurait à faire, serait de poser la question sur un bulletin séparé, que l'on remettrait aux polls, aux électeurs venant voter, en leur demandant de voter oui ou non sur chaque question:

Etes-vous en faveur d'un bureau de contrôle?

Etes-vous en faveur de la réduction du nombre des échevins à un par quartier?

Les réponses à ces questions indiqueraient au prochain conseil la volonté des électeurs, et leur montreraient clairement la ligne de conduite à suivre.

Nous demandons un plébiscite.

Foster, Fowler & Co.

La moralité politique dans Colchester

Le parti de la pureté électorale, de "Clean Politics" qui dirige—plus ou moins—M. R. L. Borden, a fait, dans Colchester, N. E., une lutte sauvage au candidat du gouvernement Laurier, en accusant ce gouvernement de tous les scandales possibles.

Et il a fait venir dans le comté, pour soutenir son candidat et venger la moralité politique, l'hon. Geo. E. Foster et M. Geo. W. Fowler.

L'hon. Geo. E. Foster, dont on se rappelle les tripotages avec les fonds de la Union Trust Co., et que les plus francs parmi les organes conservateurs ont déclaré indigne d'occuper une position publique.

M. Geo. W. Fowler qui allait demander au Canadian Northern des informations confidentielles sur le tracé de ses lignes futures, et au Pacific Canadian un prix spécial pour ses spéculations en terres de l'Ouest, M. Fowler qui, avec M. Rufus Pope, l'ancien député de Compton, se faisait endosser des billets par M. D. Mann, un Canadian Northern, pour faire les premiers paiements sur sa spéculation.

M. Fowler qui, étant député, sachant qu'il aurait comme député à voter pour ou contre les intérêts du Canadian Northern, et du Pacific Canadian, allait demander des faveurs à ces compagnies.

Ce sont ces gens-là, MM. Foster et Fowler, qui ont fait la campagne de pureté électorale, de moralité politique, dans Colchester, pour le parti, pour le compte de M. Borden!

S'il est plus triste exemple d'hypocrisie éhontée, basse, de l'insulte à l'intelligence des électeurs d'un comté canadien, nous demandons qu'on nous le cite.

Et pour dernier comble, vous allez voir que nos confrères torys vont réclamer la victoire de leur candidat dans Colchester, comme un triomphe pour la moralité politique!

Avec Foster, Fowler & Cie!

Coups de plume

La théorie du Dr Osler, qu'un homme n'est plus d'aucune utilité après soixante ans, reçoit de ce temps-ci de rudes assauts.

Nous avons notre Sir Wilfrid Laurier dont les plus brillantes et les plus utiles entreprises datent d'après sa soixantaine.

Chez nos voisins, Andrew Carnegie s'inscrit lui-même en démenti.

Et au point de vue physique même, voilà qu'un nommé Edward Payton Weston, âgé de 69 ans, vient de battre le record mondial de la marche: il a fait 1230 miles à pied en 26 jours ouvrables—se reposant le dimanche.

Il n'est personne aujourd'hui qui ne proclame l'importance de l'éducation physique: la culture du corps doit marcher de pair avec celle de l'esprit et tout le monde se plaint à citer l'antique devise: "Mens sana in corpore sano". C'est très joli; mais une méthode est indispensable. J'ai déjà eu l'occasion de signaler, sur ce point, l'œuvre entreprise par M. le lieutenant

Le mal de tête paralyse tout travail; une tablette de "HED-RITE" vous débarrassera du mal de tête en quelques minutes. 25 cents la boîte chez votre fournisseur.

F. R.

nant-colonel Coste à l'école de Joinville. La méthode qu'il y mit en pratique peut se résumer ainsi: Il ne s'agit pas seulement de faire du mouvement, de l'exercice, de la virtuosité, mais de l'éducation. Son enseignement procède exclusivement de la méthode scientifique, basée sur la physiologie. Mais il entend que cet enseignement ne soit pas seulement donné aux jeunes gens; la culture du corps doit être entreprise à l'école primaire; c'est l'instituteur qui doit en être le premier maître. Il faut donc qu'il y soit apte. Comment s'y prendre?

LETRE DE WASHINGTON

M. le rédacteur,

Le Bureau des statistiques du département du commerce et du travail nous fournit, relativement au trafic américain, des chiffres d'une haute valeur économique. Le commerce extérieur total de toute l'Amérique ou de toutes les Amériques est évalué, d'après la statistique de 1906, à \$5,500,000,000 sur un montant de \$27,000,000,000 représentant la valeur du commerce international dans le monde entier.

Dans ce total de cinq milliards et demi qui représentent le commerce international américain, les Etats-Unis y sont pour \$3,000,000,000 et le reste des pays américains pour \$2,500,000,000.

Si nous considérons séparément les exportations et les importations pour tous les pays d'Amérique, nous trouvons que ces dernières se chiffrent à \$2,250,000,000 et les exportations à \$3,250,000,000.

Les Etats-Unis entrent pour moitié dans ce total des importations, et pour un peu plus que moitié dans le total des exportations.

Quant aux \$1,118,000,000 qui restent pour représenter le commerce d'importation des autres pays américains, nous avons à en compter 36 1/2 pour cent venant des Etats-Unis. Pour le commerce d'exportation de ces mêmes pays américains autres que les Etats-Unis le montant est de \$1,402,000,000 dont 33 1/2 pour cent représentent des marchandises exportées aux Etats-Unis.

Et comparé avec ceux des années antérieures, ces chiffres deviennent encore plus intéressants. En 1897, tous les pays d'Amérique, autres que les Etats-Unis, n'importaient de ces derniers que 26.57 pour cent du total de leur commerce d'importation. Quant au commerce d'exportation, la proportion était à peu près la même qu'actuellement.

Et en nous restreignant à l'Amérique du Nord, nous voyons que ses importations, en ne comprenant pas celles des Etats-Unis, se chiffrent dans les \$594,000,000 dont 56.3 pour cent viennent des Etats-Unis. L'Amérique du Sud importe pour \$524,000,000, dont 13.8 seulement des Etats-Unis. Pour les exportations la part de l'Amérique du Nord, en faisant encore abstraction des Etats-Unis, est de \$594,000,000 dont 52.6 pour cent vient aux Etats-Unis. Et des \$808,000,000 représentant le commerce d'exportation de l'Amérique du Sud 17.7 pour cent seulement se fait avec les Etats-Unis.

Vous savez maintenant à quel montant s'élèvent les produits manufacturés des Etats-Unis? Le dernier rapport annuel du Bureau des Manufactures nous dit que ces produits s'élèvent à \$15,000,000,000 annuellement.

Là-dessus il en a été exporté pour \$1,854,000,000 l'an dernier, ce qui fait une augmentation de près de \$136,000,000 sur l'année précédente. Il est bon de remarquer que les produits dits "prêts pour la consommation", qui sont exportés, ne se chiffrent qu'à \$480,000,000, augmentation de \$20,000,000, cependant sur l'année précédente.

L'exportation des cotonnades en Chine a diminué de \$21,000,000, ce qui est attribué au sentiment populaire de ce pays, contre les prétendus outrages faits aux Chinois résidant aux Etats-Unis.

Un des obstacles au commerce d'exportation, surtout avec les pays d'Orient, est la difficulté à s'assurer de bons moyens de transports depuis le port océanique étranger au lieu où sont destinées les marchandises.

On croit aussi accroître le commerce d'exportation en étendant le système des colis postaux aux pays étrangers, tel que certains pays le pratiquent.

Tandis que nous sommes en frais de statistiques, je vous parlerai un peu de Cuba où l'on est à préparer les nouvelles listes électorales en vue des prochaines élections présidentielles.

On croit aussi accroître le commerce d'exportation en étendant le système des colis postaux aux pays étrangers, tel que certains pays le pratiquent.

Tandis que nous sommes en frais de statistiques, je vous parlerai un peu de Cuba où l'on est à préparer les nouvelles listes électorales en vue des prochaines élections présidentielles.

On croit aussi accroître le commerce d'exportation en étendant le système des colis postaux aux pays étrangers, tel que certains pays le pratiquent.

LE "CHEMINEAU" A L'OPERA COMIQUE

On vient de représenter à l'Opéra Comique le "Chemineau", drame lyrique, en quatre actes de Jean Richepin, musique de Xavier Leroux.

La pièce fut un des gros succès de l'Opéra. J'en rappelle l'essentiel. En Normandie, à la coupe des bûes, un chemineau passe, dont les paroles jolies et la gaîté bohème charment une servante, qui se donne. Puis, oubliant, entraîné par un irrésistible instinct, il continue sa route, une chanson aux lèvres, et disparaît vers l'horizon mystérieux de l'horizon.

Plus tard, toute étourdie de l'aventure, Toinette se laisse marier à François, valet de ferme, et ils ont un garçon de vingt ans, Toinet. Leur voisin, maître Pierre, a lui, une fille, Aline.

Or, Aline et Toinet se désirent. Mais Pierre, presque riche, ne veut pas de Toinet, sans le sou. Même, il accuse François, qu'une attaque récente immobilise, d'avoir favorisé, dans une pensée de lucre, les amours des petits; et, sachant le secret de Toinette:

—Un fils naturel ne sera pas mon gendre!

François se dresse pour frapper; mais une nouvelle attaque le terrasse.

Maintenant, Toinet erre par la campagne, hagard, échevelé, bravant sa plainte, bouleversant sa pauvre mère inquiète, comme la Rose Mamai de "l'Arlesienne", que des idées de suicide n'obsèdent son enfant. Un jour le chemineau reparait. On lui demande:

—Te souviens-tu de ce pays?

Il fait: non, de la tête.

—Et de Toinet, ne te souviens-tu pas?

Il tressaille.

—Si! si! je me souviens!

Ignore-t-il son mariage et qu'elle possède un gas, né quelques mois après son départ?

—Mon fils, peut-être!

Eh! oui, son fils, son pitoyable fils que le mal d'aimer torture et désespère.

C'est bien, le chemineau tentera donc de réparer sa faute; il rejoint maître Pierre et (dans un acte supprimé) le menace de prétendus sortilèges. S'il n'accorde pas Aline à Toinet, Fou d'épouvante, le vieux terrifié consent.

Lors, ayant assuré le bonheur de tous, le chemineau reprend son bâton, sa besace, et s'éloigne, une nuit de Noël sous la neige. Il suit sa destinée. Un invincible besoin de vagabondage l'emporte à travers monts et plaines. Avide de libre espace, poète loquace, il va vers l'idéal, vers l'illusion, vers la chimère inaccessible.

Et ce poème est beau. Mais il est inégaleme musical. L'ancêtre agité des intérêts subalternes, des préoccupations relatives qui ne relèvent pas de la musique. Par contre, elle réclame une large place dans le meilleur de l'ouvrage simple, dénué de prétentions extérieures, et de pur sentiment, qui symbolise le personnage du chemineau, figure de rêve, allégorique, hors des banales contingences, hors de la vérité stricte, accidentelle, d'une signification plus haute, plus générale.

La partition de M. Leroux ne pouvait qu'accroître le contraste. Je dois dire, d'ailleurs, que les scènes rapides, violentes, brutales, à l'italienne, soulèvent l'enthousiasme du public, et, par exemple, le mélodramatique épisode entre François et maître Pierre, où le compositeur forcé d'aller vite, note superficiellement le texte et barbotte le délayé. Il me pardonnera de préférer les nombreux moments qui lui permettent de le pénétrer davantage, de l'animer d'une vie propre, d'impressionner son art impérieusement, d'être lyrique enfin.

Des lors, à l'exception de tel facile lamento que pleure un violoncelle, M. Xavier Leroux trouve des accents tendres, émus, passionnés; ses thèmes sont expressifs. Cette note nous gagne d'une mélancolie profonde, nostalgique. Cette autre est douloureuse et poignante. Cette autre encore gouaille et de bouffonnerie. Il y a des endroits de verve et de légèreté.

Sauf l'usage excessif d'un hautbois, d'un cor anglais à découvert, la technique de M. Leroux ferme, souple, peint l'ambiance avec des couleurs vives: le brossé des tableaux de nature pittoresques et vibrants. J'aime l'instrumentation goguenarde qui pare le populaire "ceve du vin", le folk-lore amusant de ses Noëls, de ses chansons de marche et de Noël air.

(De la "Dépêche").

BIBLIOGRAPHIE

Paris en 1814

Nous lisons dans l'"Echo de Paris" la signature, Charles Foley: Sous ce titre général: "Paris en 1814", M. Jacques Ladreit de La Charrière vient de publier le "Journal inédit de Mme de Marigny" (sœur aînée de Chateaubriand) et de rééditer le "Journal de T-R. Underwood" (détenu anglais et prisonnier sur parole à Paris depuis l'année 1803).

En rapprochant ces deux relations, l'historien a voulu former "un tableau original de Paris en 1814, tableau vu sous deux aspects très différents et où la comparaison même des jugements permet de saisir les nuances les plus diverses des opinions contemporaines."

A vrai dire, on trouve surtout dans le "Journal de Mme de Marigny" des "caquets et habils de femmes". Emprisonnée pendant la Terreur amie de du Boligny, le chef redouté de la chouannerie bretonne, la sœur de Chateaubriand était ce qu'on appelait alors une "puante aristocrate". Aussi, à la défaite de Napoléon, "ce Robespierre à cheval", se montre-t-elle folle de joie. Ces impressions, écrites au jour le jour, sont d'infimes miettes d'histoire; elles n'ont d'autre intérêt que de nous évoquer le curieux état d'esprit d'un petit clan de royalistes, "la mentalité du parti émigré".

L'enthousiasme ressenti par Mme de Marigny à l'entrée des Alliés et au retour des Bourbons, est le plus caractéristique de son journal. Note invariable, pour mieux voir l'empereur Alexandre, elle serait montée comme certaines dames sur les chevaux des officiers russes; elle eût, comme la comtesse de Périgord, suivi le cortège en croupe d'un coaque. "La marche de l'empereur, du roi de Prusse, et des princes a été un triomphe, s'é-

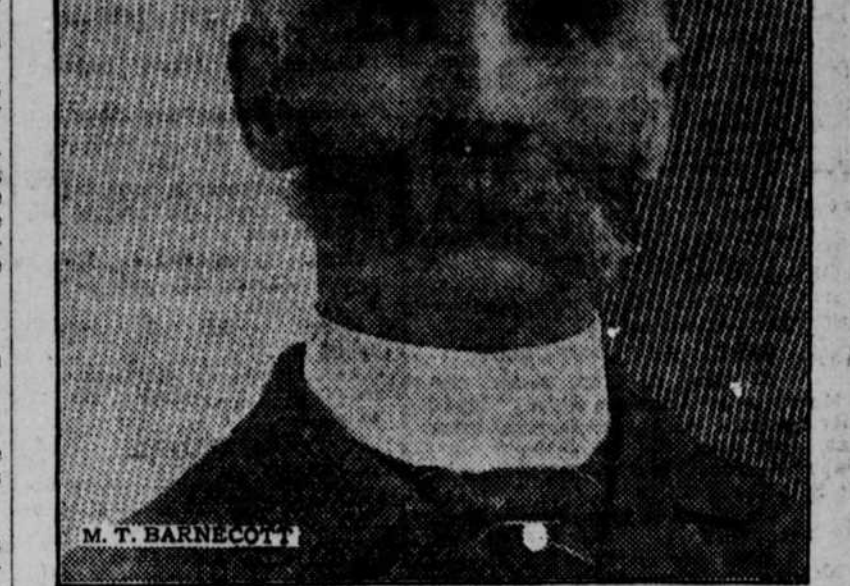
Pe-ru-na Guérit Promptement Un Froid Sévère et la Grippe

Mons. T. Barnecott, West Aymer, Ontario, Can., écrit: L'hiver dernier j'eus une pneumonie après avoir eu la grippe. Je pris du Peruna pendant deux mois et recouvrai ma santé, et je puis dire qu'il peut guérir tout le monde dans un temps raisonnable et à peu de frais. Chaque fois que j'attrape un rhume je prends du Peruna qui me rétablit.

"Je le recommandais aussi à ma fille qui était si malade d'une prostration qu'elle ne pouvait exercer sa profession de couturière. Une bouteille de Peruna produisit un tel changement en elle, qu'elle a pu se livrer à sa profession depuis."

"J'ai aussi persuadé à une jeune fille qui était si épuisée qu'elle ne pouvait quitter la maison, de prendre du Peruna, et après avoir pris du Peruna pendant trois mois elle peut exercer sa profession de tailleur."

"Je puis recommander le Peruna à tous ceux qui sont malades et ont besoin d'un tonique."



TOUS les ans pendant les intempéries de l'hiver il y a une épidémie de catarrhe. La maladie est réellement de nature catarrhale, mais la forme qu'elle assume elle a été communément désignée sous le nom de "grippe".

Remède Splendide Pour La Grippe. Mr. Frank Fielder, 213 Pleasant Ave., Montgomery, Ala., autrefois principal de la Haynesville High School, écrit: "Je puis dire en vérité que Peruna est un remède splendide pour la grippe et un bon tonique pour reconstituer le système."

204-1-7-7-7.

criet-elle. On balaie leurs habits leurs bottes... L'ivresse qu'inspire Alexandre va toujours croissant. Le Parisien est bon, affable, généreux; les Parisiens en raffolent. Tous les cœurs vont au-devant de ces souverains venus du Nord pour nous rendre le bonheur.

Et, après avoir assisté au défilé triomphal, de retour en son salon, elle ne prête aucune attention aux amis qui l'entourent, qui l'interrogent. Sourde, muette, elle se recueille dans son bonheur, par crainte d'en laisser évaporer la moindre partie.

De plus vif et de plus large intérêt est le "Journal d'Underwood". Ce peintre anglais, prisonnier sur parole, était devenu un vrai Parisien, "non point de cœur, mais d'idées". Fort bien renseigné, connaissant tout le monde, il court la ville et les faubourgs, il franchit les barrières sans souci des halles, et, non seulement il relate ce qu'il voit avec exactitude et impartialité, mais il observe en artiste épris de pittoresque.

Underwood nous décrit la rue, les caricatures, les affiches, les théâtres des rues, les guinguettes où les soldats boivent, dansent, puis s'entre-tuent, les cafés si remplis qu'on y fait fortune en quelques jours, et la masse sombre des Tuileries qui éclairaient seuls le long de la Seine, les feux de bivouac des cosaques. Il nous dit la terreur du typhus rapporté par d'innombrables blessés l'étrange cavalcade de royaliste "de seize ou dix-huit personnes", et la proclamation de Louis XVIII comme roi sans qu'on sache ni par qui ni comment. Il nous montre Napoléon à Fontainebleau, songeant un instant au suicide, sortant de ses appartements, puis y retenant brusquement et se décidant enfin au départ pour l'île d'Elbe, après avoir donné, les yeux pleins de larmes, le baiser suprême aux Aigles, — scène d'une beauté si sobre et si tragique, que le commissaire anglais agit son chapeau d'enthousiasme, que tous les soldats pleurent, que plusieurs officiers brisent leurs épées, et que Mme de Staël elle-même, lorsqu'elle en lut le récit, sentit son cœur tressaillir.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

Le "Journal d'Underwood", si rempli de détails vus et d'anecdotes véridiques, n'en offre pas moins, parfois, des vues d'ensemble et des idées générales intéressantes. La physiologie du Paris de 1814 y apparaît en relief étonnant.

LES SPORTS

LE NATIONAL INVITE LES CANADIENS-FRANÇAIS A SE JOINDRE A SON CLUB DE RAQUETTEURS. — AL KAUFMANN OBTIENT LA DECISION SUR TWIN SULLIVAN. — LA DEFAITE DE GOTCH FAIT PLAISIR AU PUBLIC. — NOUVELLES SPORTIVES.

ATHLETISME

LONGUEUIL SE REVEILLE.
La petite ville de Longueuil ne reste pas étrangère à la réaction sportive qui se produit actuellement au Canada. Une association athlétique qui comprendra des clubs de football, de croquet, de hockey, etc., vient de se former avec les officiers suivants:

Président, M. R. Philie, vice-président, M. A. Lacroix, secrétaire-trésorier, M. Léon Lamoignon, Comité: M. H. Daviault, L. Lamoignon, M. Eugène Audette et S. St-Germain.

L'AVILISSEMENT DES JEUX.

M. Frank Grierson, vice-président de l'association athlétique du service civil d'Ottawa, trouve que les jeux de croquet et de hockey ont été considérablement avilis pendant les dernières saisons. Il juge aussi très disgracieux certains coups portés au cours des parties de rugby en 1907, surtout celle entre l'Ottawa et le Montréal, le 11 du courant. M. Grierson dit avec raison que le spectacle de telles joutes a un effet démoralisateur chez les personnes qui les voient. On devrait convaincre les adversaires en lice que leurs tactiques déloyales sont désapprouvées même par des chauds partisans.

M. Grierson attribue au professionnalisme hypocrite, une bonne partie des causes de plusieurs mauvais dégradations qui sont en usage dans les joutes. D'un autre côté, on soutient, dans les hautes sphères de la croquette, à Ottawa, que de sérieux efforts ont été faits pour conserver toute la dignité possible au jeu national canadien. Un expert de la capitale fédérale est d'avis que la racine du mal, qui pourrait causer la dégradation de ce genre de sport, existe dans les ligues des jeunes gens.

Cet amateur exprime la vue d'une vérité remarquable. On observe trop souvent à des scènes de brutalité fréquentes et commises de propos délibéré.

LES DEUX UNIONS RIVALES

Vu que le public donne beaucoup d'attention aux affaires de la Fédération et de la C. A. U., nous publions ci-dessous les noms des corps sportifs affiliés à ces deux associations administratives:

Fédération — National Lacrosse Union, Eastern Canada Hockey Association, Quebec Rugby Union, National Intermediate Lacrosse Union, Junior Lacrosse Union, Montreal District Hockey League, Caledonia Society, Canadian Snowshoe Union, The Saskatchewan Province Athletic League, Montreal and District Harriers.

C. A. U. — Canadian Inter-Collegiate Athletic Union, Canadian Public Athletic Association, Y. M. C. A. Athletic League, Ontario Hockey Association, Ontario Rugby Football Union, Central Y. M. C. A. Toronto, Ontario Association Football League, Garrison Athletic Association, West End Y. M. C. A. Toronto, All Saints' Athletic Association, Toronto Football League, Western Football Association.

Maintenant, nous énumérons les associations indépendantes:

Interprovincial Football Union, Canadian Association of Professional Footballers, Canadian Curlers, Canadian Canoe Association, Canadian Lacrosse Association, Canadian Golfers, Canadian Bowling Association.

A QUOI BON SE DEPLACER

Toronto, 29 — Le président Stark a déclaré hier, que les délégués de la C. A. U., à la réunion pacificatrice de demain à Ottawa, ne donneront pas d'admission immédiate au projet d'entente qui présenterait le colonel Hambury-Williams, les émissaires de la C. A. U., exposant leur responsabilité sera laissée à la charge du comité de la C. A. U., qui les ratifiera ou les rejettera à une assemblée spécialement convoquée à cet effet.

LA LUTTE

GOTCH S'ERA-T-IL TOMBE ?

Rodgers s'entraîne la nuit de ce soir. Il a promis à tous ceux qui l'ont vu, que cette semaine, et son prestige sportif diminuerait de beaucoup, s'il reculait ou faisait montre de peur devant celui qui les lutteurs professionnels considèrent à tort comme un épouvantail.

Qu'il attaque en force et Gotch reconnaît qu'il est en présence d'un rival sérieux. Qu'il esquive les coups de l'adversaire que Frank considère comme le premier de ses nombreux moyens d'arriver à prendre sa fameuse prise d'œuf, c'est une affaire de détail.

Rodgers connaît son affaire, et c'est à lui d'user de toute sa force pour se débarrasser avec célérité de l'adversaire qui sera forcé de faire connaissance avec les piquets du ring et les coutures du matelas. Voir tomber Gotch, serait la suprême consolation de tous ceux qui fréquentent la lutte à Montréal.

It's up to you Yank !

ANDERSON ET SPALDING.

Lovell, 29 — Sam Anderson et Jos. Spalding, sont en ville pour toute la semaine. Ils ont un engagement dans un théâtre local, où se disent ils pour faire des affaires.

Anderson lance un défi à tout lutteur léger poids-lourd (light heavy-weight) pour la lutte à bras-le-corps. Il offre de tomber Barrette trois fois dans une semaine.

Jos. Spalding lance un défi à Emilio Maqui, à Lundy et à tout fort lutteur reconnu comme tel.

La saison des sports d'hiver est commencée et c'est aux athlètes locaux et des centres sportifs de se réveiller.

LA RAQUETTE

RALLIONS-NOUS AU NATIONAL

Heureux du succès qu'elle vient de remporter dans son premier appel aux Canadiens-français, l'Association Nationale revient pour une deuxième fois à la charge en demandant à ceux des nôtres qui ont besoin de grand air et d'exercice de s'inscrire comme membre du club de raquetteurs qu'elle est en train d'organiser. Avant même que la présente invitation ait été lancée, plus de vingt-cinq ont déjà promis leur concours pour donner au National un club qui nous rappellerait les jours glorieux de la raquette à Montréal. Grâce au développement de plusieurs amis qui comprennent toute l'importance qu'il y a de réunir tous les sports sous l'égide du National, les bases du club de raquette ont été jetées et tout fait prévoir que l'organisation en sera très facile. Ce grand sport d'hiver qui est la porte de tous réunira bientôt, nous l'espérons, une foule d'adeptes de toutes les professions.

Les sorties et les réunions intimes de tous ces nouveaux raquetteurs, fourniront un nouveau moyen à nos compatriotes de mieux se connaître et de s'aimer davantage.

LA CROSSE

ILS REVIENDRONT A LA CHARGE

Hamilton, 29 — Les promoteurs du jeu de croquette, dans la ville d'Hamilton, Ont., ne sont nullement découragés d'avoir eu un gros déficit, l'été dernier. Ils ont dit qu'ils ne jouent pas d'été, mais qu'ils ont une « grande adresse ». C'est leur détermination de procéder sans délai à l'augmentation du nombre de joueurs. L'augmentation de la saison dernière, les hommes d'Ottawa et de Cornwall.

LE HOCKEY

LES QUEBECOIS S'ORGANISENT

Québec, 29 — Les dirigeants du jeu de hockey s'activent en cette ville, comme les dirigeants de la Ligue Internationale. Les officiers du club Québec font d'actifs et constants efforts, dit-on, pour se procurer les services de bons équi-piers. Ils ont dit qu'ils ne jouent pas d'été, mais qu'ils ont une « grande adresse ». C'est leur détermination de procéder sans délai à l'augmentation du nombre de joueurs. L'augmentation de la saison dernière, les hommes d'Ottawa et de Cornwall.

LE HOCKEY

LES QUEBECOIS S'ORGANISENT

On croit que Leader reviendra ici. Mais la chose est loin d'être sûre. « Arlie » a reçu des offres de Pittsburgh. Nos lecteurs savent que Léonard et Constantine ont quitté Québec pour aller résider ailleurs. Néanmoins, il est à peu près certain que l'équipe locale senior sera d'une grande habileté.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE TORONTO DÉSAPROUVENT L'ATTITUDE DU RÉV. DR WILSON.

Toronto, 29 — La protestation faite par le Rév. Dr Wilson contre l'élévation d'une image du Christ à l'église de la rue Ste-Elizabeth a été désapprouvée par les membres de la Commission Scolaire. Ils ont exprimé à ce propos, l'opinion que les écoles de Toronto ne sont pas des écoles protestantes mais des écoles publiques et qu'il n'est pas sage d'orner des symboles de la religion chrétienne les murs des écoles qui sont fréquentées par les enfants juifs.

Le président de la commission, M. Kent, a ordonné une enquête sur les faits qui ont déterminé la protestation de M. Wilson.

Cette protestation, a dit M. Kent, au cours d'une interview, n'a pas sa raison d'être. Autant vaudrait protester parce que l'on ne trouve pas de crucifix dans les synagogues car sur les 500 élèves de l'école de la rue Ste-Elizabeth, 400 sont des juifs. Nous n'avons pas le droit de leur imposer quelque chose qui puisse blesser leurs convictions religieuses. Si une institutrice professant dans une école dont les élèves sont presque tous juifs a enlevé de la muraille une image du Christ, nous ne pouvons la blâmer pour l'avoir fait disparaître. Cette image constituait réellement une offense au sentiment religieux des écoliers.

Nous ne devrions pas, dit M. Kent, donner la préséance dans nos écoles à une religion plutôt qu'à l'autre. Ce qu'il faut c'est faire de tous les enfants canadiens, qu'ils soient protestants, juifs ou catholiques de bons citoyens, des hommes honorables, d'une large tolérance qui exclue tout esprit de fanatisme.

L'inspecteur Hughes a parlé dans le même sens. « Les Juifs dit-il ont jusqu'ici fait preuve d'une grande largeur d'esprit en ce qui concerne la question religieuse à l'école. Le Rabbini Jacobs a autorisé la lecture du Nouveau Testament par les enfants Juifs dans les écoles et, cette semaine encore, il me disait qu'il serait déshonoré d'empêcher les enfants chrétiens de Toronto de chanter à l'école les hymnes de leur religion et les vieux chants de Noël. C'est une erreur que de répondre à cela par des démonstrations violentes comme celle du Dr Wilson.

LE BILLARD

AU CLUB CANADIEN

Le club Canadien a compté une autre victoire au billard hier soir, en comptant 3 victoires contre deux pour le St-Denis. La partie a été contestée et très intéressante pour les nombreux clubistes qui y assistaient.

A LA SALLE MARCOTTE

La partie jouée hier soir à la salle Marcotte a été gagnée par M. Michaud sur M. Phaneuf par un score de 200 à 180.

M. Noël et Phaneuf joueront ce soir.

NOTES

LE MONDE SPORTIF

La surabondance de matières nous force à omettre aujourd'hui la publication de plusieurs lettres nouvelles tout aussi intéressantes pour nos lecteurs. Nous recommandons leur lecture à ceux qui ont le loisir de les lire.

M. J. Masse organise un concours pour le championnat de Québec, au jeu de trou-madame (nigou-nou). Les prix à gagner seront au nombre d'une douzaine. Ce concours doit avoir lieu chez M. M. Racine, 23 rue Notre-Dame des Anges. Il commencera le 2 décembre, pour être terminé le 25 du même mois. Tous les amateurs de Québec sont cordialement invités à jouer dans ce concours. Il n'y a aucune doute qu'ils assisteront, et M. Racine pour concourir ou voir ceux qui prendront part à la série de parties.

Le cycliste Elmer Collins a gagné, dans

LA DERNIÈRE SAISON D'AMÉRIQUE

La dernière saison d'Amérique, douze courses sur quatorze, battant tous ses compatriotes de classe, excepté Walter avec qui il ne s'est jamais rencontré. Au dix-huitième ans, ne pesant que 105 livres, il a commencé à courir comme amateur, gagnant le championnat du tiers de mille. En demi-siècle, court indifféremment de 10 milles à 24 heures. Son premier début comme professionnel fut contre W.C. Stinson, à Beverly Beach, sur 25 milles. Son adversaire se croyant de taille à lui rendre trois tours, Collins gagna par deux tours et demi. Il était lancé ! Arrivé à Paris sans aucun contrat, battu MacLean et fait une impression favorable.

La récente exposition hippique de New York est loin d'avoir été un succès financier. Le président des organisateurs attribue cela aux mauvais temps et à la crise financière. Le nombre de chevaux exposés était de 1,400.

L'un de nos confrères prétend que Grammer, l'un des engagés dans le concours de lutttes des Folies-Bergère, lève 200 livres, au « dévotion » du bras droit. Le record de Louis Cyr est 2734 livres et fut établi le 19 février 1892, à Londres.

Le club de rugby Montréal a garanti la somme de \$500 au Peterboro, pour qu'il aille jouer au M. A. A., samedi prochain. L'offre est acceptée avec empressement. L'équipe du collège d'Ottawa étant affiliée à la C. A. A. U., ne jouera point contre eux, pour le championnat senior canadien.

R. Rattenbury, des jeunes "Tigers", d'Hamilton, a eu la claviche fracturée, dans une joute récente.

L'un de nos confrères américains annonce que Mike Donlin, fameux joueur de championnat au Canada, vient d'être engagé pour le tour de la Ligue Nationale, à raison de \$5,000 de salaire annuel.

Le Winnipeg s'organise pour jouer avec les Wanderers, avant série des parties de l'E. C. H. L.

Le roi et la reine de l'empire britannique, de concert avec le prince de Galles, ont offert des trophées de la valeur de \$10,000, qui seront mis en compétition lors de l'exposition hippique, aux olympiades de Londres, du 18 au 27 juin 1908.

A Peterboro, on prélève des souscriptions pour donner une maison et un lot de terrains à David Hartley le gagnant du concours de marche de la durée de douze heures, à Toronto.

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THEATRES ANGLAIS

HIS MAJESTY Mat. Sam.
Jameson Lee Finney
dans "The Man on the Box"

FRANCAIS Mat. lundi, Mercredi et Samedi
CUSTER'S LAST FIGHT

ACADEMIE Matinées tous les jours
THE SPOILERS

ROYAL Matinées tous les jours
Pat White and
his Gaiety Girls

THEATRE DES NOUVEAUTÉS COMEDIE FRANÇAISE
Tél. Bell 1925 — Samedi 25 Novembre.
"LE V. LEUR"
Pièce en 3 actes, par Henry Becque. Interprétés lundi soir. Matinée samedi. Dimanche après-midi et soir. Vues animées et chansons illustrées. Semaine prochaine: "L'AILLON", avec matinee spéciale jeudi, 5 décembre. 300-0-00.

Théâtre National Con Ste-Catherine
Tél. Bell 1738, Marchands 529, M. P. Caseneuve, Directeur. — Samedi 25 Novembre. Matinée 2-4 p.m. Soirée 8-10 p.m.
Grand drame historique Canadien, Le Prologue, 5 actes, 9 tableaux, par M. Louis Guyon. Prix populaires. Matinées tous les jours. Semaine prochaine: "East Lynne". 199-0-00.

BENNETT'S
Le plus sûr et seul théâtre à l'épreuve du feu à Montréal. Deux représentations par jour à 2 et 8 p.m.
SEMAINE DU 25 NOVEMBRE
Vaudevilles modernes combinés de Keith et K. et E. HAL, DAVIS & CO.
10 — Grandes Attractions — 10
Prix, après-midi: 15c, et 25c. Soirées: 15c, 25c, 50c, et 75c. 200-0-00.

ACADEMIE
TOUTE LA SEMAINE PROCHAINE
Matinées — Mercredi, Jeudi, Samedi
Une autre grande pièce
Représentée par Howard Hall Amusement Co.
WILLIAM WALTOTT
dans
THE FATAL FLOWER
PRIX: Matinées, 15, 25, 35c. Soirées, 15, 25, 50, 75c. 203-0-00.

10c
Le meilleur cigare à 10c sur le marché
188-1-me-v-n-p.

ELLES SAUTENT DU TROISIEME ETAGE

Plusieurs jeunes filles se sont grièvement blessées hier, à Québec, au cours de l'incendie du "Daily Telegraph". — Les dégâts sont estimés à \$10,000.

(Dépêche spéciale)

Québec, 28 — Le malheur poursuit opiniâtrement notre confrère du "Daily Telegraph". L'hiver dernier, au moment où il mettait le pied à Alger, où il était allé pour rétablir sa santé chancelante, M. Carrel apprenait que son établissement avait été détruit par le feu.

Et voilà que ce matin, alors qu'il était à Montréal, un incendie éclate dans une remise sise au coin de l'avenue Chauveau et de la Côte de la Fabrique, où il avait installé temporairement ses bureaux, ses ateliers de composition et de reliure, détruisant partiellement un matériel presque neuf; les dégâts sont estimés à \$10,000 et couverts par les assurances.

Les employés de l'établissement étaient à l'œuvre depuis une demi-heure, ce matin lorsqu'ils furent tout-à-coup comme aveuglés, presque phéyxés par une fumée dense qui montait du sous-sol de la maison jusqu'à l'étage supérieur.

Ce fut alors un sauve-qui-peut général et comme il n'y a qu'une issue étroite allant de la maison à la rue, les ouvriers, des jeunes filles surtout, prises de panique, sautèrent pour la plupart des fenêtres du troisième étage en l'air. Leur chute fut heureusement amortie par une épaisse couche de neige. Quelques-unes, cependant, ont reçu des blessures internes d'une nature grave.

NOUVEAU COMMISSAIRE

On demanderait prochainement à M. Wm. Whyte, de Winnipeg, de faire partie de la Commission des Chemins de fer.

(Dépêche Spéciale)

Ottawa, 28 — On annonce de bonne source qu'après que le projet de loi à l'effet d'augmenter le personnel de la commission des Chemins de fer aura été voté, une charge de commissaire sera offerte à M. Wm. Whyte, de Winnipeg, quatrième vice-président de la Pacific Canadian.

La longue expérience de M. Whyte, comme administrateur de chemin de fer, et sa connaissance parfaite des questions de transport au Canada, spécialement dans l'ouest, en feraient une acquisition importante pour la Commission.

LAC STE-MARIE

Un enfant ébouillanté

(Correspondance spéciale)
Lac Ste-Marie, 28. — Un accident des plus pénibles vient d'apporter le deuil dans une de nos braves familles. Pendant que Mde Lachapelle était occupée aux soins du ménage son petit enfant âgé de 18 mois est tombé en jouant dans une cuve remplie d'eau bouillante. La mort a été affreuse, mais heureusement prompt.

M. Eustache Lazard est décédé chez son fils M. J. Lazard. Il était âgé de 86 ans. C'était le plus vieux citoyen du Lac Ste-Marie. Nos sympathies à la famille.

M. C. F. Dufour est de passage ici le jour de la Toussaint. Il était l'hôte de M. Alph. Legault.

Quimetoscope
VUES ANIMÉES
N° 624 30 CATHÉDRALE DE MONTREAL

NATIONOSCOPE
VUES ANIMÉES.
Cinéma St-André et Ste-Catherine Est. GAUVREAU & LAROSE, Propriétaires.
Programme Extraordinaire — Matinées et Soirées tous les jours. Prix populaires 180-0-00.

ASSOCIATION DES ARTS
CARRÉ PHILLIPS
Galerie de peintures, aquarelles et Sculpture.
OUVERT TOUTS LES JOURS (excepté le Dimanche) de 9 a.m. jusqu'à 6 p.m.
Admission 25 cents. 58-0-00.

ARBRES DE COUCHE
POLIS
(Manufacture JONES & LAUGHLIN)
Insurpassables pour la qualité et l'uniformité
Toutes les grosseurs et longueurs en stock.
DRUMMOND, McCALL & CO.
MONTREAL.
105-1-me-v-n.

GATES

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT
Avez-vous une idée ? Si oui, demandez le aide de l'inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marcon, Mary, Ingénieur Canadien, Bureau: 418-116, Washington, D. C.

Dandurand, Brodeur et Boyer
AVOCATS.
OFFICE ASSURANCE LIVERPOOL LONDON & GLOBE, 114 RUE ST-JACQUES 148-0-00.

GOVIN, LEMIEUX, MURPHY & BÉRARD
AVOCATS.
Edifice New-York Life, Chambre 808-809-810-811. — 11 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

PREVOST, RINFRET & MAROHAND
AVOCATS.
Hon. JEAN PREVOST, C.R., L.L.B., THIRATHEAU RINFRET, B.A., B.C.L., CHAS-ED. MAROHAND, B.A., B.C.L., L.L.B. Téléphone 181-0-00.

BREVETS, C. C. COUSINS
SOLICITEUR DE BREVETS
Chambre 508, Bâtisse New-York Life, Tel. M. 6089.

ARCHITECTES
THEO DAFOUST
M. A. P. Q.
Architecte et Expert
Bureau: 103 St-François-Xavier
Bell Tel. M. 2452. MONTREAL.

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
COMPTABLES
55 rue St-François-Xavier.
Tel. Bell 5141. 18-1-me-v-n-p.

INGENIEUR ET ARPENTREUR
RAOUL RINFRET, B. Sc.
Ingénieur Civil, Diplôme du McGill, Arpenteur fédéral et provincial. Aqueducs, Arpentages.
260 rue St-Jacques, Montréal.
TEL. MAIN 241. 27-0-00.

A. LEOPRED
(Grad des Universités Laval et McGill)
INGENIEUR CIVIL. AQUEDUCS
Spécialité:
39 rue Saint-Jean, QUEBEC.
Téléphone 645. 178-0-00.

ENTREPRENEURS
JAS. SHEPPARD & SON
Marchands de Bois de Scierie et de Constructon
RUE DU ROI BORLE 18-1-0-00.

MARTINEAU & PRENOVEAU
Contracteurs Généraux
Spécialité: M. MACONNERIE
F. B. MARTINEAU, 969 Mont-Royal
J. X. PRENOVEAU, 1301 Saint-Denis
Tel. Est. 190-0-00. 189-0-00.
Office: Westmont 1672.

3-B. Pauze & Cie
Entreprenneurs
Bureau: 70 Saint-Jacques
TEL. MAIN 351.
R. résidence: 212 Saint-André
TEL. EST. 334.

Charbon de Pictou
La Intercolonial Coal Mining Co., Ltd. offre en vente le CHARBON INTERCOLONIAL en morceaux ou concassé.
S'adresser au bureau chef
Chambre 311, Merchants Bank Bldg.

ACADIA COAL COMPANY
Limited
Mineurs et Exportateurs de
Charbon Acadia
Bureaux de vente: 17 rue St-Jean
Tel. Main 2188. 51-0-00. MONTREAL.

BIBLIOGRAPHIE
LA POINTE-AUX-RATS
G. FORSTIER
Pourquoi les colonies françaises, si belles et si fécondes en ressources, n'ont-elles pas des fonctionnaires ? C'est ce que nous ne savons pas expliquer, mais nous le pouvons réclamer. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale déchéance par l'insécurité de la lutte. Les plus sages s'enfuient, d'autres se retirent, tel le couple Villain, dont l'histoire est racontée dans ce livre. C'est l'histoire d'une colonie française naissante dans l'ouest canadien, le résultat d'une dure expérience de sept années. De ces modernes Argonautes partis du Havre à la conquête de l'immense territoire d'ouest, sur la foi des prospectus menteurs des agences spéciales, pas un qui ne se lasse, au bout de peu de temps, de l'effort vain d'un milieu féroce, où la nature et la population semblent d'accord pour repousser les intrus d'outre-mer. Beaucoup succombent à la fièvre, rués par les usagers canadiens, dévorés par les loups ou le climat terrible, accablés à la fatale

NOUVELLES FINANCIERES

LA BOURSE

A MONTREAL

Le marché clôtura fort. — Les valeurs, en général, à la hausse.

Le marché de Montréal clôtura fort, et ce mouvement en avant soutenu en surplut plusieurs. On voit, par là, que Montréal est totalement sous l'influence de New-York, mais que ce jour lui pèse et lui est nuisible. Il a, comme, ainsi, l'impression de la source qui n'ose se montrer par peur du chat qui attend que ce dernier ait disparu, pour pousser une petite reconnaissance dans la pèche. Hier, Montréal a profité du sommeil de New-York, sans doute, pour sortir—nous ne dirions pas de sa torpeur, ce qui serait exagéré—mais de l'expectative prudente dans laquelle il se tenait depuis le commencement de la crise qui a si formidablement secoué le colosse américain.

Hier étant la "Thanksgiving Day", la bourse de New-York fut close pendant toute la journée.

Les valeurs, à Montréal, furent, à quelques exceptions près, franchement à la hausse et les transactions beaucoup plus nombreuses que les jours précédents.

Le Street et le Twin furent recherchés et tinrent la tête de la liste. Le Street clôtura à 166 et le Twin à 75; le Detroit est ferme à 31-1/2; le Toronto à 88-1/2; le Power clôtura à 83-1/2.

Le marché monétaire s'est également fortifié et l'argent devient plus facile. D'ailleurs, les banques canadiennes sont assez fortes, aujourd'hui, pour parer à toute éventualité grave.

Dans les circonstances actuelles, et en attendant une opinion plus ferme sur New-York, n'achetez que sur réaction.

LE C.P.R. A LONDRES

Le Pacifique Canadien est ferme à Londres; il clôtura à 148-1/2, après avoir ouvert à 149-1/2.

LE DIVIDENDE DU MACKAY

Le dividende régulier de la compagnie sera payé en janvier 1908.

Le dividende trimestriel régulier de 1 pour cent, sur les actions privilégiées et sur les actions au commun des compagnies Mackay, sera payé aux actionnaires, le 2 janvier 1908.

LES LIQUIDATIONS DES BANQUES
Les liquidations des banques à Montréal, pendant cette semaine, ont produit la somme de \$29,095,088, contre \$31,286,965 en 1906.

LA GENERAL ELECTRIC

Les directeurs de la Canadian General Electric ont déclaré le dividende trimestriel régulier de 2-1/2 pour cent sur les actions au commun et le dividende semestriel de 3 pour cent sur le stock privilégié.

A NEW-YORK

La Bourse de New-York a été fermée toute la journée hier, à cause du "Thanksgiving Day".

LES CONSOLIDES BRITANNIQUES
Les consolidés britanniques, furent stationnaires à 82-1/2.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Son capital sera porté, en 1908, à la somme de \$150,000,000.

L'année prochaine la compagnie du Pacifique fera une nouvelle émission de stock commun au montant de \$28,320,000; cette émission portera le capital de la compagnie, y compris la réserve de \$12,680,000, à la somme de \$150,000,000.

Une assemblée extraordinaire des actionnaires sera tenue le 30 décembre, afin de faire approuver le nouveau projet d'émission.

LA BANQUE DE MONTREAL

La Banque de Montréal a publié, hier, la liste de ses actionnaires. Sir William Macdonald reste toujours le leader avec 5000 actions.

Nous donnons, ci-dessous, la liste des plus forts actionnaires.

Sir William Macdonald, 5000 parts
Angus Richard, Montreal 1000
Baumgarten Alfred, Montreal 1550
Doherty, Hon. C. J. P., 1550
F. McCaffery et W. P. O'Brien en compagnie, Montreal 2000
Hon. Geo. Drummond, Montreal 2000
Hector MacKenzie, 1434
John F. Molson, 1218
Banque d'Epargne de la Cité et du District, 2103
Wm Murray, 1100
Mme G. Redpath, 1400
John Redpath, 1166
Sir R. G. Reid, 1500
Lord Strathcona, 2500

LA CRISE AMERICAINE

L'histoire des négociations entamées, par un groupe de financiers américains, avec la Banque de France. — Déclarations d'un haut personnage officiel français.

Dans un entretien qu'il eût, il y a quelques jours, avec un journaliste parisien, le chef de cabinet du ministre des finances, parlant au nom de ce dernier, fit les intéressantes déclarations suivantes:

Le gouvernement américain a câblé

A. DUPUIS & A. BRUNEAU

BRUNEAU & DUPUIS
COURTIERS

Membres du Montreal Stock Exchange

QUEBEC: 128 rue Saint-Pierre
MONTREAL: 8 rue St-Francis-Xavier
Fils Privé avec Chs. Head & Co.
NEW-YORK: 17 Broad St.
BOSTON: 171 State St.

LES PRIX DU MARCHE

Pour les commerçants, hommes d'affaires à la ville, et à la campagne

PRODUITS DE LA FERME

FROMAGE

Le marché est très faible et très tranquille. Nous cotons: Québec, 10-1-2; Ontario 11c.

BEURRE

Le marché est très faible. Nous cotons: beurre frais 27c; beurre d'autonne 28c.

OEUF

Marché très tranquille, tendance à la baisse: œufs choisis 24c; No 1 mirés 23c.

FARINE

Le marché des farines est ferme. Nous cotons: farine blé de printemps, \$6.10; secondes \$5.50; farine blé d'hiver, \$5.75; straight rollers, \$5.50; de sacs de \$2.60 à \$2.65; extra, de \$2.05 à \$2.10.

POMMES DE TERRE

Le marché est ferme; les demandes sont nombreuses. Nous cotons: blanches 90c les 90 livres livrées et de 80 à 82c à la station; rouges 75c livrées, et 70c à la station en lots de 90 livres.

FOIN

Le marché du foin est actif, bonnes demandes. Nous cotons: No 1 de \$17-50 à \$18; No 2, de \$16.50 à \$17; luzerne, de \$14 à \$14.50; luzerne mixte, de \$15 à \$15.50 la tonne.

AVOINE

Le marché est calme. Nous cotons: Manitoba No 3 blanche 59c; Ontario et Québec No 2 blanche, de 58 à 58c 1-2; No 3 de 57c à 57c 1-2; No 4 de 55c 1-2 à 56c le boisseau.

LE MARCHE DES OEUFS

L'énorme quantité d'œufs placés sur le marché de Montréal a provoqué une baisse sensible qui s'est traduite par une réduction de 1-1/2 à 2c par douzaine. Des nouvelles spéciales nous annoncent que le marché des États-Unis est faible. Le total des œufs reçus hier fut de 43 caisses contre 63 le jour correspondant de l'année dernière.

LA NAVIGATION

DANS LE GOLFE

MOUVEMENT DES NAVIRES ET TEMPERATURE

(Service de la matinée, 11 h. 30)

Rivière du Loup: Remorqueur Mariel en route pour Tadoussac.
Pointe au Père — A 4.45 a.m., le Borgeste montait; neige, tempête de l'ouest.
Pointe au Père — Le Savon en route pour Ellis; nuageux, vent du nord-ouest.
Pointe au Père — A 4 a.m., le Pollux et le Dominion, montant; à 7.30 a.m., le Hiram, montant et le Fritz descendant.
Les Sept Îles — A 7.30, montant, le King Edward.

DANS LES PORTS ETRANGERS
Oscar II, à New-York, de Christiania.
Sudland Prince, à New-York, de Naples.
President Lincoln, à New-York, de Hambourg.
Necker, New-York, de Naples.
Nordland, à Liverpool, de Philadelphie.
Oceanic à Southampton, de New-York.
Columbian, à Londres, de Boston.
President Grant, à Hambourg, de New-York.
Antonio Lopez, à Gènes, de New-York.

LE VICTORIAN
Le paquebot "Victorian" de la ligne Allan, est attendu à Halifax vendredi prochain. Il transporte 103 passagers de cabines et 423 de troisième classe. La traversée du "Victorian" fut très dure et sa marche contrariée par le brouillard.

LE CORINTHIAN
Le steamer "Corinthian" de la ligne Allan, a quitté Halifax le 27 courant, en route pour Glasgow.

LE DEPART DES EMIGRANTS
Le nombre des passagers de troisième classe qui s'embarqueront vendredi prochain à St-Jean sur l'Empress of Britain, dépasse actuellement 900. On croit que "Quintus", qui doit partir samedi de St-Jean en prendra autant à son bord.

LES AVARIES DU MONTCAUL
Le steamer du gouvernement, "Montcaul", qui s'est jeté sur un rocher à la Pointe au Maurier, est arrivé à Québec. Après inspection on a reconnu que les avaries du steamer se trouvaient à l'arrière, mais on ne peut encore en préciser l'étendue. On incline à croire que les dégâts sont légers.

LA GREVE DES DEBARDEURS
La grève des débardeurs de St-Jean, ne pas quitter cette installation et tout leur travail sera suspendu. On s'attend cependant à voir la situation s'améliorer et la grève prendre fin.

LE MONTREAL
Le steamer "Montreal" de la compagnie Richelieu, capitaine Lafrenay, est arrivé à Montréal hier après-midi à 2 heures.
Le "Montreal" prendra ses quartiers d'hiver dans le bassin Jacques-Cartier. C'est là une innovation que n'ont pas connue les années précédentes. Cette décision de la Compagnie, vient probablement de ce qu'il y a de l'embourgeoisement à St-Jean et de son intention de voir sa flotte distribuée un peu partout pendant la saison d'hiver.

AVIS SPECIAL

Le prof. R. O. Belletier, organiste de la Cathédrale St-Jacques, a acheté un Piano Pratte. Voyez le nouvel assortiment de Piano Pratte, reçu par The Leach Piano Co., 580 Rue Ste-Catherine Ouest, près Drummond, qui en dirige les ventes en gros et au détail.

FATALE ABSENCE

Juliette, 26. — Une fillette de 4 ans, M. Albert Gagneau, confrencier agricole, est morte hier en d'horribles circonstances. Pendant une absence momentanée de sa mère, la fillette s'approcha trop du poêle. Une étincelle mit le feu aux vêtements de la petite, dont les cris épouvantables rappellent la mère, qui était dans la cour. Mais il était trop tard. La fillette mourut après plusieurs heures au milieu d'horribles souffrances.

La Banque des Marchands du Canada

Tient en Charte du Gouvernement de la Puissance. Etablie en 1864.

Capital Payé \$6,000,000. Dépôts plus de \$37,000,000. Réserve et Profits \$4,034,256. Actif plus de \$53,000,000.

Département d'Epargne: Dépôts reçus depuis \$1.00 en montant.

Bureau principal: 205 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Bucourelle: 1330 BOULEVARD SAINT-LAURENT.

M. DUNCAN MACDONALD

Le gérant du M. S. Ry. parle des succès des tramways "Payez-en-entrant", aux États-Unis.

M. Duncan MacDonald, gérant général du "Street Railway", arrive d'un voyage aux États-Unis. Ayant lu l'article publié par un journal anglais du soir, débattant contre le système des tramways "Payez-en-entrant", M. MacDonald nous pria de consulter un petit relevé des "titres" d'articles parus dans les plus grands journaux de Chicago: "The Record Herald" édition du 25 novembre dit: "Grand succès du nouveau plan pour percevoir les voyageurs."

"Les tramways 'Payez-en-entrant' satisfait tout le monde et obtiennent la faveur publique."

"L'Inter-Ocean" dit: "La ville de Chicago approuve les tramways 'Payez-en-entrant'."

Essai à la sortie d'un théâtre. Résultat plus que satisfaisant.

"Conducteurs et public enchantés de la nouvelle méthode."

"Le Chicago Evening American" dit: "Les tramways 'Payez-en-entrant' font la joie du public."

"Le Chicago Tribune", le journal le plus sérieux de la ville, publie un long éditorial à la louange de la méthode nouvelle.

M. MacDonald est enchanté de son voyage.

MARCHANT SUR L'EAU

Traversier miniature à roues avec une paire de souliers

Dans la vitrine du magasin de chaussures Slater de la rue St-Jacques, il y a une exposition attirant l'attention du public. Un traversier miniature à roues, avec une paire de bottes d'hiver attachée à l'arbre de couche, ce qui produit l'illusion d'un homme marchant sur l'eau.

Cette idée est pour illustrer l'étonnante nouvelle semelle imperméable et l'empêche tannée à l'huile des chaussures d'hiver de Slater. Autant que le cuir peut être fait, la semelle "viscol" est imperméable à l'eau et à la neige.

Les chaussures Slater n'ont aucun besoin ni de clous ni de parades, et les vendeurs disent que les chaussures sont plus chaudes et plus saines. Les prix varient de \$5 à \$6.50. Ces chaussures uniques ne sont vendues que dans les magasins de chaussures Slater dans tous les pays.

13 ANS DE BAGNE

Telle est la sentence prononcée dans le cas d'un incendiaire, à Sweetsburg.

Sweetsburg. — 28 — Après dix jours de bagnes, le cours d'Assises siégeant à Sweetsburg, a été clos hier, et les sentences prononcées: William Henry Westover reconnu coupable d'incendie a été condamné à 13 ans de bagnes.

William MacKenzie, convaincu de faux en écritures, est en prison ordinaire. Un jeune homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

Un homme nommé John Adkins, et prétendant être originaire de Liverpool, Angleterre, pendant trois ans, a été condamné à 13 ans de bagnes.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Exposition de Bestiaux

CHICAGO, III.

30 NOVEMBRE AU 7 DECEMBRE 1907

Des billets d'aller et retour seront vendus pour cette exposition, de Montréal, au prix de

\$24.00

Bons pour partir le 28 Nov., au 3 Dec., inclusivement.

Limite de retour, 9 décembre 1907.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE

137 rue Saint-Jacques, Tél. Main 460 et 461, où à la Gare Bonaventure, 100c

LE PACIFIQUE CANADIEN

NOUVELLE STATION A WESTMOUNT

Le dimanche 1er Décembre, une nouvelle station sera ouverte au coin sud-est de l'Avenue Victoria et de la rue St-Catherine et la station actuelle de Westmount sera fermée.

Exposition de Bestiaux

CHICAGO, III.

Billets en vente à toutes les stations du Canada aux plus bas prix de voyage de 1ère classe plus un tiers.

De Montréal, - \$24.00

Bons pour partir jusqu'au 3 Dec., inclusivement.

Limite de retour, 9 décembre 1907.

WAGONS-LITS POUR OTTAWA

quitte la gare Windsor, tous les jours à 6.40 p.m.

Les passagers pourront rester dans le convoi jusqu'à 9.00 a.m., le jour suivant.

Prix du lit, \$1.50.

Bureau des billets en ville, 129 rue St-Jacques, près du Bureau de Poste, 140-a.

INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

SERVICE DES TRAINS

7.25 A.M. EXPRESS DE JOUR pour St-Hyacinthe, Drummondville, L.A. vis. Québec.

WAGONS-SALON-BUFFET DIRECT POUR LEVIS

12.00 MIDI "EXPRESS MARITIME" pour St-Hyacinthe, Drummondville, L.A. vis. Québec.

LE SAMEDI CE TRAIN NE VA QUE JUSQU'À STE-FLAVIE

Part à midi tous les jeudis. Chars de port à Halifax, N.E.

3.50 P.M. Tous les jours excepté le dimanche, pour St-Hyacinthe, Drummondville, L.A. vis. Québec.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE

St. Lawrence Hall — 141 rue St-Jacques ou à la Gare Bonaventure. Bell. Tél. Main 615. Marchands 202.

J. J. McCONNIFF, Agent des passagers et des billets de la ville.

H. A. PRICE, Ass. agent gén. des passagers.

70-a

PROVINCE DE QUEBEC — District de Montréal — COUR SUPÉRIEURE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC — No. 171 — In re: Léonard Brien, de Montréal, défendeur, et J. Parves Carter, artiste peintre, de Montréal, Absent.

Il est ordonné au dit absent et à ses créanciers de comparaître devant un des juges de la Cour Supérieure, dans la salle d'audience No. 31, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le septième jour de décembre 1907, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens du dit absent.

Montréal, 28 novembre 1907.

N. Z. CORDEAU, Député Procureur, C.S.

204-2-c

PROVINCE DE QUEBEC — District de Montréal — COUR SUPÉRIEURE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC — No. 170 — In re: Edward Patrick Wright, de Montréal, défendeur, et B. Schaffer, de Montréal, marchand, Absent.

Il est ordonné au dit absent et à ses créanciers de comparaître devant un des juges de la Cour Supérieure, dans la salle d'audience No. 31, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le septième jour de décembre 1907, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens du dit absent.

Montréal, 28 novembre 1907.

N. Z. CORDEAU, Député Procureur, C.S.

204-2-c

PROVINCE DE QUEBEC — District de Montréal — COUR SUPÉRIEURE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC — No. 10671 — Lacombe & Pilon, Demandeurs, et Dame M. E. Vinet et Vir. Défendeurs.

Le 9ème jour de décembre 1907, à onze heures de l'avant-midi, au domicile au place d'affaires de C. Brien dit Desrochers l'un des dits défendeurs, au No. 1150 rue Papineau en la cité de DeLoraine, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en chaises, voitures, harnais et effets de restaurant etc.

Conditions: Argent comptant.

Montréal, 28 novembre 1907.

F.-X. CHAMPAGNE, 204-1-c

H.C.S.

Agences Reford

DEPARTS DE MONTREAL

Ligne Donaldson

SERVICE HEBDOMADAIRE MONTREAL REAL GLASGOW

"Lakonia" (Cold Storage) 21 Nov.

SERVICE HEBDOMADAIRE DE GLASGOW

"Tritonia" (Cold Storage) 30 Nov.

Prix pour passagers — Cabines, \$35; aller et retour, \$68.75. Payé d'avance: Cabines, \$37.50; Se classe, \$27.50.

Ligne Thompson

SERVICE HEBDOMADAIRE, LONDRES

"Devona" (Cold Storage) 22 Nov.

SERVICE HEBDOMADAIRE DE LONDRES

"Latona" (Cold Storage) 7 Dec.

SERVICE DE LEITH

"Jacona" vers le 30 Nov.

SERVICE D'ABERDEEN

"Jacona" vers le 30 Nov.

THE ROBERT REFORM CO., Ltd

Montreal, Toronto, Halifax, St-Jean, N.Y.

101-a

Dominion Line

VAPEURS PORTANT LA MALLE

DE PORTLAND

Dominion, 7 Dec Canada, 8 Dec.

Kensington 14 Dec Dominion, 22 Dec.

Canada, 4

LES STATISTIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

.....	77	73	64
.....	81	70	72
.....	87	70	68
.....	74	66	65
.....	73	64	70
.....	71	70	67
.....	74	64	63
.....	79	73	69
.....	77	75	67
.....	79	70	69
.....	79	70	81
.....	82	72	80
.....	76	63	67
.....	73	64	81
.....	74	49	79
.....	72	53	76
.....	74	51	74
.....	64	48	72
.....	77	73	65
.....	73	57	66
.....	76	57	66

es précieuses

VELOT, CONTINUEES PAR DEFINITIF LES PHENO-MINERAUX PAR

résultats curieux de cette expérience.

quartz incolore et une fluorine sont restés tels, malgré une action d'un an au voisinage d'un radium. L'analyse chimique, en fait, a fait constater, dans ces cas, l'absence de manganèse.

Outre, un quartz violet et une fluorine violette, décolorés par le radium, se sont recolorés par le radium. L'analyse y a montré la présence de traces de manganèse, que l'on avait ramenées à l'état de fluorure de manganèse et que le radium avait fait passer à l'état de peroxyde de manganèse.

Le quartz incolore, plongé dans une solution de manganèse, puis exposé pendant un an au radium, s'est teint de rose.

Enfin, un cristal de sulfate de calcium exposé au radium dans un tube caoutchouc se teint en vert, ce qui est dû à la coloration des émeraudes par le radium.

Le caoutchouc aurait donc une action sur le radium.

On a vu que ces expériences prouvent l'action du radium ne colore pas les substances qui s'exercent sur les substances de matière minérale ou organique, susceptibles de teindre ces substances, et que c'est le bombardement des substances de radium qui fait pénétrer les traces dans la masse du cristal.

On voit, par là, la question de la présence de pierres se trouve éliminée à la fois l'action du radium sur les pierres et la présence de traces minérales organiques.

On a vu, hier, la journée des expériences, M. d'Arsonval est allé à la gare de nouvelles expériences. M. d'Arsonval a obtenu du corail grâce à des émanations radioactives.

Arsonval, en présentant cette expérience, a ajouté fermement qu'il ne fallait pas s'emballer, qu'il ne s'agissait pas d'expériences faisant partie d'une série de M. Borda. Après cela, M. Daniel Berthelot, on a vu, M. d'Arsonval a doublement

sur pied, à la recherche des volcans, on a la encore trouvé au Japon. On croit qu'ils ont traversé la frontière. Ils se sont emparés d'une gare d'une centaine de kilomètres.

TENU RESPONSABLE

Woodman devra répondre du sort d'un cantonnier italien, est le verdict du jury du comté.

Woodman, contremaître à la gare du Grand Tronc, a été déclaré responsable, à la suite d'une enquête tenue hier dans le comté de l'ouvrier italien Dario qui fut tué à la Pointe St-Marc.

Mercredi après-midi. Les ouvriers font une tranchée entre les rails distants de quatre pieds, et comme aucun drapeau rouge ne signalait le danger, ainsi qu'il est d'usage, la locomotive vint à heurter les fourgons, les poussant sur les rails.

Woodman a déclaré qu'il était capable de procéder autrement au travail et que les travailleurs étaient responsables de se tenir sur leurs gardes tout au long du chemin.

Le comte était âgé de 26 ans, célibataire, et a un frère qui habite à New York.

Le candidat regarde mélancoliquement ses camarades qui suivent l'examen. Il murmure : « Le Bac et le Pressoir », tableau de

and vous souffrez de Mal de Tête, Migraine, Névralgie, PRENEZ VITE UN

achet Gauvin

CONTRE LE MAL DE TÊTE



LE TRAITE DE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

(Service spécial du "Canada")

Ottawa, 28.—Le texte du traité franco-canadien a été déposé sur le bureau de la Chambre, cet après-midi. Le voici :

Convention de commerce entre le Canada et la France

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Terres Britanniques au-delà des mers, Empereur des Indes, et le Président de la République Française, également animés du désir d'améliorer et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont résolu de conclure une convention à cet effet et ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Terres Britanniques au-delà des mers, Empereur des Indes : Son Excellence le Très Honorable Sir Francis Leveson Bortie, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre du Bain, Son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Gouvernement de la République Française ; L'Honorable William Stevens Fielding, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre des Finances et Receveur général du Canada.

L'Honorable Louis-Philippe Brodeur, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada ; Et le Président de la République Française :

M. Stéphane Pichon, Sénateur, Ministre des Affaires Étrangères ; M. Joseph Caillaux, Député, Ministre des Finances ; M. Gaston Doumergue, Député, Ministre du Commerce et de l'Industrie ; M. Joseph Ruau, Député, Ministre de l'Agriculture ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE I.

Les produits naturels et fabriqués énumérés dans le tableau A annexé à la présente Convention, originaires du Canada, bénéficieront à leur entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, du tarif minimum et des taxes de douane les plus réduites applicables aux produits similaires de toute autre origine étrangère.

ARTICLE II.

Toute réduction de droit de douane accordée par la France à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au tableau A sera applicable de plein droit au produit similaire canadien.

ARTICLE III.

Les produits naturels et fabriqués, énumérés dans le tableau B annexé à la présente Convention, originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficieront, à leur entrée au Canada, du tarif intermédiaire et des taxes de douane les plus réduites applicables aux produits similaires de toute autre origine étrangère.

ARTICLE IV.

Toute réduction de droit de douane accordée par le Canada à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au tableau B sera applicable de plein droit au produit correspondant, originaire de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

ARTICLE V.

Les produits naturels et fabriqués, énumérés dans le tableau C annexé à la présente Convention, originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficieront, à leur entrée au Canada, des droits de douane inscrits au dit tableau C.

ARTICLE VI.

Toute réduction de droits de douane inscrits au tableau C accordée par le Canada à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au dit tableau sera applicable de

plein droit au produit correspondant, originaire de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

ARTICLE VII.

Si un produit admis actuellement en exemption de droit de douane en vertu du tarif minimum français à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, devenait passible de droits de douane, le dit produit lorsqu'il sera importé au Canada bénéficiera du tarif le plus réduit applicable au produit similaire importé d'un pays étranger quelconque. Par réciprocité, si un produit admis actuellement en franchise à l'entrée au Canada en vertu du tarif canadien intermédiaire, devenait passible de droit de douane, le dit produit, lorsqu'il sera importé de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficiera du tarif le plus réduit applicable au produit similaire, importé d'un pays étranger quelconque.

ARTICLE VIII.

Pour bénéficier des avantages tarifaires stipulés aux articles ci-dessus, les produits originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, devront être transportés sans transbordement d'un port de transit ou d'un port d'un territoire jouissant du tarif préférentiel ou du tarif intermédiaire dans un port maritime ou fluvial du Canada. Pour bénéficier des avantages tarifaires stipulés aux articles ci-dessus, les produits canadiens devront être transportés sans transbordement d'un port du Canada ou d'un port d'un pays jouissant du tarif minimum français dans un port de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

Ces dispositions ne dérogent en rien au régime des surtaxes d'entrepôt qui sont ou pourront être établies dans l'un et l'autre pays sur les importations indirectes.

ARTICLE IX.

Pour l'application des articles précédents, le Canada ou la France pourront exiger que les produits soient accompagnés de certificats d'origine ou de déclarations établies en conformité de leurs législations respectives. Si le Gouvernement canadien ou le Gouvernement français estiment nécessaire que ces certificats et ces déclarations soient visés, ils pourront nommer ou désigner, à cet effet, des agents qui donneront ce visa gratuitement.

ARTICLE X.

Le Canada et la France s'engagent à n'établir l'une envers l'autre aucune prohibition ni restriction d'importation, d'exportation ou de transit, qui ne soit en même temps applicable aux autres pays. Toutefois, le Canada et la France se réservent le droit de prononcer, à l'égard de tout produit en provenance ou à destination de l'un ou de l'autre pays, les prohibitions ou les restrictions temporaires d'entrée, de sortie ou de transit qu'ils jugeront nécessaires d'établir pour des motifs de police sanitaire, pour empêcher la propagation des épidémies ou la destruction des récoltes, ou bien en vue d'événements de guerre.

ARTICLE XI.

Réserve faite des dispositions tarifaires, le Canada et la France se concèdent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée pour tout ce qui concerne l'importation, l'exportation, la réexportation, le transit, l'entreposage, l'emmagasinage, le transbordement, la consommation, l'accomplissement des formalités de douane et, en général, pour tout ce qui se rapporte à l'exercice du commerce et de l'industrie.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas :
a) Aux faveurs qui sont ou pourront être accordées à d'autres États limitrophes pour faciliter le trafic frontalier dans un rayon qui ne dépassera pas 15 kilomètres de chaque côté de la frontière ;
b) Aux faveurs spéciales résultant de l'union douanière de la France avec la Principauté de Monaco.

ARTICLE XII.

Les produits de toute nature, originaires du Canada et importés en France, en Algérie, dans les colonies

et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, ne pourront être assujettis à des droits d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou grèveront les produits similaires d'origine française.

De même, les produits de toute nature, originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, importés au Canada, ne pourront être assujettis à des droits d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou grèveront les produits similaires d'origine canadienne.

Les produits naturels et fabriqués de l'un des deux pays, importés dans le territoire de l'autre et destinés à l'entreposage ou au transit, ne seront soumis à aucun droit intérieur.

Les drawbacks à l'exportation des produits français ou canadiens ne pourront être supérieurs au montant des droits d'entrée, d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi perçus sur lesdits produits ou les matières employées à leur fabrication.

ARTICLE XIV.

Les produits passibles de droits et servant de modèles ou d'échantillons, qui seront introduits au Canada ou en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, par les voyageurs ou représentants de commerce, seront admis moyennant versement des droits, lesquels seront remboursés après réexportation.

Ce régime fonctionnera sous les conditions de la législation respective de chaque pays. Le délai de réexportation des modèles ou des échantillons ne pourra dépasser douze mois.

ARTICLE XV.

Les exportateurs de produits originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, et réciproquement, les exportateurs de produits d'origine canadienne, pour l'application des droits d'entrée "ad valorem", pourront produire des certificats de valeur délivrés par les Chambres de commerce ou par toutes autres institutions commerciales analogues. Ces certificats seront pris en considération, pour la perception des droits dont seront passibles les produits importés, par les autorités douanières respectives, sans toutefois leur donner pouvoir d'appréciation.

ARTICLE XVI.

S'il est produit par les importateurs de vins français au Canada des certificats d'analyse délivrés par les établissements scientifiques placés sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture de France et désignés par lui, ces certificats seront pris en considération, pour déterminer le taux adouané des vins, par les autorités douanières canadiennes sans toutefois leur donner pouvoir d'appréciation.

ARTICLE XVII.

Le Canada et la France se concèdent réciproquement le régime de la nation la plus favorisée pour la protection des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, des noms commerciaux, des dessins et modèles industriels.

ARTICLE XVIII.

La présente Convention pourra être étendue à la Tunisie par une déclaration échangée à cet effet entre les Hautes Parties contractantes.

ARTICLE XIX.

A partir de la date de la mise en vigueur de la présente Convention, l'arrangement du 6 février 1893 réglant les relations commerciales entre le Canada et la France cessera ses effets.

ARTICLE XX.

La présente Convention, après avoir été approuvée par les Chambres françaises et par le Parlement du Canada, sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris, aussitôt que faire se pourra.

Elle entrera en vigueur immédiatement après l'accomplissement de cette formalité et demeurera exécutoire pendant une période de dix années, à moins cependant que l'une des parties contractantes ne vienne, au cours de cette période, à notifier à l'autre partie son intention de mettre fin à la Convention, auquel cas la présente convention cessera ses effets douze mois après la réception par l'autre partie de la notification en question.

ARTICLE XXI.

Dans le cas où aucune des Parties contractantes n'aurait notifié avant

l'expiration du terme ainsi fixé son intention de faire cesser les effets de la présente Convention, celle-ci restera en vigueur jusqu'à l'expiration de douze mois, à partir du jour où l'une ou l'autre des Parties l'aura dénoncée.

En foi de quoi les «ougnés» ont dressé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 19 septembre 1907.
(L.S.) Signé : FRANCIS BERTIE.
(L.S.) Signé : W. S. FIELDING.
(L.S.) Signé : L. P. BRODEUR.
(L.S.) Signé : S. PICHON.
(L.S.) Signé : J. CAILLAUX.
(L.S.) Signé : GASTON DOUMERGUE.
(L.S.) Signé : J. RUAU.

TABLEAU A

Nous groupons ici pour plus de concision les articles canadiens bénéficiant du tarif minimum en France, d'après le tableau A annexé au traité.

Chevaux et bêtes à cornes
Volailles vivantes et mortes
Viandes fraîches et salées
Conserves de viande en boîtes
Châteries fabriquées
Extraits de viandes
Grosses animales
Oufs de volaille et de gibier
Lait concentré pur ou sucré et farine lactée.

Fromage et beurre salé ; miel
Noir d'os (noir animal)
Poissons d'eau douce et de mer, frais, secs, salés ou fumés, et en conserve
Homards frais et en boîtes.
Blas de seigle
Rouges de moule.

Blé, avoine, orge, seigle, maïs, sarrasin et leurs farines ; malt, gruaux, grains perlés ou mondés.
Millet décortiqué et mondé
Légumes secs. Pommes de terre.
Légumes frais, salés ou conservés
Fruits de table : pommes, poires et pêches, fraîches, sèches ou tapées.
Fruits de table confits ou conservés
Graines de semence.
Sirops, bonbons, fruits confits, confitures.
Coudrons.
Bois communs, ronds ou bruts, écorçés ou sciés. Pavés en bois, merisiers, châliques, feuillards, échelles, perches.
Bois résineux en rondins (bois de pulpe).
Charbon de bois
Paille ou laine de bois
Fourrages (compris le foin)
Son de tous grains
Pâtes de bois mécaniques et chimiques.
Alcools. Eaux minérales.
Emers
Ciment
Houille, coke et cendre de houille
Fontes, fers bruts en masses, laminés ou barres, fer étiré en barres, angles, T, essieux et bandages bruts de forge.
T-les ; fils de fer et d'acier
Rails de fer et d'acier, acier en barre, essieux et bandages, tôles d'acier.
Cuivre, minerai, masses, barres, laminé, battu, bronze, aluminium, cuivre doré, or argenté en lingots, laminé, ou filé, fils de cuivre, limaillon et vieux cuivre.
Plomb en masses, battu, laminé, minéral, mottes et scories, vieux plombs et limailles.
Nickel, minéral, fonte, mottes ; spieks, affiné en lingot, battu, laminé ou étiré, allié au cuivre.
Antimoine.
Extraits et sucs tannins
Produits chimiques non dénommés y compris le carbure de calcium.
Médicaments
Amidon
Colles de poisson
Lampes électriques à incandescence.
Fils de chanvre pour filets
Fils pour liesses.
Papier, carton et cartonnages.
Peaux vertes et préparées sauf la chèvre, le chevreau, le mouton et l'agneau.
Bottes, bottines, souliers et parties, gants.
Courroies de transmission, tuyaux de cuir.
Malles.
Pelletteries préparées ou en morceaux, ouvrées etc.
Machines à vapeur, tenders, machines agricoles, à coudre, dynamos, linotype, mécanique générale et appareils.

Requins en acier forgé.
Outils.
Toiles métalliques.
Coussinets, des chemins de fer, fonte, mécanique, objets bruts en fonte, aléable, etc.
Pointes en fil de fer ou d'acier
Tuyaux et articles de plomb.
Accumulateurs électriques.
Moules.
Pièces de charpente et de charbonnage façonnées. Bois ouvrés.
Portes, fenêtres, boîtes, bobines, bois tournés, etc.
Pianos, orgues, harmoniums, pièces détachées et accessoires.
Voitures pour routes, y compris tramways.
Bâtiments de mer en bois, etc., coques, bateaux de rivière en bois.
Articles en caoutchouc.
Articles en amine.
Mica.
Machines à écrire.

TABLEAU B.

Produits français bénéficiant du tarif intermédiaire.

Viandes et extraits en boîtes.
Fromage.
Macaroni et vermicelle.
Préparations de cacao et chocolat.
Graines pour jardins ; plantes de fleuristes, arbres, vignes, etc.
Tomates et maïs cuits en boîtes.
Maringes et catsups.
Dattes et figues sèches, pruneaux, raisins, fruits en boîtes, amandes, noix sans coques.
Anchois, sardines et autres poissons à l'huile.
Sucre candi, bonbons et jus de fruits.
Alcools et spiritueux.
Alcools parfumés, élixirs, essences, etc., parfums à l'alcool, lotions, etc.
Vins médicaux, vermouth, etc.
Photographies, chromos et peintures, dessins, etc.
Acide acétique, vinaigre.
Préparations médicinales.
Savon, poudre à savon, etc.
Colle forte.
Pommades et parfums non alcooliques.
Celluloïde.
Pansements antiseptiques.
Encres.
Huiles essentielles.
Porcelaines, faïences.
Ciment.
Carbones pour l'électricité.
Verres à vitres, glaces et articles en verre.
Articles en plomb.
Or, argent et aluminium en feuille, et articles.
Horloges, montres et parties.
Treillage en fil de laiton ou de cuivre.
Aiguilles, épingles, boucles, coutellerie.
Locomotives et automobiles.
Appareils de téléphones et parties.
Articles en fer ; articles en bois.
Dentelle et broderie.
Fil de coton ou de lin.
Étoffes à robes, tissus, vêtements confectionnés, etc.
Nattes, tapis de pied, paillassons.
Vêtements sacerdotaux.
Tulle, soutaches, crêpes, velours.
Pianos et instruments de musique ; phonographes et parties.
Peaux à fourrure.
Cuir, d'ongles, de Cordone, de veau, etc., chaussures, etc.
Gants, bretelles, lacets.
Plumes et articles.
Bijoux, pierres précieuses, perles, etc., et imitation.
Boutons, peignes, broches, crayons, plumes, porte-plumes.
Pipes et articles de fumeurs.
Lanternes magiques et instruments de photographie.
Emballages.
Articles non dénommés.

TABLEAU C.

Articles français jouissant d'un tarif spécial :

Légumes autres que tomates en boîtes, la livre, 1c.
Sardines et autres poissons à l'huile en boîtes de 8 à 12 onces, la boîte, 2c.
Vins, non mousseux, titrant 20 p.c. d'esprit de preuve, le gallon, 15c.
De 20 à 23 p.c., le gallon, 20c.
De 23 à 26 p.c., le gallon, 25c.
Et 3c par degré en sus.
Champagnes et vins mousseux, en bouteilles, la douzaine, \$3.30.
En chopes, la douzaine, \$1.65.
En 1-2 chopes, la douzaine, 82c.
En grosses bouteilles le gallon, \$1.50.
Livres, romans, etc., 15 p.c.
Imprimés et périodiques 5 p.c.
Préparations médicinales composées, médicaments brevetés, teintures, pilules, poudres, pastilles, sirops, cordons, etc., à l'état sec et ne contenant pas d'alcool 25 p.c.
Huile d'olive, 15 p.c.
Broderies et dentelles, collets, colerettes, filets en coton, toile, soie, etc., 27 1-2 p.c.
Velours de soie pure et tissus de soie, 20 p.c.
Rubans, 25 p.c.
Articles en soie ou dont la soie est l'élément principal de valeur, 33 1-2 p.c.

TABLEAU D.

Articles français jouissant d'un tarif spécial :

Légumes autres que tomates en boîtes, la livre, 1c.
Sardines et autres poissons à l'huile en boîtes de 8 à 12 onces, la boîte, 2c.
Vins, non mousseux, titrant 20 p.c. d'esprit de preuve, le gallon, 15c.
De 20 à 23 p.c., le gallon, 20c.
De 23 à 26 p.c., le gallon, 25c.
Et 3c par degré en sus.
Champagnes et vins mousseux, en bouteilles, la douzaine, \$3.30.
En chopes, la douzaine, \$1.65.
En 1-2 chopes, la douzaine, 82c.
En grosses bouteilles le gallon, \$1.50.
Livres, romans, etc., 15 p.c.
Imprimés et périodiques 5 p.c.
Préparations médicinales composées, médicaments brevetés, teintures, pilules, poudres, pastilles, sirops, cordons, etc., à l'état sec et ne contenant pas d'alcool 25 p.c.
Huile d'olive, 15 p.c.
Broderies et dentelles, collets, colerettes, filets en coton, toile, soie, etc., 27 1-2 p.c.
Velours de soie pure et tissus de soie, 20 p.c.
Rubans, 25 p.c.
Articles en soie ou dont la soie est l'élément principal de valeur, 33 1-2 p.c.

TABLEAU E.

Articles français jouissant d'un tarif spécial :

Légumes autres que tomates en boîtes, la livre, 1c.
Sardines et autres poissons à l'huile en boîtes de 8 à 12 onces, la boîte, 2c.
Vins, non mousseux, titrant 20 p.c. d'esprit de preuve, le gallon, 15c.
De 20 à 23 p.c., le gallon, 20c.
De 23 à 26 p.c., le gallon, 25c.
Et 3c par degré en sus.
Champagnes et vins mousseux, en bouteilles, la douzaine, \$3.30.
En chopes, la douzaine, \$1.65.
En 1-2 chopes, la douzaine, 82c.
En grosses bouteilles le gallon, \$1.50.
Livres, romans, etc., 15 p.c.
Imprimés et périodiques 5 p.c.
Préparations médicinales composées, médicaments brevetés, teintures, pilules, poudres, pastilles, sirops, cordons, etc., à l'état sec et ne contenant pas d'alcool 25 p.c.
Huile d'olive, 15 p.c.
Broderies et dentelles, collets, colerettes, filets en coton, toile, soie, etc., 27 1-2 p.c.
Velours de soie pure et tissus de soie, 20 p.c.
Rubans, 25 p.c.
Articles en soie ou dont la soie est l'élément principal de valeur, 33 1-2 p.c.

—Mais non ! C'est une voiture que j'ai prise sur le boulevard. Adieu ! Et moi donc un peu plus sage à l'avenir.

Les deux hommes se séparèrent. Robert continua de marcher, dans l'intention de se retourner tout à coup pour distinguer le visage de l'inconnu ; mais comme s'il avait deviné sa pensée, celui-ci se mit à courir, le dépassa et arriva à sa voiture avant que Robert l'eût atteint. Courir comme l'inconnu, c'était éveiller ses soupçons ; Robert se contenta de hâter le pas, et il se trouva à temps devant la voiture pour distinguer une voix de femme qui murmurait :

—Enfin, vous voici !
—Où, c'est fait... Allez donc, cocher !
Et la voiture partit à fond de train.

La stupeur de Robert fut telle qu'il demeura quelques secondes cloué sur place. Cette femme, ces deux hommes, il n'en doutait plus maintenant, étaient les inconnus mystérieux de la nuit précédente, c'est-à-dire les voleurs des deux cent mille francs, les voleurs de ses traites !

Il s'approcha d'un bec de gaz et compta les carrés de papier ; quand il eut vérifié trois fois, il prononça lentement :

—Cent quatre-vingt-dix-huit !... et deux que cet ivrogne a défilés ce matin, le compte y est bien. Deux cents

dit que le patron du cabaret était son ami, il ne se souciait que médiocrement de repartir devant lui. Aussi appela-t-il le garçon, qui vint respectueusement lui demander ses ordres.

—Mon ami, dit Robert, comme je n'ai nul besoin de revoir l'aimable compagnie qui se trouve dans votre cabaret, faites-moi le plaisir de me faire sortir d'ici sans entrer dans la grande salle.

—C'est facile, répondit le garçon. Si monsieur veut me suivre ?

Et le garçon ouvrit la porte d'un couloir qui contourait le cabaret pour aboutir à une petite porte, qui semblait faire partie de la grande porte d'entrée, mais en était séparée par une cloison de bois.

—Quand monsieur voudra venir directement dans le jardin, dit le garçon, il n'aura qu'à passer par ici. On est toujours tranquille.

—Parfait, dit Robert.

Et il s'éloigna, comprenant que c'était le chemin suivi par l'inconnu pour pénétrer dans le jardin des Francs-Lapins. — Il atteignit l'extrémité du boulevard Ney et faillit se heurter à deux individus, qui causaient encore avant de se quitter. Il les dépassa un peu, puis s'arrêta pour allumer une cigarette. Il entendit :

—C'est bien compris ?... Fille !
—C'est la voiture à toi qui est là-bas ? En voilà une imprudente !

La PROFESSION MEDICALE

FERAIT BIEN DE RECOMMANDER

BRANDY

"Bisquit"

Expédié depuis près de 100 ans, par BISQUIT, DUBOUCHÉ
CO, JARNAC-COGNAC.



Le nom de Henry Simpson & Cie sur une bouteille de Scotch suffit à en assurer la pureté et la qualité. N'hésitez donc pas dans votre choix. Prenez le

Simpson's

Scotch Whisky

HUDON & ORSALI

Sous Agents.

MONTREAL

204-1.

CHRONIQUE DE LA MODE

APERÇUS

(Pour le "CANADA")

Nous avons commencé, ce printemps, par allier l'étoffe unie et les rayures ; les jupes pékinées, associées aux paletots et aux jaquettes d'étoffe unie, étaient garnies de straps ou de bandes en forme piquées, ornées de boutons, sillonnées de tresses destinées à mieux harmoniser la jupe et le vêtement.

Ces bandes unies et la jaquette, faites de même étoffe étaient habituellement assorties à la couleur la plus sombre des rayures ; maintenant on emploie de préférence les étoffes rayées comme garniture pour des robes d'étoffe unie. Tantôt des bandes pékinées, cerclent la jupe dans le bas, ou bien à mi-hauteur ; on en voit d'étoffes qui sont disposées par groupes de trois ou de cinq. Leurs bords sont parfois découpés en créneaux, en festons, en triangles, en lignes sinusoïdales ; on les cerne de tresses, de soutaches ou de galons ; à moins qu'on ne préfère rentrer le bord et le piquer nettement ou encore incruster la garniture dans la robe. C'est alors la robe qui est piquée sur la bande incrustée.

Robe unie et garniture pékinée sont souvent de même tissu, serge unie et serge rayée, par exemple, ou drap uni et drap pékiné. On fait aussi des incrustations en velours ou en taffetas rayé de petits plis ; j'ai vu une bien jolie robe de drap violet émeraude, garnie dans le bas d'une bande incrustée taillée dans un velours violet quadrillé de noir, bande découpée en créneaux sur lesquels s'appuyait l'étoffe retenue par des boutons.

Les garnitures de ce genre ornent, bien entendu aussi bien que la jupe, le vêtement qui la complète, jaquette, paletot ou nélerine. On fait aussi des costumes qui rassemblent deux rayures de mêmes couleurs, mais de largeurs différentes, par exemple, dans un veston vague, pékiné de gris sombre et de gris moyen, le panneau du dos, celui des épaules et le col les rayures sont à rayures de 1 centimètre, disposées en travers et en biais ; le reste du vêtement est à rayures de 3 millimètres environ ; c'est une amusante fantaisie qui datera vite.

Les assemblages d'étoffes rayées et d'étoffes quadrillées, inconnus l'an dernier par les damiers et les rayures étroites, ne sont pas abandonnés ; seulement on associe plutôt de larges

rayures, jetées sur un fond de tons mélangés dont il est difficile de préciser la teinte, avec des carreaux écosais disposés en biais et choisis dans les mêmes tons, brouillés, fondus. Les fonds sont souvent brun, rougeâtre ou vert sombre, les filets et les rayures grises ou vert émeraude ; l'ensemble n'a rien d'hétéroclite, c'est à peine si on distingue de loin les deux étoffes, tant elles ont le même fond et les mêmes reflets ; elles rappellent ces tissus coupés dans des sens différents qui en modifient l'aspect ; l'une s'emploie pour tunique et la draperie du corsage, l'autre pour les manches et la robe de dessous.

Les dentelles, les tulles et les guipures tissées en laize dont on fait de larges bandes, des panneaux de jupes, des blouses pékinées de straps de drap ou de soie souple, sont une application du même principe ; remarquez que dentelle et guipure sont souvent allées à des tissus assez épais, au drap ou velours, aux soieries nouvelles qui "se tiennent debout" ; tandis que le velours reste l'ornement préféré des robes de mousseline, de soie, de crêpe de Chine ; de crêpe météore ; l'un des tissus apporte à l'autre la légèreté ou le poids qui lui manque, et l'ensemble ne peut qu'y gagner ; inspirez-vous de ce principe quand vous assemblerez deux étoffes que leur voisinage doit mettre en valeur.

Les garnitures d'étoffe sont parfois faites avec le tissu même de la robe, mais si bien travaillées de plis ou pékinées, de soutaches que l'aspect en est complètement changé.

Les blouses et les corsages habillés, quand ils ne se composent pas de plusieurs étoffes différentes, réunissent des matériaux extrêmement variés et divers.

Quelles seront, cet hiver, les formes de jupes à la mode ? Si on interviewe là-dessus les couturiers, il y a bien de quoi être surprise de la diversité de leurs réponses. Pas de jupes plissées, vous dit l'un, et des jupes longues et traînantes ; des jupes rondes et des plis, vous affirme l'autre ; des jupes-tuniques ; des jupes drapées assure un troisième, et tous ont raison, car on porte des jupes longues, et des jupes courtes, des jupes unies et des jupes très ornées, des jupes amples et des jupes plates, et beaucoup de jupes-tuniques ou qui font semblant d'être tuniques, car, en réalité, c'est presque toujours la garniture qui dessine la tunique ; un large entre deux la borde, cerné de straps qui l'encadrent, ou bien ce sont des rangs de tresses droites ou sinusoïdales, des dessins de soutaches légers ou massifs, des franges, des é-fils, des plis.

Donc, pour les jupes, à votre choix

Ces arguments indestructibles existeront ici, aujourd'hui, pour les acheteurs.

Où pourriez-vous trouver une plus forte chaîne de bons marchés ?

Stores de fenêtres, 36" x 6 pieds : se vendaient 40c. Aujourd'hui, chacun. . . 33c

Etoiles en marmotte-velon pour dames, se vendaient \$15. Aujourd'hui. . . \$5.85

Mouchoirs, chacun. . . 5c

SOIES A BLOUSES de fantaisie vendues antérieurement 50c et 60c. Aujourd'hui. . . 34c

FLEURS DE SOIE et de velours, vendues antérieurement 75c. Aujourd'hui. . . 25c

Bas en cachemire de 35c à 50c pour dames. Aujourd'hui, la paire. . . 28c

Rubans de fantaisie de 25c, aujourd'hui, la verge. . . 19c

Doylies en Bat-berg : 9 x 9, se vendaient 15c. Aujourd'hui, 7c

Chemises de nuit, pour hommes. Se vendaient 85c, \$1.00, \$1.25. Aujourd'hui. . . 39c

Ceintures en chevreau qui se vendaient 50c. Aujourd'hui. . . 25c

Broderies suisses qui se vendaient de 13c à 20c la verge. Aujourd'hui. . . 9c

Empiècements en dentelle guipure qui se vendaient de 75c à \$1.25. Aujourd'hui. . . 49c

LINOLEUM A PLANCHER, vendu antérieurement 25c à 35c. Aujourd'hui, la verge. . . 17c

TISSU A VOILE, vendu antérieurement 39c. Aujourd'hui, la verge. . . 25c

JUPONS MARINE ANGLAIS, vendus antérieurement \$1.49. Aujourd'hui. . . 98c

NAPPERONS LETTRES à verres et à thé, vendus antérieurement 20c. Aujourd'hui, chacun. . . 12c

CORDE BEDFORD crème de fantaisie. Prix régulier, 45c. Aujourd'hui. . . 19c

FLANELLETTE toute blanche. Prix régulier, 12c. Aujourd'hui. . . 8c

TISSU ANGLAIS à costumes, vendu antérieurement 65c. Aujourd'hui, la verge. . . 39c

FLANELLES ET FLANELLETES

UN JOLI LOT de flanellette de fantaisie rayée, convenable pour enfants, etc. Valeur de 8 cents. Aujourd'hui, la verge. . . 5c

ENVIRON 30 PIÈCES de flanellette blanche unie, une bonne qualité pour toutes sortes de sous-vêtements, valeur 9 cents, pour, aujourd'hui. . . 6c

TISSUS QUATRES RAYES ANGLAIS, splendides pour chemises de nuit, robes d'enfants, etc. Valeur de 9c. Prix spécial, aujourd'hui. . . 6c

UNE BONNE FLANELLETTE BLANCHE UNIE, PESANTE, ourlée sur les deux côtés, fabrication saxonne, valant 12 1/2 la verge, aujourd'hui. . . 8c

WRAPPERETTES, un tissu bien ourlé, en jolis dessins et couleurs, convenables pour kimonos, robes d'intérieur, etc., valant 13 cents. Aujourd'hui. . . 9c

UNE SPLENDEIDE FLANELLETTE FINI VELOURS, grand assortiment de couleurs et magnifiques dessins, convenable pour blouses et robes d'intérieur. Régulier 15c, pour, aujourd'hui. . . 11c

RUBANS DE 25c POUR 12c

Ruban de Dresde de fantaisie, à rayes et à carreaux, de 3 1/2 à 6 pes. de large. Ruban pour chapeaux avec forte bordure en satin. Qualité de 25c la verge. . . 12c

1,500 verges de ruban de satin sans envers, de 1 à deux pouces de large. Qualité de 15c la verge. . . 3c

Soie cordée à ceinture, qualité pesante, marine, crème, lilas, rose et oeillet. Qualité de 25c la verge. . . 10c

TAPIS DE BUFFET EN DAMAS

75 douzaines de tapis de buffet en damas, blanchi, à points d'ourlet partout, bonne grande dimension, 17 x 70, en pure toile. Valeur régulière 85c. Chacun. . . 65c

SERVIETTES DE TABLE EN DAMAS

COMPLÈTEMENT BLANCHI, dessins assortis, bonne dimension pour hôtel et maisons de pension, grandeur 17 x 17 pouces. Valeur régulière \$1.35. Aujourd'hui, la douzaine. . . \$1.10

75 NAPPEES EN DAMAS BLANCHI, tous les nouveaux dessins ourlés. Grande dimension, 8 1/2-2. Valeur régulière \$1.75. Aujourd'hui, chacune. . . \$1.50

CEINTURES DE COUSSIN

Ceintures de coussin très fortement mercerisées, plus de 3 verges de long, couleurs unies et mélangées, comprenant 43 différents combinaisons de couleurs, assorties à n'importe quel dessus de coussin de couleur. Spécial. . . 15c

25 douzaines de supports de bas Horton, avec élastique froncé de fantaisie, et un bon assortiment de couleurs. Régulier 25c. Aujourd'hui. . . 15c

Elastique froncé en soie unie et de fantaisie, 3-4 de pièce, quantité requise pour faire une paire de jarretière. Régulier 25c. Aujourd'hui. . . 10c

1,200 verges de corde de chenille de fantaisie de 3-8 de pouce, convenable pour toutes sortes d'ouvrages de fantaisie. Régulier 3c, pour. . . 3c

50 douzaines de nouveaux pous à cheveux, 12 pouces de long, magnifiquement ondulés, recouverts de résille de soie, en véritable cheveu, si légers qu'on ne les sent pas, et on ne peut les différencier des cheveux de celles qui les portent. Prix spécial, aujourd'hui. . . 8c

Complets, manteaux, blouses, blouses en soie, jupons, kimonos, manteaux d'opéra et costumes pour dames ; non pas à un prix à escompte — mais bien mieux que cela — à des prix plus bas que ceux des manufacturiers, pour aujourd'hui seulement.

Corsets de \$1.45, grandeurs 18 à 28. Aujourd'hui. . . 89c

W.H. Scroggie

Rues Ste-Catherine, Université et Victoria

UNE FORTE CHAÎNE DE BONS MARCHÉS

Provenant de tous les Rayons

Et les meilleurs de tous ; la réduction des prix affecte distinctement des marchandises de saison et modernes — telles que celles que vous êtes toujours en droit d'attendre ici. Ces items en représentent un petit nombre parmi une grande quantité.

Vous trouverez de nombreuses occasions pour acheter des cadeaux pour les fêtes au-dessous des prix réguliers, aujourd'hui. Tout notre établissement abondera en bons marchés qui feront faire des économies — ce ne sont pas des marchandises de pacotille, mais des marchandises de première classe et recommandables qui attireront les personnes les plus difficiles. Ne manquez aucune de ces occasions.

BELLE OFFRE DE GANTS

Gants de laine, noirs, blancs et de couleurs, poignets serrés, en laine pure souple, pour dames et enfants. Qualité de 25 cents, aujourd'hui. . . 15c

Mittaines et gants en mocha, quelques-uns avec bordure en fourrure, doublure ourlée, souples et chauds, poignets élastiques pour dames. Qualités de \$1.00 et \$1.25. Aujourd'hui. . . 79c

SOUS-VETEMENTS EN LAINE ECOSSAISE pesante, pour hommes. Corps et caleçons de toutes grandeurs, de 34 à 42. Régulier 75c, aujourd'hui, l'article. . . 59c

CHEMISES EN FLANELLETTE, collet attaché ou simple bande ; fortes et durables pour garçons. Prix régulier 50c. Tous les points, de 12 à 14, aujourd'hui. . . 35c

DRAPS DE LIT CONFECTIONNES

75 PAIRES DE DRAPS de lit confectionnés en coton canadien de la meilleure qualité, fini uni et croisé, ourlet de 2 pouces au haut et de 1 pouce au bas, grandeur 2 x 2 1/2. Prix antérieur 78c. Aujourd'hui, chacun. . . 69c

COMPLETS POUR HOMMES DE \$10.00 POUR \$5.75

240 complets en tweed tout laine, parement simple et double, bons complets d'hommes d'affaires. Grandeurs 33 à 44. Complètes de \$10.00, pour. . . \$5.75

ENCORE DE LA FLANELLETTE A BON MARCHÉ

UNE SPLENDEIDE LIGNE DE FLANELLETTE avec ce magnifique fini cachemire, bien ourlée et convenable pour blouses et toutes sortes de robes de maison. Valeur 18c la verge. Offre spéciale pour aujourd'hui. . . 13c

FLANELLETES, EFFETS CARREAUX BERGERS, noir et blanc, très jolies pour blouses de dames, etc. Régulier 20c. Offre spéciale pour aujourd'hui. . . 15c

UN MAGNIFIQUE TISSU DE FANTAISIE pour blouses crème, avec jolis dessins de fleurs, bleu, rose, marine et rose. Régulier 45c. Offre spéciale pour aujourd'hui. . . 19c

Ces bons marchés attacheront étroitement à notre magasin les acheteurs perspicaces.

BOTTINES DE \$3.00 POUR \$1.98

Bottines lacées et boutonnées en chevreau dongola, pour dames, bouts en cuir verni, très élégantes et chic apparence, bonnes valeurs à \$3.00. Aujourd'hui. . . \$1.98

VENTE D'ECOULEMENT DE DENTELLE

Dentelles et insertions orientales, blanches et écru, splendides valeurs, se vendant jusqu'à 30 cents la verge. Aujourd'hui, la verge. . . 10c

Fronces blanches de touriste — en boîte de 3 verges. — Le choix sur plusieurs modèles. Prix régulier 10 cents la verge, aujourd'hui, la boîte. . . 15c

Dentelle valenciennes et torchon, et insertions. Grand assortiment. Prix régulier jusqu'à 5 cents. Aujourd'hui, 25c la douzaine, ou, la verge. . . 2 1/2c

TISSUS A VOILES A BAS PRIX

Tous les dessins de cette saison, couleurs : noir, blanc, marine et brun, mailles unies et de fantaisie, avec ou sans pois de chenille, la verge. . . 10c

Chiffon uni, 12 pouces de large, avec bordure de satin aux deux bords, en une grande variété de bonnes couleurs. Régulier 39c. Spécial, la verge. . . 10c

Tulle de soie de couleur, presque toutes les principales nuances, très employé pour chapeaux, etc. Régulier 25 cents. Spécial. . . 5c

TAIES D'OREILLERS EN COTON BLANC

150 douzaine de taies d'oreiller en coton d'un blanc pur, fini toile, qualité souple, ourlet de 1 1/2 pouce. Valeur régulière, 18 cents. Aujourd'hui. . . 12 1/2c

ETOILES EN MARMOTTE-VISON POUR DAMES

Doublées de satin. Agrafe-chaîne, ont toute l'apparence d'une fourrure de \$15.00. Manchons assortis. Bas prix très spécial. . . \$5.85

MANTEAUX EN ASTRACAN

Valeur de \$45.00. Offre très spéciale pour aujourd'hui. . . \$27.50

PREPARATIONS POUR LA TOILETTE

Nourriture engraisseuse et poudre pour le visage, du Dr Charles. Rég. 50c. Offre spéciale pour aujourd'hui. . . 37c

Savon cicatrisant du Dr Charles. Rég. 25c. Aujourd'hui. . . 21c

Bouff, fer et vin. Rég. 75c. Aujourd'hui. . . 49c

Brosse pour les pieds. Valeur spéciale à 15c. Aujourd'hui. . . 10c

Savon de toilette à l'huile d'olive. Rég. 5c le morceau. Aujourd'hui. . . 4c

Lot spécial de sacoches perles, tour de poignet et sacs carrés. Valeur 50c. Aujourd'hui. . . 32c

Sacoches en cuir de bonne qualité, monture de 7 pouces, doublées en cuir, munies d'une bourse. Valant \$1.50. Aujourd'hui. . . 98c

ROBES DE NUIT EN FLANELLETTE POUR ENFANTS

Rayées et couleurs unies — rose, bleu et blanc, confectionnées avec empiècement, garnies avec franges. Grandeurs pour enfants de 6 à 12 ans. Régulier 49 cents. Aujourd'hui. . . 29c

COLLETS RABATTUS POUR DAMES

Collets en mousseline, rabattus, valant jusqu'à 15 cents. Le choix sur un grand nombre de dessins, chacun. . . 5c

Mouchoirs en toile, ourlet de 1-4 de pouce. Aujourd'hui, 9 cents chacun, 3 pour 25c.

Mouchoirs brodés et à bord dentelé. Un beau choix ; 50 pour cent au-dessous du prix régulier. Aujourd'hui, 19 cents chacun, 3 pour 50c.

FLANELLE D'OPERA valant 50c la verge, jolis dessins et couleurs, pure laine et convenable pour blouses, etc. Offre très spéciale pour aujourd'hui. . . 19c

Les comptes publics

LA DIFFERENCE ENTRE LES ENCAISSEMENTS ET LES DEPENSES AUX COMPTES DE CAPITAL ET DU FONDS CONSOLIDE, \$3,371,117, A ETE APPLIQUEE A LA REDUCTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Ottawa, 28.—L'hon. M. Fielding a déposé aujourd'hui à la Chambre les comptes publics pour la dernière période de neuf mois de l'année fiscale, finissant le 31 mars.

Ils accusent réception de la somme de \$67,969,328, au compte du fonds consolidé, une dépense de \$51,542,161 au même compte, laissant un surplus d'encaissement total de \$16,427,167 sur les dépenses ordinaires.

La différence entre les encaissements et les dépenses et au capital et au compte du fonds consolidé a été de \$3,371,117, qui a été appliquée à la réduction de la dette publique.

Au nombre des dépenses de détail sont \$1,324,889 en subsides aux chemins de fer, et \$1,581,944 en bonus. Les comptes établissent que des obligations ont été émises au montant de \$3,200,000 et garanties jusqu'au 31

mars sur la construction de la division ouest du chemin de fer national transcontinental, remboursement.

Du prêt de \$2,500,000 devenant dû le 1er novembre, le paiement le 1er décembre 1966 de \$500,000 de débetures courantes à 3 1/2 p.c., émises en décembre 1961.

La balance au crédit des déposants aux banques d'épargne du gouvernement et des Postes à la fin de l'année fiscale a été de \$82,541,811. Les retraits excèdent les dépôts de \$130,610, et la somme de \$1,307,700 y fut ajoutée pour les intérêts accrus, établissant l'augmentation de la balance au crédit des déposants de \$93,189 comparée avec celle du 30 juin 1966.

Le nombre total des employés du service civil atteints par la loi de limite d'âge et de retraite est de 5,445, au salaire total de \$4,782,969.

LE SHAH SE FACHE

Il adresse une verte semonce aux ministres, aux députés et aux princes.

Teheran, 28.—Le Shah a fait venir devant lui, hier, les membres du cabinet des députés, quelques autres personnages de marque et les princes royaux. Il a prononcé un long discours sur la situation en Perse, disant entre autres choses :

"Nous avons fait tout ce que la Constitution permettait pour le bien-être du peuple et pour le pays, mais cela n'a produit rien de bon. Il y a des désordres dans tout le pays, et surtout dans la capitale. La cause principale en est que les agitateurs ont pris possession des pouvoirs législatifs et exécutifs de ce pays. Nous ne sommes pas opposés à ceux qui favorisent le progrès du pays, mais nous voulons parler de ceux qui sont irréconciliables et favorisent le désordre et le mauvais gouvernement. Il est du devoir de tout citoyen honnête de s'opposer aux personnes qui dépassent les limites de la loi, et il est du devoir spécial des députés et des ministres de continuer avec courage l'œuvre de la réforme."

LES PREMIERES A PARIS

"Le Baptême", comédie en trois actes de MM. Alfred Savoir et Fernand Nozière.

(Service spécial au "Canada")

Paris, 28.—"Le Baptême", une pièce en trois actes de Alfred Savoir et Fernand Nozière, a été représentée hier au soir pour la première fois à la salle Femina par la société bien connue "L'Apostrophe". Les auteurs ont étudié dans cette œuvre le cas très curieux de snobisme de certains hébreux qui regrettent d'appartenir à la race juive.

La famille d'un banquier, M. Bloch, veut entrer dans la haute société parisienne. Hélène Bloch doit se marier avec M. de Croissy, mais elle doit auparavant se convertir à la religion catholique. La famille Bloch se convertit alors complètement à la religion catholique en dépit de toutes les suppositions de la grand-mère qui reste fidèle aux traditions hébraïques. Cependant Hélène devient si fervente catholique qu'elle renonce au monde et entre dans un couvent.

Cette pièce, déclare M. Pierre Verber dans sa critique théâtrale, est incomplète, mal construite et faible d'intrigue ; mais le dialogue est bon et elle est toujours intéressante.

POLICIER ET MARAUDERS

Le constable Burke opère une émouvante arrestation, compliquée de coups de revolver.

Vers 1.30 heures, dans la nuit de mercredi à jeudi, le constable Burke, du poste No. 5, patrouillant sur la rue Bleury, aperçut cinq individus portant, sous leur bras, d'énormes paquets. Croyant avoir affaire à des voleurs, le policier se mit à leur poursuite.

En le voyant venir, les individus suspects jetèrent leurs paquets et prirent la fuite. Burke tira alors du revolver pour attirer l'attention de ses confrères. Au coin des rues Ontario et St-Urbain, il réussit à capturer un des fuyards. Les autres membres de la bande se jetèrent alors sur Burke qui, au cours de la lutte, reçut un formidable coup de bâton sur la tête. Il ne lâcha cependant pas son prisonnier. Le constable Fisher arrivant sur les entretoiles, les apaches prirent la poudre d'escampette, laissant leur compagnon aux mains des gardiens de la paix.

Le prisonnier a déclaré se nommer Edgar Lafortune, demeurant au No 473 rue Notre-Dame Ouest.

Burke constata alors que le magasin de tubac de M. Foster, 294 rue Bleury, avait été pillé et qu'on y avait enlevé une grande quantité de marchandises.

Lafortune s'est avoué coupable du vol, ainsi que du récel de beaucoup d'autres marchandises.

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que trois des compagnons de Lafortune ont été mis en état d'arrestation dans le cours de l'après-midi d'hier. Ce sont : R. Martin, John Cléroux et Amédée Huot, domiciliés sur la rue Sainte-Elisabeth.

Les quatre prévenus comparaitront ce matin devant le magistrat Lafontaine.

ENFANT EGARE

Les policiers du poste No 9 donnent depuis mardi l'hospitalité à un petit Juif, Charles Jacob, âgé de neuf ans, qui est venu s'y réfugier en se disant égaré. Le petit garçon narrait pour l'école mardi matin et s'égarait en chemin. Il est pauvrement vêtu.

On a réussi hier à retrouver sa famille qui demeure au No 569 Avenue Laval.

LE TABAC ROSE QUESNEL EST DELICIEUX

Prime! Prime!

Nous offrons Gratuitement

un DICTIONNAIRE FRANÇAIS de 600 pages à toute personne qui nous enverra \$1.50 pour six mois d'abonnement à l'édition quotidienne du "CANADA."

Voilà une prime utile ! Dans chaque maison canadienne, on a besoin d'un dictionnaire.

Cette proposition ne s'adresse qu'aux abonnés soumis au tarif d'abonnement de \$3.00.

Le "Canada"

75 rue Saint-Jacques, — — Montréal.

LE PROCES NASI

L'ancien ministre italien demande la permission de prendre son siège à la chambre des députés.

Rome, 28.—La cause de Nunzio Nasi, l'ancien ministre de l'instruction publique accusé d'avoir volé le trésor public, est entrée dans une phase nouvelle et intéressante. La chambre des députés a repris ses séances et Nasi a adressé au président du sénat devant laquelle il subit son procès une lettre dans laquelle il demande la permission d'aller à la chambre remplir les devoirs que lui ont confiés ses électeurs. Il est vrai que la chambre a autorisé les poursuites contre Nasi, mais elle n'a pas autorisé son arrestation, qui a été ordonnée par le président du sénat. Comme la constitution déclare explicitement qu'un député ne peut être arrêté sans l'autorisation de la chambre, la question de la prérogative parlementaire a été interjetée dans la cause.

Le président de la chambre a proposé que la demande de Nasi soit discutée en comité, et cela peut signifier qu'elle sera rejetée.

On annonce qu'à la reprise du procès, le 3 décembre, Nasi sera représenté par un nouvel avocat, qui demandera du temps pour étudier la cause, et qu'en conséquence le procès sera ajourné à un mois.

Nasi sera, dans l'intervalle, remis en liberté provisoire.

LA MARINE ALLEMANDE

Elle est en arrière des autres nations dans la computation de l'âge de ses navires.

Berlin, 28.—La discussion générale du budget s'est ouverte aujourd'hui, au Reichstag. L'amiral Von Tirpitz, secrétaire de l'amirauté, parlant du projet de loi relatif à l'âge des cuirassés, dit que le gouvernement, dans cette mesure, n'a voulu que porter la qualité des navires de la marine au niveau de ceux des autres nations. La méthode actuellement en usage dans la marine, pour compter l'âge des navires de guerre, pourvoit à un âge nominal de vingt-cinq ans avant qu'ils soient remplacés. En pratique, cependant, cette période est réellement de trente ans, parce que l'âge d'un navire est compté de la date du premier crédit voté pour sa construction. Cette méthode met l'Allemagne en arrière de toutes les autres nations en ce qui concerne le remplacement de navires démodés.

"Rien ne tend à démontrer, dit l'amiral en terminant, que la marche de l'amélioration dans la construction navale doive être retardée à l'avenir, et nous sommes convaincus que les navires construits aujourd'hui seront aussi démodés, dans vingt-cinq ans, que le sont nos navires actuels, construits il y a vingt-cinq ans."

TEMPERATURE

Toronto, 29. — Probabilités pour aujourd'hui : Beau et beaucoup plus froid. Un peu de neige.

Lacs et Haie Georgienne: — Vent d'ouest à nord-ouest, frais à fort. Beau et beaucoup plus froid avec un peu de neige.

Bas Saint-Laurent et Golfe: — Vent de nord à ouest, frais à fort. Un peu de neige, mais généralement beau et plus froid.

Provinces Maritimes: — Vent d'ouest et sud-ouest modéré à fort. Plus froid avec un peu de neige ou de pluie locale.

Lac Supérieur: — Beau et beaucoup plus froid.

Manitoba: — Beau et froid.

Saskatchewan et Alberta: — Beau et plus froid.

Toronto, 29. — Une vague froide venant du nord a envahi le Manitoba et va s'étendre sur l'Ontario. Il est tombé un peu de neige aujourd'hui dans le nord et l'est d'Ontario et dans l'Ouest de la province de Québec. Il a fait beau dans tout le reste du Dominion.

Température minima et maxima: —

Toronto, 29-30: 41-24; Victoria, 42-56; Vancouver, 39-52; Barberville, 12-34; Calgary, 14-32; Prince-Arthur, 6-22; Regina, 8-22; Winnipeg, 2 au-dessous de zéro; Port-Arthur, 16-24; Parry Sound, 22-30; Toronto, 38-43; Ottawa, 21-34; Montréal, 29-20; Québec, 16-22; St. John, 28-38; Halifax, 28-40.

CHATEAUGUAY

Une délégation composée d'électeurs influents du comté de Châteauguay est venue, hier, à Montréal, pour offrir à M. Honoré Mercier, la candidature libérale dans leur comté.

M. Mercier, après quelques hésitations, a fini par céder aux instances pressantes qui lui étaient faites, et a accepté.

Il est très probable qu'il sera élu par acclamation.

LE TRENTIEME ANNIVERSAIRE

Nos lecteurs trouveront dans une de nos pages intérieures le compte-rendu de la célébration, par le club Laurier, à Québec, du trentième anniversaire de la première élection de Sir Wilfrid Laurier, député de Québec-Est.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Nos lecteurs trouveront à la page 9 le texte officiel du traité franco-canadien avec la nomenclature des principaux articles qu'il couvre.

QUARTIER HOCHELAGA

Il y aura une grande assemblée libérale dimanche, 1er décembre, à 8 heures p.m., dans la salle Tremblay, No 1597 Ste-Catherine-Est. MM. L. A. Rivet, député, A. Verville, député, D. A. Lafontaine, C.R., Victor Gaudet et plusieurs autres orateurs adresseront la parole.

Les libéraux sont priés de se rendre en foule.

A. A. GIBEAULT, Président.

DANS STE-MARIE

L'échevin Séguin accepte de nouveau la candidature.

M. l'échevin Napoléon Séguin, sera de nouveau candidat dans le quartier Sainte-Marie. Une importante délégation se rendait mercredi soir, au club Lemieux, pour offrir à son président, la candidature municipale.

M. Séguin s'est montré très flatté et très touché.

Dans un éloquent discours, M. Filion, le porte-parole d'une nombreuse délégation, a rappelé les services rendus par M. Séguin et a prié ce dernier en son nom personnel et en celui des électeurs du quartier Sainte-Marie de briguer de nouveau les suffrages des contribuables.

M. l'échevin Séguin a été applaudi, quand il s'est levé pour annoncer qu'il acceptait la candidature.

LA CARABINE ROSS

Un comité spécial fera un rapport sur sa réelle valeur.

(Dépêche spéciale) Ottawa, 28. — Un ordre militaire de ce jour, annonce que le comité des officiers, chargé de faire un rapport sur le fusil Ross siégera cette semaine à Ottawa. Le comité examinera les différents rapports envoyés au ministère de la Milice et le compte rendu du dernier essai au camp de Petawawa.

Le recueillir des témoignages touchant ses différents défauts et imperfections observés et des moyens employés pour y remédier. Il devra statuer sur les changements à faire, pour que la carabine Ross donne satisfaction et soit acceptée comme arme militaire.

MAUVAISE CHUTE

Mercredi soir, le notaire Germain, du Mile-End, rentrait chez lui lorsqu'il tomba sur le trottoir glacé, en face de l'école des Frères. Dans sa chute il se fit de graves contusions au bras droit, qui resta vingt-quatre heures paralysé; à la dernière heure, nous apprenons que ce dernier symptôme est disparu et que le notaire vaquera dès demain à ses affaires.

CLAIRETS ET SAUTERNES

LA MARQUE

N. JOHNSTON & FILS

DE BORDEAUX

A UNE REPUTATION UNIQUE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DEPUIS AUDELÀ D'UN SIECLE.

LAW YOUNG & Co, Marchands Généraux, Montréal

Eclairage et incendies

DES PLAINTES CONTRE LA M. L. H. & P. — LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPIERS DE LA RUE CHENNEVILLE — LES POMPIERS METAYER ET STE-MARIE SONT REINTEGRES EN FONCTIONS — M. LAVALLEE, DEMANDE UNE AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES POMPIERS.

L'échevin Larivière se plaint que dans certains quartiers, les conduites à gaz sont en très mauvais état et qu'on craint des cas d'asphyxie. M. Lauzon se plaint également qu'il n'y a pas de gaz pour l'éclairage, que la pression manque et qu'il y a des émanations à travers le sol, et que ce pénible état de chose dure depuis déjà longtemps.

M. Parent, surintendant se déclare prêt, avec l'autorisation de la commission à préparer un rapport à ce sujet. L'inspecteur du gouvernement devra y voir.

M. Larivière demande à la commission de s'occuper de ce que la M. L. H. & P. donne un meilleur service et cela, le plus promptement possible.

M. l'échevin Bumbury demande une protection plus efficace contre le feu pour son quartier, car les taux des assurances augmentent de façon désespérante. M. Bumbury demande aussi un éclairage plus complet pour son quartier. Les surintendants feront rapport à la commission à ce sujet.

M. Lavallee au nom de la commission présente des félicitations à M. Honoré Mercier le candidat choisi dans Châteauguay. Dr Yates second de la motion et fait l'éloge de son collègue.

M. Honoré Mercier en quelques mots remercie ses collègues et dit qu'il n'a pas encore accepté officiellement, mais que cependant, il croit qu'il devra se rendre au désir de ses amis de Châteauguay.

Au cours d'une longue discussion entre MM. Lavallee et Yates il fut de nouveau question de la reconstruction de la station de pompe située au coin des rues Chenneville et Craig, qui est condamnée et par le bureau de santé et par l'inspecteur des bâtiments. M. Lavallee exprime l'opinion qu'elle devrait être reconstruite à un autre endroit, de façon à prévenir tout accident et à décharger la ville de toutes responsabilités.

La question sera de nouveau soumise à l'étude de cette commission et renvoyée ou aux finances ou au conseil pour se procurer l'argent nécessaire. M. Yates visitera de nouveau la caserne et dira à la prochaine séance si oui ou non il sera nécessaire de changer le plan original.

Dans l'affaire des pompiers Metayer et Ste-Marie, M. Yates dit que tous deux se sont mis dans une position critique en ayant recours à

une tierce partie. Ce fait est déplorable pour la bonne discipline du département. Le département légal devra se prononcer avant que la Commission du Feu ne décide si elle doit les reprendre à son service. Le chef Benoit prend la défense de ces deux hommes et dit que souvent ces pauvres pompiers sont victimes, par leur ignorance de la situation, d'entrepreneurs peu consciencieux et que les coupables sont ces derniers. Le chef Benoit ajoute que leur longue suspension devrait être considérée comme une punition suffisante.

M. Lavallee prend également leur défense et ajoute qu'ils sont pères de famille et qu'ils ont péché par ignorance, par naïveté. Ils n'auraient pas dû se servir de l'intermédiaire des tribunaux comme l'a dit M. Yates, et que pour cette raison seule, cependant, il serait d'avis que ces hommes soient dégradés et de pompiers de 1re classe deviennent de 3me classe. L'exemple servira pour eux, et pour tous les pompiers du département, mais qu'il faut penser aux familles, aux enfants qui auront à souffrir sans être coupables.

M. Lavolette parle dans le même sens.

M. Mercier dit qu'on ne devrait pas les réintégrer.

M. Lavolette propose la réinstallation des pompiers Metayer et Ste-Marie comme pompiers de 3me classe seulement.

Pour — Lavallee, Lavolette, Robillard et David.

Contre — Mercier et Stearns. La motion est adoptée.

Au sujet des appropriations, M. Lavallee fait remarquer que les pompiers ne sont pas traités comme de simples ouvriers à l'emploi de la corporation et qu'on devrait les traiter mieux, vu les risques qu'ils courent pour protéger les citoyens.

M. Yates devra préparer les appropriations de façon que les pompiers reçoivent une augmentation substantielle.

Le chef Benoit soumet au comité un plan de M. Jos. Chevalier, ingénieur du poste No 11, représentant un fort pour perfoler les planchers dans les cas d'incendie. Grâce à cet instrument, l'eau ne pourra s'accumuler sur les planchers et causer des accidents graves.

La lâche fait de mauvais travail, et endommage toujours les planchers. La question est renvoyée au président et au surintendant.

QUARTIER ST-LOUIS

M. Jean Lamoureux, accepte la candidature municipale au Siège No 1

Plus de quatre cents électeurs se sont rendus, hier soir à la salle St-Joseph pour offrir la candidature au siège No 1 du quartier St-Louis à M. Jean Lamoureux.

M. A.P. Pigeon, président de l'assemblée a prié M. Lamoureux de vouloir bien accepter cette candidature et lui a présenté une requête signée de plus de mille signatures le réclamant à cette position.

Dans un discours de circonstance M. Jean Lamoureux a accepté de se porter candidat et a remercié chaleureusement les électeurs et amis d'avoir bien voulu penser à lui pour remplir un tel poste de confiance.

Les échevins Larivière, N. Leclaire, et Labrecque, les ex-échevins Lemay et Couture ainsi que MM. J. B. Bailargeon, Coll, Lucas et autres adressèrent la parole et firent l'éloge du candidat.

L'assemblée fut très enthousiaste.

REVISION DES TARIFS D'EXPRESS

Réunion prochaine de la Commission des Chemins de Fer à Montréal.

On annonce que la Commission des Chemins de fer siégera à Montréal, le 16 décembre prochain dans le but d'examiner et réviser les tarifs des compagnies d'express du Canada. Les officiers des différentes compagnies sont avertis d'y assister et d'y présenter leurs listes de tarifs pour révision. Les taux actuellement en vigueur, n'ont jamais été approuvés par la Commission, ainsi que l'exige l'acte des Chemins de fer, et les compagnies sont requises de justifier leurs tarifs actuels. Dans le cas où elles ne pourraient en donner une explication satisfaisante, la Commission a le pouvoir d'ordonner une réduction, si elle le désire.

Il est possible que cette enquête assez compliquée dure plusieurs semaines.

ELLE FUMAIT I

La nuit dernière, vers 1 heure du matin, les noctambules attardés rue Ste-Catherine (est) étaient surpris par une fumée acre et épaisse se répandant dans toute la rue. Bientôt le cri, le feu aux "Nouveautés" retentit et qui de courir pour sonner l'alarme, qui de tambouriner à la porte du dit théâtre pour réveiller le gardien. Au bout de quelques instants, ce dernier ouvrait sa porte, les yeux lourds encore de sommeil. S'étant enquis du motif de tout ce vacarme, il ferma sa porte et dit d'un ton peu satisfait à ceux qui l'avaient tiré de son sommeil: "Imbéciles, c'est la fournaise."

Un referendum

Devrait-on demander aux contribuables de se prononcer sur la question d'un bureau de contrôle et de la réduction du nombre des échevins?

OPINIONS DE QUATRE ECHEVINS.

Dans son numéro d'hier, "Le Canada" donnait certaines opinions au sujet de la création d'un bureau de contrôle municipal et de la réduction du nombre des échevins. Il convient d'y ajouter la question d'un referendum au peuple, conformément à certain avis de l'échevin M. Martin.

Voici, aujourd'hui, les opinions exprimées par les échevins Proulx, Gadbois, Leclaire et Leclair:

M. Proulx.

Je suis opposé à la création d'un bureau de contrôle municipal pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes:

D'abord, trois ou quatre contrôleurs coûteraient cher à la ville en salaire exorbitant pour ce qu'ils pourraient faire. Puis je ne puis croire que dans quatre têtes, qu'il y ait plus que dans quarante. Et seront-ils plus contre le patronage? Feront-ils mieux l'ouvrage que le conseil? Je n'en crois rien.

Pour ce qui est de la réduction du nombre des échevins "en suis à la condition qu'on fasse une nouvelle redistribution des quartiers.

Je suis d'avis que la question d'un referendum au peuple à ce sujet donnerait d'excellents résultats.

ROBERT BURNS

Une conférence de l'hon. M. Weir au Club Burns.

L'hon. W. A. Weir a fait hier, au Club Burns, devant un auditoire nombreux et distingué une conférence sur Robert Burns, le grand poète écossais.

Nous ne pouvons, à notre regret, que résumer en quelques lignes cette étude aussi remarquable par l'élévation et l'originalité de la pensée que par la beauté de la forme.

Né en 1759, d'une famille de paysans indigents, à une époque où la société écossaise était encore séparée en castes nettement tranchées, Burns eût à souffrir durant toute sa jeunesse de l'humilité de sa condition. Né avec les dons les plus riches de l'esprit et du cœur, il sut traduire plus tard, en des poèmes immortels, les simples joies, les tristesses et les révoltes des humbles. Dans une de ses pièces les plus belles, "A Man's a Man for a' that", il affirme le droit de tous les hommes à la justice et à l'idéal.

Tous ses poèmes, il les avait vécus avant que de les écrire et c'est pourquoi son nom et ses vers vivront toujours dans l'âme du peuple.

Après tout dit en terminant M. Weir, si la prospérité d'une nation est basée sur l'énergie des hommes d'affaires, ce sont les poètes et les penseurs qui lui donnent sa gloire la plus pure et la plus durable, ce sont eux qui empêchent de crouler sous le déchaînement des égoïsmes. Il est à regretter que le matérialisme de notre peuple force à l'exil nos écrivains, nos savants et nos artistes. Si Burns était né parmi nous, sans doute il lui aurait fallu émigrer comme George Roberts, Bliss, Corman, tant d'autres.

Il n'est qu'un moyen de réagir contre ce dédain des choses de l'art et de la pensée. C'est d'améliorer notre système d'éducation, de répandre partout dans notre peuple les bienfaits de l'instruction, bas du progrès intellectuel, moral et matériel des nations.

Les paroles de l'hon. M. Weir ont été à maintes reprises soulignées de sincères applaudissements.

MM. Wm. Drysdale, président du Club, D. Chisholm, Dougald McDonald et Robert Donaldson, commentèrent d'intéressante façon les idées exprimées par M. Weir à qui, les membres du Club votèrent une motion de remerciements.

PLAISIRS D'HIVER

Une glissoire sera construite à la ferme Fletcher.

LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERS

La Commission des Parcs et Traverses, sous la présidence de l'échevin Robillard, à sa séance d'hier a d'abord discuté la question de savoir si oui ou non on devait accorder à M. Arthur LaMalie le droit d'ériger une glissoire sur la ferme Fletcher. Après discussion, sur proposition de l'échevin Lavallee, cette permission est accordée.

Cette glissoire sera érigée, au coin sud-ouest des rues Rachel et Esplanade.

Les hébreux demandent la permission de construire une synagogue, dont l'entrée principale donnera sur le parc Dufferin. Accordée avec certaines restrictions qui protègent la ville.

Puis la commission s'occupe ensuite de la préparation des appropriations dont le total s'élève en 1908 à \$86,344.25.

L'HON. M. DEVLIN ET L'HON. SE-MATEUR TESSIER

(Dépêche spéciale) Québec, 28. — L'hon. M. Devlin, est de retour de Châteauguay. Il a reçu, ce matin, plusieurs visiteurs, entre autres, MM. Dion, Tessier, Goulet, députés, le Colonel Henry, consul américain, et le notaire J. W. Lévesque de Saint-Vincent de Paul. L'hon. M. Devlin se rendra samedi à Aylmer.

— Les nombreux amis de l'hon. sénateur Tessier apprendront avec plaisir qu'il est en pleine voie de guérison de l'ophtalmie dont il souffrait depuis quelques jours.

M. Gadbois.

Si je suis en faveur d'un bureau de contrôle? Non mais d'une commission des travaux, composée de nos ingénieurs? Oui. Ou encore de quatre ou cinq personnes éminentes, très bien payées qui ne s'occupent que de l'exécution des travaux publics.

Alors la position d'échevin sera honorifique, simplement et pas difficile et on n'a plus besoin de songer à en diminuer le nombre, au contraire. Qu'on fasse un referendum et qu'on soumette ces deux questions en y ajoutant la demande de l'abolition de la qualification foncière pour des échevins et j'en suis pleinement.

M. Levesque.

Je serai court. Je suis pour le referendum et quand le peuple se sera prononcé, comme les échevins sont ses serviteurs, nous n'aurons qu'à obéir, ce qui est plus facile.

M. Leclair.

Voici en deux mots ce que j'en pense: Je suis en faveur d'un referendum, du bureau de contrôle à condition qu'on m'en définisse d'abord nettement les attributions.

Pour ce qui est de la réduction, c'est à la législature à se prononcer d'abord.

UNE CATAS-TROPHE

Saint-Jean, 29 (3 hrs a.m.) — Un grand incendie, que la brigade, aidée des pompiers volontaires de la ville ne peut maîtriser, a éclaté peu après minuit. Des établissements de commerce les plus importants ont été à cette heure complètement détruits.

Le maire songe à demander de l'aide à Montréal.

A ST-LOUIS DU MILE-END

On fera une opposition sérieuse au maire Gélinas.

Un grand nombre d'électeurs de la ville de St-Louis se réunissaient hier soir, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Nap. Royal, pour protester énergiquement contre la conduite du maire actuel, M. C. Gélinas.

Mercredi dernier, la candidature à la mairie avait été offerte à MM. Gélinas et Nap. Turcot, mais, ces messieurs, avant d'accepter, avaient demandé huit jours de délai pour y réfléchir sérieusement.

Hier soir on attendait donc le résultat avec impatience. L'échevin Gordon expliqua brièvement, qu'il déclina cet honneur pour deux raisons, qui motivent amplement son refus. Il ne peut négliger ses affaires personnelles, qui demandent toute son attention, et de plus il devra subir sous peu une opération, s'il ne veut devenir complètement aveugle. Il fait ensuite l'éloge de M. Nap. Turcot, et dit que sa seule et légitime ambition est de rester échevin du quartier Centre.

M. l'échevin Turcot, leader du conseil actuel, lui succéda, et dit que si on lui reproche sa jeunesse, il a aujourd'hui quarante ans, on a tort, car on n'a qu'à regarder son passé. Il ne refuse pas de briguer les suffrages à la mairie, mais auparavant, il voudrait que des requêtes probantes lui soient présentées, car il veut entreprendre une lutte certaine et que possible.

MM. le notaire Germain, Johnson, l'avocat Jalbert, et M. Valiquette adressent ensuite la parole et appuyèrent fortement la candidature à la mairie de l'échevin Turcot.

SOUS-MINISTRE EN CONGE

(Dépêche spéciale) Ottawa, 28. — M. A. P. Low, sous-ministre des Mines, dont la santé a été fortement ébranlée par suite d'un surcroît de travail, vient d'obtenir un congé de six mois.

M. Low se rétablira graduellement de la sérieuse maladie qui l'avait terrassé le printemps dernier, et l'on croit qu'un repos prolongé lui permettra de revenir complètement à la santé.

Pendant l'absence de M. Low, M. R. W. Brock remplira les fonctions de sous-ministre des Mines et de directeur du bureau géologique.

ENERGIQUE RESOLUTION

New-York, 28. — Par suite de la crise financière, cent ouvriers étrangers employés comme terrassiers dans les carrières d'Hoosier, à Bedford (Indiana), ont vu leurs gages réduits de 15 cents à 12 1/2 par heure. Furieux, ils sont allés dans les baraquements aux outils et ont racourci leurs pelles de deux pouces et demi, correspondant à la diminution du salaire.

LA BOXE AU PALAIS-BOURBON

Paris, 28. — MM. Antime Boyer, député des Bouches-du-Rhône, et Pleissier, député de l'Isère, se sont pris de querelle hier dans les couloirs du palais Bourbon.

Après un échange de paroles violentes, M. Boyer a giflé son antagoniste; celui-ci a riposté par un coup de pied bas. Des amis ont mis fin à cette scène de pugilat qui se terminera probablement par un duel.

pour les garçons et fillettes du Canada qui sera extrêmement intéressant. On n'y a rien de si drôle et pour les parents aussi, les valeurs sont en route. Tenez les yeux ouverts pour les nouvelles.



LE DIABLE ET TEDDY BEARS
Nous en sommes les agents à Montréal, prix, \$1.00, \$1.25, \$1.75, \$4.00, \$5.00.

Les "Teddy bears" sont très en évidence au 2ème étage les prix sont: \$56, \$1.25, \$2.00, \$2.50, \$3.75, \$5.00, \$10.00, \$15.00. Des chargements de trains viennent d'être déballés, provenant des meilleurs fabricants du monde.

TRAINEAUX
pour Garçonnettes et Fillettes

Prix: 45c, 75c, 90c, \$1.25, \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.75, \$5.00. Par tout le magasin on sent le rétro-ménage de l'approche de Noël. Le rayon des jouets est tout brillant d'articles pour les enfants.

Une partie du rayon des Papiers Texturés a été transformée en un rayon de livres. Cela paraît de choisir maintenant plusieurs livres.

Ecrivez ou venez pour les catalogues d'articles de sport d'hiver.

The J. A. Holland & Son Co.

519 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.

204-1-D.



Le Gin Croix Rouge

est le seul Gin qui porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge, la qualité et la pureté.

204-1-D.

LE PONT DE QUEBEC

Les commissaires enquêteurs sont arrivés à Québec.

(Correspondance spéciale)

Québec, 28. — Les commissaires qui sont chargés de faire une enquête sur les causes de la chute du pont de Québec, MM. Holgate, Kerry et Galbraith, sont arrivés hier soir à Québec et sont au Château Frontenac. Ils ont mandé auprès d'eux, ce matin, M. Hoare, l'ingénieur de la Cle du Pont.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers 6.30 heures hier soir, les pompiers étaient appelés au No 22 de l'avenue Duluth. Une lampe avait fait explosion et avait mis le feu au mur. Les pompiers eurent vite raison de cet incendie. Les dommages sont presque nuls.

VOLE PAR SON FRERE

James Farmer, domicilié rue St-Antoine, a été arrêté hier après-midi et conduit au poste de police No 8. Farmer est accusé d'avoir volé un habitement à son frère Frank chez qui il demeure. Il comparaitra ce matin en Cour de police.

OU LUNCHER?

Café Krausman, 80 St-Jacques. Dîners en fête et en bouteilles. Wines, Burgers, Hofbrau, Pilsner et Kumbacher. Lunch de 12 à 4 h. p.m. À la carte, jusqu'à 8 p.m. Soupers sur le pouce jusqu'à minuit. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs. 108-D.

Dr J. C. A. CENDREAU,

Chirurgien-Dentiste. 293-A.

LOUIS DUHAMEL

TAILLEUR ET IMPORTATEUR (Autrefois 56 St-Jacques) 12 et 14 RUE WINDSOR HOTEL QUEEN'S MONTREAL 71-D.

HOTEL ARBOUR

LETOURNEAU & DESORMIERS, Props. Liqueurs et Cigares de 1er choix. 185 et 187 RUE ST-LOUIS. 202-D.

LES ETUDIANTS EN DROIT

Les étudiants en droit de Laval ont terminé leurs élections hier soir. Voici le comité exécutif au complet. Président, L. O. Delage, vice-président, J. Dostaler, secrétaire, J. A. Archambault; trésorier, H. Boisseau; conseillers: Jos. Lamarche, René Chopin, T. Shagnessy; porte-drapeau, H. Charland; maître de chapelle, A. Jodoin. Après les élections, de nombreux discours ont été prononcés.